

ABONNEMENTS.

Par an..... \$1.00
Six mois..... 0.50

(Payable d'avance.)

Pour pouvoir discontinuer, il faut avertir au moins quinze jours avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois et payer tous les arrérages.

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN.

L. J. DEMERS & FRERE, Éditeurs-Propriétaires.

BUREAU : 38 et 40, rue Ste Famille, Québec

ANNONCES.

Première insertion..... \$0.10
Autres insertions..... 0.05
Naisance, mariage ou décès 0.50

Les annonces suivantes seront insérées pour un centin le mot :

Demandes d'emploi.—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension

QUEBEC

SAMEDI, 25 FEV. 1882.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux abonnés du *Cultivateur* que nous avons pris les arrangements nécessaires pour publier, chaque semaine, de deux à quatre vignettes d'instruments aratoires. Notre rédacteur agricole, M. Thiboutot, donnera en même temps toutes les explications nécessaires sur le fonctionnement des machines, la manière de s'en servir, les magasins où elles sont en vente.

Cette amélioration nouvelle sera appréciée, nous n'en doutons pas, par nos lecteurs qui sont priés d'en donner connaissance à leurs amis désireux d'en profiter, en prenant un abonnement au *Cultivateur*.

Nous enverrons aussi, sous peu, à chacun de nos souscripteurs, un supplément magnifique sur le traitement à donner aux chevaux.

Lois sur la presse.

M. Fraser, l'un des membres du cabinet Mowatt—et soit dit en passant un catholique—vient de faire voter par la législature un amendement à la loi qui a trait aux libelles dans les journaux. Cette nouvelle disposition décrète que la publication des procédés et des discours à une assemblée publique, ne pourra être considérée comme un délit, si la publication est faite de bonne foi et sans malice, et pourvu que le journal ouvre ses colonnes aux personnes concernées dans le compte-rendu.

Il est juste que les journaux aient cette protection qui est dans l'intérêt général. Le député qui de son siège dénonce les malhonnêtes gens, ne peut être poursuivi. La présomption est qu'il est de bonne foi et qu'il agit *pro bono publico*. Est-il raisonnable que le journal qui transporte au loin ses paroles puisse être molesté ? Ce serait rendre illusoire la liberté de discussion dans les assemblées délibérantes. Car les discours qui s'y font sont plus destinés à agir sur l'opinion que sur les représentants du peuple qui, rangés en deux camps et soigneusement surveillés par les organisations de parti, n'entendent la discussion que pour la forme, la curiosité ou le plaisir, et votent avec leurs chefs. Supposez un parlement siégeant à huit-clos : les sessions seraient l'affaire de quelques jours, les plus redoutables parleurs donneraient des « votes silencieux ».

Dans un pays gouverné par le régime parlementaire, la presse est la garantie du peuple, parce qu'elle lui fait connaître la manière dont les affaires sont conduites. Sans doute la presse n'est pas toujours ce qu'elle devrait être, — il n'est pas

d'institutions humaines exemptes de défauts—parfois elle est un instrument de spéculation, un agent de tromperies et même d'immoralités.

Quand l'esprit de parti est très vif, le journal peut exploiter méchamment la bonne foi d'une portion de l'opinion publique, au profit d'hommes corrompus. Le remède existe : d'autres journaux ont la contre-partie, et si la raison est pour eux, ils finissent par l'emporter. La lutte peut être longue, pénible, difficile : le triomphe la couronne presque infailliblement. Je reconnais que la presse fait énormément de mal, mais je sais aussi qu'elle opère un bien immense, quand elle est dirigée par des écrivains consciencieux, et assez chrétiens pour apprécier les responsabilités de leur conduite.

Règle générale, un journaliste qui connaît son métier peut, sans s'exposer à des poursuites judiciaires, dire tout ce qui est propre à éveiller l'opinion sur les hommes et les événements. Sous ce rapport la loi donne une liberté suffisante à ceux qui savent se servir de la langue française, dans laquelle les gros mots ne sont pas toujours les plus énergiques.

Mais je crois que nous n'avons pas assez de latitude quand il s'agit de justifier les accusations que nous avons parfois le devoir de porter, surtout en matières publiques. M. Irvine a proposé l'an dernier un projet de loi qui eût pu être étudié avec moins de précipitation. Les droits et les responsabilités d'une institution aussi puissante que la presse ne sauraient être définis avec trop de clarté.

Le bill de M. Fraser remplit une lacune dans la législation du Haut-Canada. Que nos maîtres du parlement de Québec voient s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose, dans le même sens, pour nous qui sommes prêts à tant faire pour eux, et jusques à excuser leurs faiblesses tant qu'elles ne seront pas trop inexcusables.

J. ISRAËL TARTE.

Les syndicats.

L'*Evénement* fait campagne régulière en faveur du syndicat Sénécal. Sa prétention est que le gouvernement est obligé d'accepter les offres de ce syndicat, parce qu'il a été le premier à en faire, et que toutes propositions postérieures, quelle qu'avantageuses qu'elle puissent être, ne doivent pas être prises en considération. Notre confrère annonce de plus que le ministre des chemins de fer, M. Chapleau, a débattu seul avec les promoteurs du premier syndicat les termes de la vente du chemin provincial, et qu'il a agréé les offres qui lui ont été faites.

Nous devons déclarer que nous refusons de croire aux renseignements que l'*Evénement* nous donne, de même qu'aux théories qu'il soutient.

Un homme de l'expérience de l'hon. premier-ministre doit être blessé de voir qu'on lui prête l'opinion absurde de pouvoir disposer, à lui seul, sans même consulter ses collègues, d'une propriété de treize millions de piastres. Non, il n'a pu agir ainsi : les fréquentes réunions du cabinet le démontrent. Ses sympathies sont pour le syndicat de M. Sénécal : il est là dans son droit, si les offres de cette compagnie sont, à ses yeux, les plus acceptables. Si celles du syndicat Allan-Belleau le sont davantage, ce sont elles qui doivent triompher. Si un troisième syndicat se présente et veut donner plus que les deux premiers, c'est lui qu'il faut prendre.

Sommes nous donc si riches que nous ayons de l'argent à refuser ? Nous croyons qu'il ne saurait y avoir deux opinions sur ce point.

Il n'y a pas eu de date fixée, cependant on conçoit que le gouvernement ne peut recevoir indéfiniment des offres : il est un moyen facile de se mettre en règle : qu'il déclare qu'après le premier du mois prochain, par exemple, il ne recevra plus de soumissions. Mais refuser de prendre en considération des offres qui ont été faites jusqu'à ce jour, est un procédé qui, nous en sommes certain, n'est entré dans la tête d'aucun des membres du gouvernement.

Une protestation opportune.

La guerre que les grils veulent engager contre les autres provinces et surtout contre l'élément français rencontre une désapprobation énergique de la part de tous les hommes sérieux, justes et patriotiques à Ontario. Ce serait un bien mauvais jour pour le Canada que celui où les vues de ceux qui se font nos ennemis acharnés finiraient par prévaloir. Nous ne sommes pas si faciles à écraser, qu'on se le tienne pour dit. Nous n'avons pas la moindre disposition à subir l'injustice que l'on nous prêche. Nous voulons la paix, la bonne entente, l'harmonie entre les diverses races qui habitent le pays. Nous ferons toutes les concessions compatibles avec la justice et avec notre dignité pour perpétuer l'heureux état de choses qui existe depuis l'établissement de la confédération. Mais dans l'avenir comme dans le passé, nous saurons bien opposer une ferme résistance aux fanatiques qui se déchaînent contre nous. Dans cette lutte constitutionnelle nous trouverons de nombreux alliés à Ontario. Les hommes bien pensants se feront un devoir de dénoncer et de répudier les sentiments de haine dont le *Globe* se fait le triste et lugubre écho. Cette répudiation est déjà commencée, et ces jours derniers une grande assemblée tenue à North Perth adoptait la résolution suivante :

« Que nous considérons le langage dont se sont servis les membres du cabinet-Mowat et leurs partisans dans la législature, en discutant l'adresse en ré-

ponse au discours du trône, comme propre à mettre la province d'Ontario en guerre ouverte avec ses sœurs provinciales, à saper les bases de la Confédération, et à créer pour Ontario un état d'isolement entièrement contraire à ses intérêts.

« Que le cabinet-Mowat et ses partisans menacent d'en appeler à la force sur cette question des frontières, mais que le parti conservateur entend maintenir la confédération et la maintenir. »

Nous sommes convaincu que la majorité des électeurs d'Ontario tiendrait à honneur d'approuver la protestation que contient cette résolution si opportune dans les circonstances actuelles.

CABARETS.

Dans une autre colonne on trouvera le récit de la mort d'un jeune homme pendant les courses à Beauharnois.

Au moment où pour la seconde fois, il entrait dans un cabaret, Marleau est tombé par terre. Les personnes de l'hôtel l'ont transporté dans un appartement de la maison et couché sur le plancher. Puis, l'on ne s'en est plus occupé. La mort est venue saisir sa victime, pendant que l'hôtelier versait à boire à ses clients.

Le malheureux a passé ainsi nous ne savons combien de temps. Les allants et venants n'y prirent nullement garde, le croyant indisposé, en d'autres termes le croyant ivre ! On est tellement habitué à voir, dans les temps de course, dans les excursions, dans les rassemblements, des gens ivres-morts, que l'on ne s'y prête pas d'attention.

Jusques à quand tolérerons-nous dans cette province un état de choses aussi dégradant ? Que l'on défende la vente des boissons aux jours de ces réunions, courses, etc., où tant de crimes se commettent et tant de hontes s'étalent.

Nouveaux détails.

Nous avons parlé à plusieurs reprises du recensement que le gouvernement a fait faire en 1881, et nous avons déjà donné la population totale de la confédération canadienne—4,324,810 habitants—et celle des principales villes. Aujourd'hui nous ajouterons quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

La population de Québec est actuellement de 62,446 habitants. Voici comment cette population se répartit dans les différents quartiers.

Quartier St-Roch.....	8,055 habitants
« Jacques-Cartier.....	8,313 «
« St-Roch Sud.....	12,846 «
« St-Roch Nord.....	2,686 «
« du Palais.....	2,409 «
« St-Jean.....	7,830 «
« St-Louis.....	3,015 «
« St-Pierre.....	2,480 «
« Champlain.....	5,169 «
« Montcalm.....	8,310 «
La Baillie.....	1,333 «
Total.....	62,446

Notre voisine, la ville de Lévis, renferme 7,597 habitants.

Nous prenons dans les rapports du recensement qui viennent d'être

soumis à la Chambre des Communes l'état comparatif suivant de la population des divisions électorales de la province en 1871 et en 1881 ; nous omettons cependant les villes que nous avons mentionnées dans des numéros précédents :

	1871	1881
Comté de Bonaventure.....	15,923	18,908
« Gaspé.....	18,731	25,001
« Rimouski.....	27,418	34,791
« Témiscouata.....	22,991	25,484
« Kamouraska.....	21,254	22,181
« L'Islet.....	13,517	14,917
« Montmagny.....	13,555	15,268
« Bellechasse.....	17,677	18,068
« Lévis.....	24,831	27,890
« Dorchester.....	17,779	18,710
« Beauce.....	27,253	32,020
« Lotbinière.....	20,006	20,857
« Mégantic.....	18,879	19,056
« Nicolet.....	23,262	26,611
Drummond, Arthabaska.....	31,893	37,360
Richmond et Wolf.....	20,036	26,339
« Compton.....	13,665	19,581
« Stanstead.....	13,138	15,130
« Yamaska.....	16,310	17,190
« Bagot.....	19,4	21,190
« Shefford.....	19,0	21,190
« Bromont.....	13,75	18,827
« Richelieu.....	20,048	20,218
« St-Hyacinthe.....	18,310	20,631
« Rouville.....	17,634	18,547
« Iberville.....	15,413	14,459
« Missisquoi.....	16,922	17,784
« Verchères.....	12,717	12,449
« Chambly.....	10,498	10,858
« St-Jean.....	12,122	12,265
« Laprairie.....	11,861	11,436
« Napierville.....	11,688	10,511
« Châteauguay.....	16,166	14,323
« Huntingdon.....	16,304	15,495
« Beauharnois.....	14,757	16,005
« Soulanges.....	10,808	10,220
« Vaudreuil.....	11,003	11,485
Chicoutimi et Saguenay.....	17,493	32,409
« Charlevoix.....	15,611	17,901
« Montmorency.....	12,085	12,322
« Québec.....	18,188	2,278
« Portneuf.....	22,569	25,175
« Champlain.....	22,052	26,818
« St-Maurice.....	11,144	12,986
« Maskinongé.....	15,070	17,493
« Berthier.....	19,804	22,338
« Joliette.....	23,075	21,988
« L'Assomption.....	15,473	15,282
« Montcalm.....	12,742	12,966
« Hochelaga.....	25,640	4,079
« Jacques-Cartier.....	11,179	12,345
« Laval.....	9,472	9,462
« Terrebonne.....	10,591	21,892
« Deux-Montag.....	15,615	16,856
« Argenteuil.....	12,806	16,062
« Ottawa.....	38,629	49,432
« Pontiac.....	25,810	19,939

En comparant ces chiffres, il est facile de constater l'augmentation ou la diminution qui s'est produite dans chaque district de notre province. Nous sommes heureux de dire que le district de Québec est celui qui a le plus augmenté en population depuis le dernier recensement. Cette augmentation est de 60,146 pour dix-sept comtés, en y comprenant la ville de Québec qui n'a augmenté que de 2,747 depuis 1871. Si nous faisons attention à l'augmentation totale de la province qui est de 167,511, nous devons nous réjouir du résultat obtenu et en conclure que l'émigration n'a pas exercé d'aussi grands ravages qu'une certaine presse mal intentionnée se plait à le crier sur tous les toits et à le chanter sur tous les tons de la gamme.

La *Gazette de Montréal* annonce que Mr. Racicot est nommé commissaire pour le règlement de la dette municipale.

M. Racicot est un homme d'une incontestable habileté.

Le chemin du Pacifique.

Nos lecteurs savent avec quel intérêt nous suivons les progrès de la construction de ce grand chemin de fer. L'avenir du pays est trop intimement lié au succès de cette entreprise pour qu'il soit possible de ne pas voir avec une profonde satisfaction que les travaux sont poussés avec la plus grande activité.

Le rapport du ministre des chemins de fer contient beaucoup d'informations au sujet de la ligne du Pacifique Canadien. La longueur totale du chemin sera de 2,629 milles, divisée comme suit. De la station Callander à Prince Arthur's Landing, 650 milles; de ce dernier endroit à la Rivière Rouge, 412 milles; de la Rivière Rouge à la traversée de Savona, 1,350 milles; de la traversée de Savona au Port Moody, sur la côte du Pacifique, 217 milles.

En vertu du contrat fait avec le syndicat du Pacifique, le gouvernement doit terminer les travaux de la section entre le lac Supérieur et la Rivière Rouge. Ces travaux sont très avancés. De Winnipeg allant à l'est les lisses sont posées sur un parcours de 292 milles. Les lisses sont aussi posées sur une distance de 113 milles du lac Supérieur allant à l'ouest. Il ne reste plus qu'à compléter les travaux de 67 milles du chemin pour terminer cette section de 412 milles et la relier à la partie du chemin en opération à l'ouest de Winnipeg.

De Winnipeg allant à l'ouest, la compagnie a terminé le terrassement sur un parcours de 218 milles, et posé les lisses sur 163 milles dont 161 milles sont ouverts au trafic.

La compagnie a aussi terminé le terrassement de 89 milles d'un embranchement d'une longueur totale de 220 milles, allant de Winnipeg dans la direction du sud-ouest et passant près de la montagne à la Tortue. La ligne d'un autre embranchement a été localisée sur un parcours de 195 milles, de Brandon allant aussi dans la direction du sud-ouest.

La compagnie du Pacifique a acheté la Canada Central qui fait maintenant partie de notre grande voie intercontinentale. La longueur du chemin, d'Ottawa à la station Callander, est de 235 milles. La distance totale d'Ottawa au Port Moody sur la côte du Pacifique, est de 2,864 milles. Le chemin est en opération jusqu'à 200 milles à l'ouest d'Ottawa, et les 35 milles qui restent pour atteindre la station Callander seront bientôt terminés.

Les travaux de construction se poursuivent activement sur un parcours de 60 milles sur la section au nord du lac Supérieur à l'ouest de Callander. Ces 60 milles formeront aussi partie de l'embranchement du Sault Ste-Marie, que le syndicat est déterminé à construire le plus rapidement possible.

Les travaux de la section donnée à l'entreprise dans la Colombie ont aussi fait beaucoup de progrès.

Tel était l'état des travaux du chemin du Pacifique Canadien à la date du rapport du ministre des chemins de fer. Impossible d'espérer de plus grands résultats en si peu de temps. La compagnie du Pacifique a prouvé qu'elle était à la hauteur de la tâche dont elle s'est chargée.

Cette grande œuvre, que tant de gens ont cru ou feint de croire irréalisable, s'accomplit avec une étonnante facilité. A la fin de l'année

courante, le chemin sera en opération de Prince Arthur's Landing jusqu'à plus de cinq cents milles à l'ouest de Winnipeg, c'est-à-dire sur un parcours de plus de 900 milles. Il est maintenant à peu près certain que tout le chemin sera terminé dans cinq ans.

Quand on se rappelle tous les attermoiements de la politique du gouvernement libéral, de 1874 à 1878, au sujet de cette œuvre nationale, l'état désespéré dans lequel il la transmettait à son successeur, il y a trois ans, on est très étonné de la vigueur et de l'habileté avec lesquelles le ministère actuel a pu reprendre l'exécution de l'entreprise de manière à en garantir le succès en si peu de temps.

L'Intercolonial.

En se chargeant des responsabilités du pouvoir, le gouvernement a pris à tâche d'exploiter le chemin de fer Intercolonial avec la plus grande vigueur et la plus stricte économie. Sous l'administration de M. MacKenzie, le déficit annuel dans les opérations du chemin variait d'un demi à trois quarts de million de piastres. Semblable état de choses ne pouvait être toléré. Il fallait absolument mettre un terme à une exploitation aussi coûteuse de cette voie ferrée.

Grâce à l'énergie de Sir Charles Tupper et à la saine politique du ministère, les recettes du trafic de l'Intercolonial pendant l'année financière 1880-81 ont dépassé le chiffre des dépenses. Le rapport du ministre des chemins de fer nous donne l'heureuse information qui suit sur les opérations de la ligne.

Recettes de l'année	
1880-81.....	\$1,760,393.92
Dépenses d'exploitation.....	1,759,851.27
Excédent.....	\$542.65

Cet excédent est peu considérable, mais c'est déjà un très grand succès d'avoir pu établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses d'un chemin de fer dont l'exploitation coûtait annuellement plusieurs centaines de mille piastres au pays.

Il y a tout lieu de croire à un excédent assez considérable pour l'exercice en cours, parce que pendant les premiers six mois terminés au 31 décembre dernier, les recettes sont de beaucoup plus élevées que les dépenses.

En 1881, 725,577 tonnes de marchandises ont été transportées sur l'Intercolonial, contre 121,327 tonnes en 1876-77; c'est une augmentation de 304,250 tonnes ou 42 pour cent.

La somme de \$608,732.80 a été dépensée sur le chemin pour le compte des frais de construction en 1880-81, dont \$315,362.60 pour les travaux de réparation et d'amélioration de la section de Lévis à la Rivière du Loup, et \$224,940.24 pour le matériel roulant de la même section.

Le chemin de fer Intercolonial, d'une longueur totale de 840 milles, a coûté \$38,974,452.44.

On ne saurait trop apprécier le grand service que le gouvernement a rendu au pays en administrant avec autant de succès cette propriété publique. Nous pouvons maintenant espérer qu'avant peu l'Intercolonial paiera un intérêt sur le capital qu'il a coûté.

Le département des chemins de fer a exploité pendant dix mois de

l'exercice de 1880-81 les sections du chemin du Pacifique ouvertes au trafic. Les recettes ont été de \$291,498.06 Les dépenses de..... 236,944.98

Excédent.....\$54,553.08.

CHARLATANS et MEDECINE

Napoléon Ier était autant un législateur qu'un homme de combat. Il rêvait des réformes partout. Voici ses idées sur une loi concernant la médecine: je cite le *Mémorial de Ste Hélène*.

L'Empereur se croit point à la médecine ni à ses remèdes, dont il ne fait aucun usage. « Docteur, disait-il, notre corps est une machine à vivre, il est organisé pour cela, c'est sa nature; laissez-la à son aise, qu'elle s'y défende elle-même, elle fera plus que si vous la paralysez en l'encombrant de remèdes. Notre corps est comme une montre parfaite qui doit aller un certain temps; l'horloger n'a pas la faculté de le faire, il ne peut la manier qu'à tâtons et les yeux bandés. Pour un qui, à force de tourmenter à l'aide d'instruments, biscornus, vient à bout de lui faire du bien, combien d'ignorants la détruisent, etc... »

L'Empereur ne reconnaissait donc d'utilité à la médecine, que dans de certains cas assez rares, dans des maladies connues, consacrées par le temps et l'expérience; et il comparait alors l'art du médecin à celui de l'ingénieur dans les sièges réguliers, où les maximes de Vauban, les règles de l'expérience, ont soumis tous les hasards à des lois connues. Aussi, d'après ces principes, l'Empereur avait-il conçu l'idée d'une loi qui n'eût permis à la masse des médecins en France, que l'usage de remèdes innocents, et qui leur eût interdit celui des remèdes héroïques, c'est-à-dire, qui peuvent donner la mort, à moins qu'ils ne fissent trois ou quatre mille francs au moins de leur état; ce qui supposait déjà, disait-il, de l'éducation, des connaissances et un certain crédit public. « Cette mesure, disait-il, était certainement juste, bienfaisante; toutefois elle était encore, dans les circonstances où je me trouvais, hors de saison; les lumières n'étaient pas encore assez généralement répandues; nul doute que la masse du peuple n'eût vu qu'un acte de tyrannie dans la loi qui pourtrait la dérober à ses bourreaux. »

Le grand homme, comme on le sait, en cherchant refuge à bord du *Bellerophon*, avait l'intention de s'en venir se fixer en Amérique. S'il lui eût pris fantaisie de parler de ses réformes médicales au peuple américain, bien sûr un autre rocher de Ste Hélène eût été son partage, ou il eût été pendu à la première lanterne venue, comme c'est la mode chez nos voisins.

Il n'y a pas un peuple où les charlatans fourmillent plus qu'aux Etats-Unis. Les médicaments patentés se comptent par millions, les médecins sans diplôme pratiquent dans tous les coins.

Le Canada, sous ce rapport, est mieux partagé, depuis quelques années spécialement.

Nous avons encore bon nombre de charlatans, de sages-femmes qui ne sont pas sages; mais l'espèce est diminuée et s'en va tous les jours, grâce à l'instruction qui se répand, et aussi aux mesures rigoureuses auxquelles on a recours.

Le charlatanisme a cependant conservé un certain empire sur l'opinion. Je me souviens que dans un débat relatif à ces matières, quelques députés se crurent obligés de faire du zèle, pour se ménager évidemment la faveur de charlatans, populaires dans leur comté.

Je n'insiste pas sur ce sujet. En fait, partout où il y a des médecins l'on peut dire que les charlatans ont

vécu. Et des médecins il en est de rendu jusque dans les plus lointaines paroisses du Canada.

L'organisation du corps médical est-elle assez parfaite pour offrir la garantie que tous ceux de ses membres qui exercent leur profession, possèdent les connaissances nécessaires à un art si difficile, si grave dans ses résultats?

J'ai, plus d'une fois, entendu les médecins les plus éminents faire des observations pas rassurantes du tout. On ne devrait, il semble, n'admettre à la pratique de la médecine, que des hommes d'un talent réel et après les examens les plus complets. Ça n'est pas une profession comme une autre: quand l'ignorance vous envoie à six pieds sous terre, toutes les consultations n'y peuvent rien. Un mauvais avocat vous fait perdre une bonne cause; il n'y a rien de plaisant sans doute, mais vous n'êtes pas mort.

Un notaire vous a embrouillé les clauses de votre contrat de mariage; c'est un ennui, mais il ne vous a enlevé ni votre « future épouse », ni votre vie présente.

Quand au médecin, c'est différent: d'un coup de lancette, il peut tout vous enlever, même votre vie future, si vous n'êtes toujours prêt, comme le commande l'écriture.

J. ISRAEL TARTE.

Les finances canadiennes.

Assurement personne n'a le droit de reprocher au gouvernement de ne pas s'être préparé assez tôt pour les travaux de la session. La plupart des rapports annuels des opérations des différents ministères ont été déposés sur le bureau de la chambre et envoyés à la presse. Les comptes publics, le plus important peut-être de tous ces documents officiels, étaient distribués aux députés dès le lendemain de l'ouverture. Ainsi tout est prêt, et la besogne parlementaire peut se poursuivre sans délai.

Nous avons maintenant l'état officiel complet des opérations financières de l'exercice commencé le premier juillet 1880 et terminé le trente juin 1881, et nous pouvons apprécier tous les avantages de la situation du trésor fédéral.

Nous avons en premier lieu le compte des recettes. Nous les comparerons avec celles de l'exercice précédent pour constater quelle a été l'augmentation du revenu:

	1879-80.	1880-81.
Données.....	\$14,071,513.13	\$18,496,022.13
Accise.....	1,227,427.16	5,343,022.09
Tombes d'effets de Commerce.....	175,896.15	193,021.73
Recettes diverses.....	1,827,880.25	5,693,158.59
	\$23,297,496.69	\$29,065,297.54

AUGMENTATIONS.

Données.....	\$ 4,534,749.99
Accise.....	1,119,594.93
Recettes diverses.....	882,547.02
	\$ 6,537,891.95

Dans les recettes diverses dont nous donnons le total plus haut, sont comprises les suivantes:

Revenu des postes.....	\$1,552,109.04
Travaux publics, y compris les chemins de fer.....	2,082,924.49
Intérêts sur placements permanents.....	631,890.53
Intérêts sur placements temporaires.....	117,122.96

Les dépenses pendant l'exercice de 1880-81 ont été comme suit:

Intérêt sur la dette publique.....	\$ 7,501,141.88
Frais d'administration.....	218,307.48
Fonds d'amortissement.....	1,250,731.20
Prime, escompte et change.....	7,136.63
Subventions aux provinces.....	3,455,517.73

Dépenses ordinaires.....	7,293,963.33
Frais de perception du revenu.....	5,083,153.15
Total.....	\$25,992,551.42

Si nous établissons la comparaison entre les recettes et les dépenses de l'année, nous avons le résultat suivant:

Recettes.....	\$29,065,297.54
Dépenses.....	25,992,551.42
Excédent de l'exercice de 1880-81.....	\$ 3,072,746.12

Les opérations de l'année ont donc donné un excédent de plus de quatre millions de piastres que le gouvernement a sagement appliquées au rachat d'une partie de nos débetures portant six pour cent d'intérêt et au paiement des travaux publics imputables au capital.

Le compte du capital pendant l'exercice de 1880-81 s'est élevé à \$8,176,316.50 pour les travaux suivants:

Chemin de fer Intercolonial.....	\$ 998,732.80
Chemin de fer du Pacifique.....	1,968,503.93
Edifices publics, Ottawa.....	12,231.76
Canaux.....	2,077,028.49
Travaux fédéraux.....	334,681.41
Télégraphes.....	175,158.01
Total.....	\$8,176,316.50

Etat de la dette publique au trente juin dernier:

Sans intérêt.....	\$ 27,994,206.08
A 4 pour cent d'intérêt.....	101,898,671.99
"5 " " ".....	59,071,759.81
"6 " " ".....	45,988,839.14
	\$190,861,577.01

La moyenne du taux de l'intérêt de notre dette publique a été, pendant l'exercice de 1880-81, de \$3.83 pour cent contre \$3.91 pendant l'exercice de 1879-80, une diminution de 8 cents pour cent.

L'actif du Canada au trente juin dernier était de \$14,465,757.11 reparti comme suit:

Sans intérêt.....	\$ 26,896,131.07
A des taux variables.....	300,000.00
A 3 pour cent d'intérêt.....	2,100,000.00
"4 " " ".....	6,350,000.00
"5 " " ".....	7,811,658.81
"6 " " ".....	1,008,883.81
Total.....	\$ 44,465,757.11
Intérêt total.....	790,319.25
Moyenne du taux de l'intérêt.....	1.77

Total, dette publique.....	\$190,861,577.01
Déduction de l'actif.....	44,465,757.11
La dette nette du Canada est de.....	\$145,395,799.90

L'ensemble de la situation des finances du pays, comme on peut en juger par les chiffres officiels qui précèdent, est très satisfaisant. Le revenu se développe dans de grandes proportions, grâce à la prospérité générale qui règne partout. Les dépenses sont restreintes dans les strictes limites compatibles avec l'efficacité du service public. Le taux de l'intérêt de la dette va diminuant tous les ans.

Les résultats obtenus depuis le commencement de l'exercice en cours nous permettent d'affirmer qu'au trente juin prochain nos finances publiques seront encore dans un état bien plus florissant.

Des finances prospères, bien organisées et bien administrées, sont une des principales garanties de la grandeur d'un peuple. Tout le monde doit être heureux de voir que sous ce rapport, comme sous bien d'autres, notre jeune confédération peut soutenir avantageusement la comparaison même avec les pays les plus riches et les plus fortement constitués.

Syndicat Allan-Belleau.

Sir Narcisse Belleau et M. J. B. Renaud, deux capitalistes bien connus de Québec, se sont joints hier au syndicat Allan-Rivard. Nous croyons savoir que Québec aura un tiers du stock dans cette compagnie.

Le scrutin de liste.

Le scrutin de liste, qui a tant affrayé les chambres françaises, vient d'être adopté par le parlement italien à une forte majorité.

Il finira par devenir loi en France. Le fait est que ce mode d'élection en vaut un autre. Nous en avons fait l'expérience dans cette province au temps de l'élection des conseillers législatifs par le peuple.

Finances d'Ontario.

L'hon. M. Wood, trésorier de la province d'Ontario, a déclaré dans son exposé financier, mardi, que le surplus dans les coffres publics s'élève à \$1,509,591.

Il ne faut pas oublier que dans l'Ontario les frais d'administration de la justice sont en partie à la charge des municipalités.

L'excédent des revenus sur les dépenses, pour l'année courante, est estimé à \$520,515.03. Le montant des recettes devra être de \$2,848,260.12.

Le nombre des aliénés a augmenté d'une manière sensible. Les divers asiles en renfermaient, en 1881, 3,851.

Les dépenses pour l'instruction publique sont de plus de \$500,000.00.

Le discours de M. Wood est très clair et rempli d'utiles renseignements.

Le commerce extérieur du Canada.

Nous avons reçu le volume des tableaux du commerce et de la navigation du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1881. Nous y trouvons des chiffres très intéressants sur le mouvement du commerce extérieur du Canada pendant cette année. Nos exportations et nos importations ont beaucoup augmenté et se sont élevées à une valeur totale de \$203,621,663. Nous avons exporté pour \$98,290,823 et nous avons importé pour \$105,330,840. En 1879-80, l'exercice précédent, le chiffre du commerce extérieur du Canada ne s'est élevé qu'à \$174,401,205. L'augmentation, l'année dernière, a donc été de près d'une trentaine de millions de piastres.

Le recensement.

D'après l'état du recensement déposé hier sur le bureau de la chambre, la population de la confédération est de 4,324,810 âmes, divisée comme suit :

Ontario.....	1,923,228
Québec.....	1,359,027
Nouvelle-Ecosse.....	440,572
Nouveau Brunswick.....	321,233
Ile du Prince-Edouard.....	108,891
Manitoba.....	65,954
Territoires du Nord-Ouest.....	56,446
Colombie Anglaise.....	49,459
Total.....	4,324,810

Voici maintenant les chiffres de la population des principales villes canadiennes :

Montréal.....	140,747
Toronto.....	86,415
Québec.....	62,416
Halifax.....	36,100
Hamilton.....	35,961
Ottawa.....	27,412
St-Jean, N. B.....	26,127
London.....	19,746

LE NOM.

L'Electeur offre de parier cent piastres que celui qui lui a écrit une lettre dans laquelle les journaux

conservateurs sont traités de « chiffons et de vendus » est un prêtre. Notre confrère spécifie et ajoute que ce prêtre est « curé d'une paroisse en dehors de Québec ». Comme le prêtre en question doit être prêt à prendre la responsabilité d'opinions si énergiques, il sera sans doute heureux d'autoriser l'Electeur à publier son nom. Les paris sont inutiles, mais le nom serait lu avec intérêt.

Que notre confrère soit assez raisonnable pour nous donner satisfaction, sans gonfler son portefeuille de nos billets de banque. Cent piastres pour lire ce nom, c'est trop cher décidément. Est-ce son juste prix ?

Une nouvelle victoire.

L'élection d'un nouveau député de la division électorale de South Simcoe, Ontario, à la chambre des communes, s'est terminée par le triomphe du candidat conservateur, M. Richard Tyrwhitt, par une majorité de 500 voix. Eclatant témoignage de confiance dans la politique du gouvernement. Il est assez évident que la prétendue réaction libérale n'a pas atteint la division de South Simcoe.

PETITES NOTES.

La question de l'instruction obligatoire a été le sujet d'une vive discussion dans la législature de la Nouvelle-Ecosse. Le projet de loi soumis comporte que les parents seront tenus, sous peine d'amende, d'envoyer à l'école, pendant au moins quatre vingt jours par année, leurs enfants de sept à douze ans.

M. Laurier a fait motion pour obtenir la production de tous les papiers relatifs à la demande en désaveu faite relativement au bill de l'Université-Laval, adopté à la dernière session de la législature de Québec. On sait que la question vient d'être discutée devant l'exécutif fédéral, qui n'a pas encore rendu jugement.

Le démarche de M. Laurier a-t-elle pour but de forcer la main au cabinet, ou de susciter un débat dans les Communes sur toute l'affaire de Laval ?

S'il y a discussion—nous espérons qu'il n'y en aura pas—elle ne saurait manquer d'être vive, et d'atteindre tous les incidents qui se rattachent à cette question qui divise plus que jamais les esprits.

La législature est convoquée pour le huit du prochain mois. Nous en sommes ravis. N'ayant qu'à marquer les coups, cette session sera pour nous un vrai amusement, que nous tâcherons de faire partager à nos lecteurs. L'intérêt ne fera pas défaut. Il est permis de le dire avec un certain orgueil : les séances de nos chambres provinciales sont, en général, dignes d'attention. Puis, cette année, il y aura quelques nouvelles figures. Nous les ferons connaître en en temps et lieu, sans négliger, bien entendu, les anciennes.

L'Electeur publie une lettre d'un prêtre, dont il ne donne pas le nom. Dans la susdite lettre notre confrère est proclamé le champion des principes qui sont la base de la religion

et de la société, pendant que les journaux conservateurs sont traités de vendus, de chiffons, etc. Nous nous bornons à signaler cette missive au ton si charitable.

Que fera M. Robertson pendant la session ? Congédié du cabinet par le lieutenant-gouverneur et M. Chapleau, se justifiera-t-il des accusations dégradantes que l'on a fait circuler sur son compte ? Se vengera-t-il de ses détracteurs ?

M. Choquette s'est excité pour rien. Il se lamente dans l'Electeur sur la grande injustice que nous lui avons faite en ne publiant pas sa réponse à M. Landry. Or, la susdite réponse, qui, dans l'intérêt de M. Choquette lui-même, eût dû être jetée au panier, a paru dans les colonnes du *Canadien* de lundi. Nous soupçonnons M. Choquette d'avoir inventé cette ruse pour faire lire sa prose aux abonnés de l'Electeur.

Le *Chronicle* nous fait dire que nous avons annoncé la nouvelle que M. Landry se présentera aux prochaines élections dans le comté de Québec. Nous n'avons jamais rien dit de tel.

L'embranchement de St-Charles.

Une députation composée de cinquante membres de la Chambre des Communes a eu une entrevue le 17 avec le gouvernement au sujet de l'embranchement de St-Charles. Les honorables MM. Blanchet et Fortin, et MM. Landry et Coursol ont très habilement fait ressortir tous les avantages de cette entreprise au point de vue des intérêts généraux du commerce du pays.

Une réponse finale sera donnée d'ici à quelques jours.

L'hon. M. Larivière, secrétaire provincial dans le cabinet Norquay, est en cette ville. Nous avons eu le plaisir de recevoir sa visite.

M. Larivière est parti vendredi pour Ottawa où il séjournera environ une quinzaine de jours encore.

CORRESPONDANCE PARISIENNE**CANADIEN.**

Paris, le 25 janv. 1882.

La commission de révision des lois constitutionnelles composée de 33 membres a été élue, jeudi dernier, par les bureaux de la Chambre des députés. Au point de vue du classement des opinions exprimées avant le scrutin, voici comment se répartissent les élus :

Vingt commissaires sont en faveur de la révision illimitée, parce que les deux Chambres, en votant la réunion du congrès, n'ont pas le droit de limiter son action ; onze sont opposés au scrutin de liste, les uns, par « principe » les autres par « circonstance ». Un commissaire repousse absolument la révision et le congrès, enfin un autre accepte le projet de révision limitée déposé par le gouvernement.

Aucun ministre ou secrétaire d'Etat n'a pris part à la discussion qui a précédé l'élection des commissaires.

Nommée jeudi la commission a tenu sa première séance vendredi, et élu son président. Après une courte discussion, il a été décidé que la commission terminerait son travail dans le plus bref délai possible, et qu'elle était prête à entendre les explications du président du conseil,

sur le champ le président de la commission s'est rendu au quai d'Orsay pour demander à M. Gambetta quand il voudrait être entendu ; mais il ne l'a pas trouvé chez lui. En conséquence la commission a renvoyé la séance au lendemain, samedi, en exprimant le désir de déposer son rapport lundi.

Les journaux opportunistes attendent, autant que cela leur est possible, l'arrogance des déclarations faites à la commission par M. Gambetta, qui s'est emporté jusqu'à menacer d'un coup d'Etat. Malgré ces atténuations, il résulte de l'ensemble des comptes-rendus de la séance que M. Gambetta n'a voulu entendre aucune concession, et qu'il a répondu, à une interpellation, que si le congrès réuni dépassait les limites fixées par le gouvernement, il serait traité par le pouvoir exécutif comme il convient de traiter une « Assemblée insurrectionnelle ».

Après avoir suspendu la séance pendant trois quarts d'heure pour laisser à M. Gambetta le temps de réfléchir, la commission s'est réunie de nouveau et, par 24 voix contre 3 et 5 abstentions, elle a voté un projet de résolution qui vise les considérants du gouvernement, hormis celui relatif au scrutin de liste, et conclut à la révision illimitée.

M. Andrieux, l'ancien préfet de police dont les gants gris-fer sont devenus légendaires depuis l'expulsion des jésuites, a été nommé rapporteur et n'a pas fait attendre son travail, qu'il a déposé et lu, lundi, à la Chambre des députés.

La commission, d'accord avec le gouvernement, reconstruit qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles et elle lui « accorde que les prières publiques ne sont pas à leur place dans une constitution ». Cette saillie, au gros sel gris républicain, a fait sourire sur quelques bancs à gauche. Mais comme le dit M. de Belcastel, dans une lettre publique adressée à M. Gambetta : « Vous pouvez expulser Dieu d'une constitution, vous ne l'expulseriez jamais du gouvernement du monde. A l'heure même où vous lui donnez congé, il s'apprête à vous signifier le vôtre ; il compte les semaines de votre pouvoir débile. Vous tomberez comme les autres, plus bas que les autres..... »

La lettre de M. de Belcastel s'explique par la raison que ce fut à sa demande que l'Assemblée nationale vota l'article relatif aux prières publiques.

La chute de M. Gambetta ne sera pas l'affaire de semaines, ce sera l'affaire de quelques jours tout au plus, si la majorité de la Chambre adopte les vues de sa commission « qui ne limite pas les droits du congrès, mais qui limite le mandat qu'elle entend donner au ministère du 11 novembre ». En conséquence la commission repousse énergiquement l'introduction du scrutin de liste dans la constitution. « Ce serait, dit le rapporteur, la condamnation de nos origines et de notre principe ; puis il ajoute : « Messieurs, on parle de vous rendre indépendants vis-à-vis de vos électeurs ; prenez garde qu'à cette dépendance honorable et légitime une autre succède aussitôt. »

Le centre a murmuré en entendant ces paroles, mais les gauches ont applaudi de la façon la plus désobligeante pour M. Gambetta.

La lecture du rapport terminée, on a demandé l'urgence, qui a été appuyée par le gouvernement. Cependant il s'est élevé une discussion assez confuse au sujet de la fixation du jour des débats ; finalement on a désigné demain, jeudi.

Depuis la nomination de la commission des 33 et surtout depuis la lecture de son rapport, les journaux républicains n'ont qu'une voix pour constater la déroute, la débâcle, l'effondrement, l'écrasement du ministère Gambetta. Le *Voltaire*, en sa qualité d'officieux, s'accroche à l'espoir d'une « entente indispensable entre le ministère et la majorité républicaine ». Mais pour arriver à cette entente il faudrait que la majorité fit toutes les concessions, car M. Gambetta est, plus que jamais, déterminé à ne rien concéder du tout. Cela résulte d'un article de la *République*

française dans lequel M. Gambetta dit que le cabinet a rempli le devoir qui lui était tracé par les élections du 21 août et du 5 janvier, et que c'est maintenant à la Chambre de voir la part qu'elle veut prendre à l'œuvre commune des réformes démocratiques indispensables.

La situation est telle qu'on peut, en le retournant, appliquer à M. Gambetta le dilemme qu'il appliquait au maréchal Mac Mahon : « sois soumetteur, ou sois démetteur. » Mais la séance de demain, ou celle de vendredi au plus tard, devant amener un dénouement, il serait superflu de se mettre en frais de conjectures.

Marchant de front avec la crise ministérielle, il y a une crise financière qui menace de devenir très grave. Quelques journaux bien créancés, entre autres le *Moniteur universel* s'efforcent de ramener la confiance dans le public en assurant que le sort de la crise est passé, grâce à des mesures de précaution prises en commun par de puissantes institutions financières. Malgré ces assurances, on a de grandes appréhensions à la Bourse : la liquidation de la quinzaine serait désastreuse, si les prédictions des alarmistes se réalisaient.

Ainsi le grand ministère Gambetta, depuis deux mois qu'il existe, a trouvé le moyen, en fait de grandes choses qu'on attendait de lui, de s'aliéner les républicains de la Chambre et de jeter le désarroi dans le maréchal monétaire par des projets de réformes économiques, dont le monde financier s'est effrayé à bon droit. En fait de petites choses, le ministère Gambetta se sera signalé par deux ou trois circulaires autocratiques adressées à leurs subordonnés par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, et par le sous-secrétaire d'Etat aux finances, par deux ou trois actes administratifs grotesques de l'ex-capitaine de vaisseau Gougeard, ministre de la marine, par les décrets renvoyés sur la proposition de M. Paul Bert et par les circulaires multipliées qu'il a faites pour l'exécution de ces décrets, et aussi pour la « stricte exécution du régime concordataire. »

Depuis deux mois qu'il occupe le ministère de l'instruction publique et des cultes, M. Paul Bert a fait plus de circulaires que M. Ferry et M. Constans n'en avaient fait en dix-huit mois. Inutile d'ajouter que ce fatras de grimoire ministériel a eu pour but unique de donner cours et satisfaction à l'esprit de basse méchanceté qui anime M. Paul Bert contre tout ce qui est chrétien et catholique, institutions et personnes. M. Paul Bert semble avoir prévu que son ministère serait de courte durée, et avoir pris à tâche de faire beaucoup de mal en peu de temps, s'en remettant à la postérité du fait accompli pour que le mal reste après son départ. En cela il ne se sera pas trompé, car son successeur ne vaudra pas mieux que lui : son hôte, M. Bert succédera l'odieux Ferry.

Hideux et odieux, ces deux mois conviennent pour qualifier le banquet, le concert et le bal donné par une bande de gredins, dans la nuit du 21 au 22, pour célébrer l'anniversaire de la mort de Louis Capet. Il y avait là Tony-Révillon, député de Paris, Hughes, député de Marseille, menant la bande de la guillotine avec des femmes et des enfants, des saltimbanques défilant des vers et des ténors roucoulant des romances. Mais si ces scènes hideuses et odieuses se passaient, la nuit, dans un coin isolé de Paris, dans ce même Paris et dans toute la France, avaient été dites, le matin, de ferrentes prières pour le repos de l'âme du roi Louis XVI, et pour le salut de la France.

Les dernières paroles du roi, sur l'échafaud, furent des paroles de pardon pour les auteurs de sa mort et une prière pour que son sang ne retombe pas sur la France. Hélas ! s'il y a des Français qui se montrent indignes de ce pardon sublime, que Dieu veuille, cependant, exaucer, en un jour de miséricorde, la prière du fils de saint Louis. Dieu veuille que le vin, bu à la barrière par les républicains, ne soit pas l'avant-coureur de sang à boire par les égouts de Paris.

Rumeurs.

Les dépêches mentionnent des rumeurs de vente de la section Ouest du chemin provincial—de Montréal à Ottawa—à la compagnie du Pacifique, moyennant la somme de \$4,000,000, payables en dix ans avec intérêt à cinq pour cent. Aussi que des arrangements de trafic auraient été faits pour la section entre Montréal et Québec. Nous n'ajoutons pas une grande foi à ces bruits, bien que nous sachions que le Pacifique ait songé déjà à acheter la partie du chemin dont il est parlé dans les dépêches.

—00—

St-George de la Beauce.

Nous apprenons avec plaisir que la paroisse de St-George vient de fonder un cercle agricole.

L'inauguration de ce cercle aura lieu le 7 mars prochain.

—00—

La baisse des grains.

La baisse continue sur le marché aux grains de Chicago. C'est un véritable crash que l'on compare, proportions gardées, à la dégringolade de la Bourse de Paris. Il s'est vendu dans les deux derniers jours des quantités énormes, surtout par des gens qui avaient étourdiment spéculé à la hausse quand a été constatée la médiocrité des récoltes de la dernière saison. Autant ils avaient acheté de toutes mains et poussé à l'élévation des prix quand ils croyaient que l'approvisionnement serait promptement épuisé par la demande, autant ils ont hâte de se décharger et à tout prix maintenant qu'ils savent qu'il existe une réserve énorme du stock de 1880, qui apparaît soudainement de tous côtés, des sources les moins soupçonnées, et qui semblent inépuisables. Il y a eu en même temps une légère augmentation de la demande à l'exportation, insuffisante pour dégager ceux qui sont engorgés, mais assez pour montrer qu'il y avait des débouchés tout prêts si on n'avait pas essayé d'affamer le marché pour enfler démesurément les prix. En somme, ici comme à Paris, cette crise ne touche guère que la spéculation.

—(C. des E.-Unis du 17.)

Les émissions de Nouvelles Valeurs en 1881.

Nous empruntons à un travail publié par le *Moniteur des Intérêts Matériels* le relevé des émissions qui ont eu lieu dans le monde entier, durant le cours de l'année dernière. Le montant total de ces émissions d'après ce journal, serait de 7,176,876,219 francs ainsi répartis suivant leur nature :

Emprunts d'Etat et des villes.	2,993,812,639
Etablissement de crédit.	1,290,701,818
Chemins de fer et sociétés industrielles.	2,894,351,702
Les différents Etats y ont pris part dans les proportions suivantes :	
Allemagne.	fr. 212,445,375
Amérique.	443,221,000
Autriche-Hongrie.	887,826,000
Belgique.	54,890,500
Espagne et colonies.	82,531,250
France et colonies.	2,265,257,080
Grande-Bretagne et colonies.	1,805,986,125
Grèce.	122,500,000
Italie.	486,849,014
Pays-Bas et colonies.	154,723,362
Portugal.	6,127,348
Roumanie.	3,750,000
Russie.	517,971,040
Serbie.	32,860,000
Suède et Norvège.	27,415,000
Suisse.	54,553,125
Total égal.	7,176,876,219

Ces chiffres, si nous en jugeons par ceux qui représentent la part de la France, doivent être fort au-dessous de la vérité. En effet après avoir étudié les documents semi-officiels nous avons trouvé 3,096,122,325 fr. comme total des émissions faites en France pendant le cours du dernier exercice, alors que

notre confrère parisien n'annonce que 2,265,257,080. Quoiqu'il en soit, nous constatons qu'il faut remonter à l'exercice 1877 pour trouver des chiffres aussi considérables et nous n'aurions qu'à nous en louer, si la spéculation n'avait eu trop large part dans toutes les émissions.

L'épargne publique n'a pas de plus noble emploi que de s'associer aux efforts du commerce et de l'industrie, mais les derniers événements ne nous prouvent que trop, une fois de plus, combien il est dangereux pour la fortune d'un pays, de la faire dévier au profit des jeux de bourse.

—Le Moniteur du Commerce.

Une proposition importante.

Le correspondant de la *Gazette* de Montréal lui écrit d'Ottawa "qu'il y est rumeur qu'une proposition aurait été soumise par le syndicat du Pacifique au gouvernement de Québec, pour un échange de trafic avec le chemin du Nord. Si l'on en vient à un arrangement, comme cela est très probable, la ligne indépendante qui devait entrer dans Montréal ne sera pas faite par le syndicat, et la valeur du chemin de fer du Nord sera grandement augmentée par cet arrangement." —Le Monde.

Les principes de M. de Bismark.

Le 24 janvier dernier, M. de Bismark, donnant des explications sur le rescrit royal du 4 janvier, a prononcé devant le Reichstag allemand un discours dont nous donnons l'analyse. Les idées du chancelier sur le rôle du souverain sont éloignées de celles qui ont cours dans l'empire britannique. Les ministres obéissent au roi, dit-il. Sous la constitution anglaise, c'est le roi qui obéit aux ministres. Voici l'analyse :

Je ne conteste pas au préopinant le droit de parler ici du rescrit, en sa qualité de député du Reichstag. Le chancelier de l'Empire n'a pas besoin d'être ici présent. Les gouvernements fédéraux ont seuls, de par la Constitution, le droit de paraître dans cette enceinte.

Le chancelier est nommé par l'empereur, qui, à son tour, n'a pas de siège au conseil fédéral.

Dans ces conditions, en ma qualité de plénipotentiaire royal prussien, je saisis volontiers cette occasion de répondre aux attaques que je viens d'entendre.

Le rescrit n'a pas pour but de créer un nouveau droit.

Le préopinant a dit que le roi de Bavière voulait vivre en paix avec son peuple, et je dis, de mon côté, que le roi de Prusse a établi la paix entre son peuple et lui.

Il ne faut pas que l'on ait un conflit.

Le rescrit a pour but d'empêcher que l'ancien droit ne soit obscurci. Il dérive de la Constitution.

Chez nous, on ne peut pas dire : « Le roi règne, mais ne gouverne pas. » Cette maxime serait en contradiction avec notre situation.

Je puis seulement admettre que les savants qui ont parlé d'un maire du palais constitutionnel avaient la vue troublée quand ils se sont exprimés de cette façon.

Je trouve aussi dénué de sens le reproche d'absolutisme ministériel, constitutionnel.

Il est regrettable que l'on parle du roi avec si peu de respect (Vives protestations à gauche.)

Mon nom figure au bas du rescrit. J'ai quitté le lit où me retenait la maladie pour accourir ici et défendre le rescrit.

Cet acte est tout à fait justifié, et les attaques dont il a été l'objet ne l'ont pas rendu moins légitime.

J'avais complètement conscience de ma responsabilité en signant le rescrit.

Je suis responsable de tous les actes du souverain, qu'ils soient ou ne soient pas contresignés par moi.

La signature du roi est toujours la chose principale.

En poussant la vénération à l'extrême, on nuit à l'autorité du roi. Le pays est gouverné par le roi et par les deux Chambres.

Le ministre n'est qu'un homme de paille.

La situation des rois de Prusse n'a jamais été envisagée au point de vue des droits, mais seulement au point de vue des devoirs.

Cette tradition est encore tellement vivante que le roi commande dans le ministère et que les ministres obéissent. Il existe, il est vrai toute une provision de ministres qui seraient disposés à assumer n'importe quelle responsabilité.

Le régime constitutionnel consiste en compromis ; c'est pourquoi un ministre a souvent des concessions à faire, mais le véritable président du conseil des ministres, en Prusse, c'est le roi.

Les rois de Prusse étaient, avant 1848, en pleine possession de leur autorité.

Lorsque nous prêtâmes serment à la Constitution prussienne, nous étions tout à fait loin de songer à la théorie de la domination des majorités.

Le roi défunt fit toutes les réserves possibles pour nous en préserver. Si nous avions fait de la politique parlementaire en 1848, nous aurions eu un nouvel Olmutz, et vous ne seriez peut-être pas tous ici.

Ainsi le roi a dû, par sa propre expérience, se fortifier dans cette conviction que sa politique seule est celle qui doit prévaloir et donner le ton. C'est à elle, et non au Parlement, que nous devons ce que nous avons.

Nos souverains gagnent à se montrer et à se faire connaître personnellement. C'est là précisément que réside le secret de nos succès.

Vous désirez voir notre monarchie à travers le rideau.

Que pouvez-vous nous donner de mieux pour notre puissante monarchie ? Et que nous restera-t-il après que vous l'aurez mise en lambeaux ?

Ne laissons pas la monarchie s'affaiblir faute d'activité. L'empoiement politique n'atteint, en définitive, que les ministres, il n'atteint pas le roi.

Contre les attaques, nous n'avons pas besoin d'autre bouclier que notre propre poitrine.

Il n'est donc pas exact de prétendre que le roi nous sert d'éclat. Après 1860, j'ai déjà couvert le souverain de ma personne.

Je pensais pourtant alors que mes biens seraient confisqués par ceux de mes adversaires qui me succéderaient, et j'ai mis en sûreté la part de mes enfants.

Nul ne peut m'accuser de lâcheté. (Bruit et interruptions à gauche.)

Le prince de Bismark, s'avançant, ajoute :

« Quelqu'un oserait-il le prétendre ? » (Nouveau tumulte à gauche.)

Le président agite la sonnette.

Le prince de Bismark, continuant son discours, dit :

Si S. M. daignait me relever de mes fonctions, je quitterais volontiers le champ de bataille.

Qu'on veuille bien ne pas frustrer l'empereur du plaisir de s'entretenir directement avec le peuple. Quand bien même les articles de la Constitution seraient moins explicites qu'ils ne le sont, la majorité d'une Chambre allemande serait incapable de vouloir restreindre les droits de la Couronne.

Même relativement aux fonctionnaires, on veut éloigner la personne du monarque et mettre à sa place les ministres. C'est cette manière voir que l'empereur a voulu faire remarquer aux fonctionnaires.

La liberté des élections, comme cela a été expressément déclaré, ne doit pas être restreinte ; mais le serment prêté par les fonctionnaires les oblige à défendre la politique du gouvernement. Les fonctionnaires politiques doivent défendre le gouvernement contre les calomnies, mais ils sont libres de voter avec un bulletin clos, selon leur inspiration.

Les fonctionnaires ont pour devoir

de défendre la vérité contre le mensonge. Les simples convenances exigent que les fonctionnaires ne prennent pas part à une agitation contre le gouvernement. On n'exige pas d'eux qu'ils agissent comme fonctionnaires dans les élections.

LE CANAL DE PANAMA.

On lira sans doute avec intérêt la correspondance suivante en date du 31 décembre dernier sur les travaux du canal de Panama.

« M. A. Reclus, l'agent supérieur de la Compagnie, est arrivé de France avant-hier, accompagné de M. Dauzats, ingénieur-conseil et d'une vingtaine d'agents, parmi lesquels des praticiens rompus aux travaux d'excavation. M. Reclus apporte les décisions prises par la commission supérieure des travaux, réunie à Paris dans le mois de novembre, je crois, et qui a examiné le programme de la campagne 1882. Cette campagne est la deuxième ; la première, terminée depuis octobre, ayant été entièrement consacrée à l'étude du terrain, au piquetage du tracé du canal maritime, au choix de l'emplacement du débouché du côté de l'Atlantique, aux forages, au débarquement des machines et à l'installation des chantiers.

Pendant l'absence de l'agent supérieur, M. Verbrugge, intendant, a su donner au personnel un entraînement et aux bureaux administratifs un ordre qui ont frappé les arrivants de France. Tout était prêt pour inaugurer la période d'exécution.

« Je suis en mesure, ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, de vous renseigner sur le programme d'exécution de la campagne 1882. Ce programme se divise en trois parties principales : 1o le port à Colon, sur l'Atlantique, à créer, avec terre-plein de débarquement, hangars, cales de montage et raccordement avec le chemin de fer traversant l'isthme ; 2o barrage de Gamboa, à commencer pour que les eaux du Chagres, suffisamment arrosées au moment où les grands travaux de creusement couperont la Cordillère, puissent être déversées et conduites hors de la ligne des chantiers ; 3o creusement du canal maritime proprement dit, à attaquer vigoureusement sur plusieurs points.

« L'emplacement choisi par la Compagnie pour le débouché du canal maritime dans l'Atlantique a été adopté par la commission supérieure, et c'est là que le port d'accès sera construit, dans une baie protégée d'un côté par la ville de Colon même, de l'autre par un rocher naturel. Au fond de cette baie se trouve l'embouchure d'une rivière, Folk's-River, qui va se trouver sur la ligne du canal.

« Les terres apportées sur la rive, entre la mer et le chemin de fer aboutissant à Colon, formeront un terre-plein. Les travaux de remblai, commencés sur ce point, ont parfaitement réussi.

« Au barrage de Gamboa, les sondages vont permettre de résoudre les diverses questions posées par la commission supérieure, non pas au point de vue de la retenue des eaux qui ne soulève aucune objection, mais au point de vue de leur déversement. Les roches à provenir du creusement du canal à proximité de l'emplacement du barrage sont d'un cube total dix fois supérieur à la quantité nécessaire ; or, comme le déversement des déblais rocheux sur ce point sera le plus économique, il se trouve que l'on pourra y établir économiquement un barrage, montagne véritable, capable de retenir plusieurs Chagres. Le problème porte donc maintenant sur l'évacuation des eaux retenues, soit qu'on les laisse, au moyen de pertuis bien réservés pendant la construction du barrage, s'écouler dans le canal maritime, soit que par des rigoles latérales au canal on les dirige vers la mer. Les crues du

Chagres ne se produisant qu'une fois par année, et le soleil de l'Amérique centrale, quand la saison des pluies est passée, ayant d'inextinguibles soifs, il est probable que l'évaporation fera une bonne partie de la besogne ; le reste, utilisé par les agriculteurs qui manquent d'eau, donnera aux propriétés devenues arrosables grâce à cet immense réservoir, une valeur que les habitants escomptent déjà d'ailleurs.

« Le Canal maritime, partie importante du programme, sera attaqué sur deux ou trois points, résolument, du côté de Colon et sur les sommets. Des études pratiques ont été faites à Emperador, station quasi-centrale, à Colon pour la confection du terre-plein, et à Panama même où une route de 2 kilomètres a été tracée avec des déblais descendant jusqu'à 1 mètres. Des Nègres, des Américains et des Européens ont été employés à ces travaux d'essai, à ces remuements de terre, dont l'un dépasse 16,000 mètres cubes de déblais. Pas un seul cas de fièvre ne s'est déclaré dans les escouades.

« La terre, du côté de Colon et du côté de Panama, facile à enlever, même à la pelle, ne trouble l'air d'aucun miasme ; sur les sommets, elle est plus dure, plus sèche ; les excavateurs mécaniques, déjà montés, vont bientôt l'attaquer.

« Des bandes d'ouvriers déboisent les parties où doit passer le Canal maritime ; sur la largeur même du Canal, des voies de chemins de fer, système Decauville, sont déjà posées et n'attendent que les locomotives et les wagons pour fonctionner ; enfin, le mois de janvier ne se passera certainement pas sans que l'on ait inauguré solennellement les travaux de creusement du Canal maritime.

« Le personnel commence à se rendre parfaitement compte des conditions de la vie dans l'isthme ; il est certain que pas un de ceux qui, jusqu'ici, se sont fait une règle d'hygiène n'ont eu à se plaindre. Il y a maintenant, ici, des formules d'existence arrêtées. Malheureusement de temps en temps tel groupe de travailleurs, négligeant les sages exemples donnés de toutes parts, s'abandonne à une vie irrégulière, et la maladie vient les visiter. Je dois, à ce propos, avec toute la mesure que comporte un pareil sujet, vous citer un fait récent. Une brigade d'ouvriers, venus d'Europe, bien installés, bien logés, est prise de panique à la suite de plusieurs décès et réclame son rapatriement. Les ouvriers partent et le petit village qu'ils habitaient, fait pour eux, bien approvisionné, est trouvé dans un état de malpropreté tel, qu'il a fallu renoncer à l'utiliser. Il n'est pas nécessaire de venir dans l'Amérique centrale pour constater de tels faits. En réalité les statistiques médicales ne font pas ressortir une mortalité supérieure, dans l'isthme de Panama, à la mortalité des grandes villes européennes ; mais j'obéis à un devoir impérieux en ajoutant que le climat de l'isthme, très ensoleillé, surchargé d'électricité pendant la période des orages, saturé d'évaporation la nuit et continuellement surexcitant, est inhabitable à ceux qui ne savent pas résister aux excès, de quelque nature que soient ces excès.

« Des entrepreneurs américains sont venus dans l'isthme examiner le terrain pour se charger d'une partie des travaux de creusement, notamment dans les terres basses et molles, car dans les parties hautes il ne semble pas, jusqu'à présent du moins, que des machines puissent lutter contre les excavateurs Corvieux. C'est un entrepreneur de San-Francisco qui crée les villages de bois s'échelonnant déjà en nombre sur toute la ligne. L'exécution en a été rapide et faite dans d'excellentes conditions.

« La méthode avec laquelle procède la Compagnie dans l'exécution de l'entreprise et la réalisation des programmes donnés, permettent encore de croire que l'ouverture du grand canal maritime se fera au jour prévu par M. Ferdinand de Lesseps.

(Journal des Débats du 27 janvier 1882.)

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSIDENCE DE L'HON. J. G. BLANCHET.

Séance du 14 février.

La séance s'ouvre à trois heures. Plusieurs pétitions sont déposées sur le bureau de la Chambre.

M. AMYOT propose une adresse demandant un état du revenu produit par le droit sur le tabac canadien. Il dit, à l'appui de sa motion, que ce droit ne produit que bien peu de revenu, qu'il ne protège pas le cultivateur canadien, et qu'il est difficile et dispendieux à collecter.

Sir H. L. LANGEVIN dit que cette question recevra toute l'attention du gouvernement qui fera connaître la décision à laquelle il en sera venu lors du discours sur le budget.

Sir John A. MACDONALD explique les changements ministériels qui ont eu lieu pendant la vacance. L'hon. M. McLellan a remplacé l'hon. M. MacDonald qui a été nommé juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. Sir Alex. Campbell a laissé le département des postes pour accepter celui de la justice. L'hon. M. O'Connor, de secrétaire d'état a été nommé maître général des postes. L'hon. M. Mousseau, président du conseil, est devenu secrétaire d'état, et l'hon. M. McLellan a été nommé président du conseil.

L'hon. M. BLAKE n'est pas satisfait de cette explication. L'usage a été de confier le département de la justice à un ministre ayant un siège dans la Chambre des Communes. Il dit que le nouveau président du Conseil est entré dans le cabinet sous la protection du ministre des chemins de fer, et fait allusion à l'opinion que M. McLellan avait autrefois de Sir Charles Tupper. Il demande des informations au sujet de l'hon. ministre de la marine et des pêcheries dont il regrette de voir le siège vacant.

Sir JOHN A. MACDONALD maintient que la Chambre des Communes n'a aucun droit particulier au portefeuille du ministre de la justice, dont la position est à peu près analogue à celle du Lord chancelier de l'Angleterre. Les dépenses du département de la justice sont peu considérables et elles sont pour la plupart, comme pour le salaire des juges, fixées par statuts. Il regrette que la santé de l'hon. ministre de la marine et des pêcheries ne soit pas rétablie, mais il espère qu'elle le sera bientôt. En attendant on ne laissera pas le service public souffrir de son absence.

Sir R. CARTWRIGHT donne lecture du compte rendu publié dans le *Globe* d'un débat dans la législature de la Nouvelle-Ecosse en 1866 au cours duquel M. McLellan, maintenant président du Conseil, a attaqué Sir Charles Tupper au sujet du chemin de fer de Pictou. Il demande comment il se fait que le président du conseil a pu consentir à devenir le collègue du ministre des chemins de fer.

M. BOULTBEE condamne fortement l'introduction dans le débat de ces histoires vieilles de vingt-cinq ans.

Sir CHARLES TUPPER répond avec une grande vigueur à Sir R. Cartwright. Il n'est pas surpris que l'opposition, accablée sous le poids des défaites et ne pouvant l'attaquer dans le présent, remonte à une vingtaine d'années pour exploiter contre lui de vieilles histoires. Il peut faire face à ses ennemis et leur porter le défi de l'accuser. Pendant le temps qu'il a été ministre du Canada, il a donné des contrats pour plus de cent vingt millions de piastres, et il défie l'opposition de prouver qu'il ait commis le moindre acte répréhensible.

Presque tous ses adversaires dans les anciennes luttes de la Nouvelle-Ecosse sont depuis devenus ses amis personnels et ses partisans politiques. Il a représenté l'un des plus beaux comtés de la Puissance pendant vingt-sept ans. C'est plus que ses adversaires peuvent dire. Il se rapproche à l'hon. chef de l'opposition de ne pas avoir eu le courage de le

rencontrer sur le *husting*, mais ici il faut bien qu'il M. Blake s'exécute.

L'hon. M. McLellan dit qu'il ne s'attendait pas que l'on remettrait sur le tapis ce qui s'est passé dans la législature de la Nouvelle-Ecosse, il y a près d'un quart de siècle. Pendant la dernière élection, il a discuté cette affaire avec l'hon. M. Jones, le chef grit dans la Nouvelle-Ecosse et le résultat a été que les électeurs de Colchester l'ont approuvé par une majorité de plus de 400 voix.

L'hon. député de Huron-Centre (Sir R. Cartwright) a dit que j'étais un politicien heureux; je ne puis pas lui faire le même compliment; si jamais il y a eu un politicien malheureux dans le monde, c'est bien l'ex-ministre des finances.

Après vingt années de vie publique, je puis dire que je ne suis pas arrivé par l'intrigue à la position que j'occupe, c'est plus que peuvent dire les chefs de l'opposition. Quant à l'affaire du chemin de fer de Pictou, je répéterai ce que j'ai déjà dit: c'est que, quand tous les détails de cette transaction ont été connus, pas un homme n'a pu soutenir que le ministre des chemins de fer en avait retiré un seul sou.

L'hon. député de Huron-Centre m'a accusé d'avoir changé de parti. Il sait ce que c'est lui que de changer de parti. Quant à moi l'accusation est fautive. En 1867, je n'ai pas été élu pour supporter un parti plutôt qu'un autre, mais pour travailler à obtenir de meilleurs arrangements financiers pour ma province. J'ai été élu, et nous avons réussi. Mes électeurs ont approuvé ce que j'avais fait en me réélisant.

Le débat est continué par les hon. MM. Huntington, Pope de Compton, Anglin, Bowell, Blake et Mackenzie et par MM. McCallum, Rykert et Plumb.

A 6.15 p. m. la Chambre s'ajourne.

Séance du 15 février.

La séance s'ouvre à 3 h. 15 m. p. m. Plusieurs pétitions sont déposées.

L'hon. M. MOUSSEAU dépose le second rapport de la commission du service civil.

M. McMILLAN dépose le premier rapport du comité permanent des ordres permanents.

Plusieurs projets de loi sont déposés sur le bureau de la chambre.

Interpellations.

M. LANDRY.—Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour la traversée des chars entre le terminus de l'Intercolonial à Lévis et celui du chemin du nord à Québec.

Sir C. TUPPER dit que le gouvernement est actuellement en correspondance avec le gouvernement local à ce sujet, et aussitôt que cette correspondance sera assez avancée pour être déposée sur le bureau de la Chambre un crédit sera demandé au parlement pour cette traversée.

M. TROW.—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer pendant cette session l'abolition des frais de port sur les journaux dans les comtés où la publication a lieu.

Sir S. L. TILLEY dit que le gouvernement est à étudier la question.

Adresses.

L'hon. M. LAURIER.—Adresse demandant des copies de la loi adoptée par la législature de Québec pendant sa dernière session au sujet de l'Université Laval, et de toutes les pétitions demandant le désaveu de cette loi.

M. COCKBURN.—Adresse demandant la correspondance échangée depuis le 22 décembre 1880 au sujet de l'embranchement de la baie Georgienne du chemin du Pacifique.

M. CAMERON (de Huron).—Adresse demandant la correspondance échangée au sujet de la loi intitulée "Acte pour constituer la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Sud-Est," et désavouée par Son Excellence le gouverneur-général en Conseil.

Plusieurs autres adresses sont votées et à 5.05 p. m. la chambre s'ajourne.

Séance du 16 février.

La séance s'ouvre à 3 h. 20 p. m. L'hon. M. O'CONNOR dépose le rapport du maître général des postes sur le bureau de la chambre.

Plusieurs pétitions sont déposées.

Sir HECTOR L. LANGEVIN propose, secondé par Sir Charles Tupper, la nomination des membres du comité de la bibliothèque.

M. GIROUARD (de Jacques Cartier) dépose un projet de loi pour autoriser

le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

M. IVES dépose un projet de loi pour amender la loi électorale de manière à abolir le dépôt de \$50 par les candidats. Il croit qu'avec un excédent aussi considérable le gouvernement a le moyen de payer ses propres dépenses d'élection. Quelques adresses sont votées et à 4.40 p. m. la chambre s'ajourne.

Séance du 17 février.

La séance s'ouvre à 3 h. 10 m. p. m. M. DREW propose que le délai pour le dépôt des projets de loi d'intérêt local soit prolongé jusqu'au premier de mars.

Sir S. L. TILLEY informe la chambre que le budget des dépenses sera déposé sur le bureau mardi prochain, et qu'il fera son exposé financier vendredi.

Interpellations.

M. VALLEE.—Est-ce que le gouvernement a nommé ou se propose de nommer un agent ou commissaire pour représenter les intérêts commerciaux du Canada à Paris, France?

Sir S. L. TILLEY répond qu'aucune nomination n'a été faite. Il croit que l'intention du gouvernement de Québec est de nommer un agent résident à Paris, et si telle nomination est faite, il est possible que les services de ce monsieur soient demandés pour l'émigration et autres fins, mais le gouvernement fédéral n'a pas fait de nomination.

M. VANASSE.—Est-ce l'intention du gouvernement de faire préparer un traité élémentaire sur la culture et la préparation du tabac et de le faire distribuer gratuitement dans le pays?

Sir H. L. LANGEVIN dit que telle n'est pas l'intention du gouvernement, mais si l'hon. député veut bien expliquer ses vues à l'hon. ministre du revenu de l'intérieur, il est possible que l'on fasse ce qu'il désire.

Plusieurs adresses sont votées et à 3.50 p. m. la chambre s'ajourne.

Ottawa, 20 février 1881.

Après les affaires courantes, l'honorable M. McLellan dépose le rapport annuel de la marine et des pêcheries.

Sir JOHN A. MACDONALD dépose un rapport concernant les terrains houillers.

M. CHARLTON dépose sur le bureau de la chambre un bill pour modifier la loi criminelle et pour donner plus de latitude aux dispositions de cette loi concernant les offenses contre la personne, en pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction etc.

Après la seconde délibération de quelques projets de loi, le gouvernement répond aux interpellations qui lui sont faites.

Interpellations.

M. BEAUCHESNE.—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder un crédit à une ligne de steamers qui fera le service sur la baie des Chaleurs entre Gaspé et Campbellton, en raccourcement à l'Intercolonial?

Sir CHARLES TUPPER répond affirmativement.

L'hon. M. E. BLAKE.—Quand le rapport et les dépositions prises par la commission du chemin de fer du Pacifique seront-ils déposés sur le bureau de la chambre, les dépositions ayant été imprimées et étant actuellement en la possession du gouvernement et prêtes à être distribuées?

Sir JOHN A. MACDONALD répond que le gouvernement n'a pas encore reçu le rapport; les dépositions ont été imprimées, et le rapport et les dépositions seront présentés en même temps, ce qui aura lieu bientôt.

M. LANDRY.—Est-ce que le gouvernement a pris connaissance du discours que Son Excellence le gouverneur général a prononcé à Québec le 24 juin 1880; Si oui, est-ce l'intention du gouvernement de se conformer aux vœux du gouverneur-général du Canada et d'adopter pour ce parlement pour la sanction des bills les expressions que la mère-patrie a conservées?

Sir JOHN A. MACDONALD dit que les expressions dont nous nous servons au Canada ont toujours été employées depuis que nous avons un gouvernement représentatif, et qu'il ne pense pas que ce changement soit nécessaire.

M. IRVINE.—Si le gouvernement a fait l'acquisition d'un emplacement pour la construction du bureau de poste de Woodstock, N. B.; si oui, quand, de qui et quel est le prix; si c'est l'intention du gouvernement de faire exécuter cette entreprise et quand?

Sir H. L. LANGEVIN répond que \$2,000 ont été dépensés pour un emplacement et qu'il fallait encore acheter un autre lopin de terre. Après quoi, le gouvernement demandera un crédit pour ces constructions.

M. FARROW.—Est-ce l'intention du gouvernement de faire des changements dans le service des malles de manière à permettre le transport de petits paquets qui sont aujourd'hui expédiés par l'express à des prix dispendieux.

L'hon. M. O'CONNOR.—La question est à l'étude.

M. LANDRY.—Quand le gouvernement se propose-t-il de déposer sur le bureau de la Chambre le bill concernant la Cour Suprême tel que promis dans le discours du trône.

Sir H. L. LANGEVIN.—Le bill sera soumis à temps pour que la chambre puisse l'étudier, et il espère que ce bill sera tel qu'il recevra l'appui de cet honorable membre.

Le reste de la séance est consacré à des demandes de documents et de correspondances.

SÉNAT.

Ottawa, 14 février.

Le Président prend son siège à 3.30 p. m.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Pour un acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et du Canada Central; pour un acte incorporant la Cie du Pont de Winnipeg et de Springfield; pour amender l'acte incorporant la Compagnie Trust and Loan du Canada; pour un acte incorporant la Banque de Manitoba; pour incorporer la Cie du chemin de fer d'Ottawa et d'Arnprior; pour incorporer la Cie du chemin de fer du Portage, Westbourne et Nord-Ouest; pour incorporer la Compagnie d'Assurance contre le Feu et Maritime de la Puissance, et pour incorporer la première Banque Nationale du Canada avec un capital de \$1,000,000 divisé en 10,000 actions de \$100 chaque.

L'hon. M. ATKINS propose la nomination des différents comités permanents.

Motion adoptée.

Et à 4 heures le sénat s'ajourne.

PARLEMENT IMPÉRIAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Londres, 18 fév.—M. Chaplin, député de Mid-Lincolnshire, a dit dans la chambre des Communes hier soir, que toute la preuve faite devant la commission Royale allait à prouver que les Etats-Unis ont vu les plus beaux jours de leur prospérité agricole et qu'en conséquence on a passé la période la plus difficile de la concurrence étrangère.

Londres, 20 février.—M. Gladstone a proposé aujourd'hui la suspension des ordres du jour pour lui permettre de déposer les nouvelles règles de procédure sur le bureau de la chambre.

L'opposition a vivement combattu la motion du premier ministre, mais finalement les ordres du jour ont été suspendus sans division.

M. Gladstone dit à propos de la première résolution que le gouvernement a l'intention de proposer qu'après les mots "deux cents membres" les suivants soient ajoutés "ou à moins qu'il ne paraisse que la motion n'est pas opposée par moins de quarante membres et appuyée pas plus de cent membres." M. Gladstone dit que la législature des Etats-Unis a jugé nécessaire d'adopter des règles pour limiter la discussion, ce qui n'a jamais occasionné d'inconvénient.

Sir Stafford Northcote dit que cette résolution détruirait la liberté de discussion et pour faire un peu de bien on ferait beaucoup de mal.

M. Gladstone a donné avis qu'il proposera, lundi, qu'une enquête sur le fonctionnement de la loi terrienne nuirait aux intérêts du bon gouvernement de l'Irlande.

CHAMBRE DES LORDS.

Le comte Granville a annoncé que ses collègues et lui-même ne se croyaient pas justifiables de prendre aucune part dans l'organisation et les procédés du comité proposé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi terrienne.

Le marquis de Salisbury a fortement condamné toute intervention du gouvernement dans cette affaire.

L'avis de motion de M. Gladstone au sujet de la résolution qu'il proposera dans la chambre des communes a été accueilli par des applaudissements prolongés.

TRAFFIC

Les recettes sur le chemin de fer Q. M. O. et O. pendant la semaine finissant le 8 février sont:

	1882.	1881.	Aug.
Passagers.....	\$9,771 21	\$7,850 61	\$1,920 60
Fret et animaux.....	8,849 46	7,151 12	1,695 34
Malles et divers.....	475 09	418 09	57 00
Total.....	\$19,095 67	\$15,422 73	\$3,672 94

Le montant total collecté du 1er janvier au 8 février est:

	1882.	1881.	Aug.
Passagers.....	\$47,511 85	\$40,182 40	\$7,329 45
Fret et animaux.....	39,048 72	30,393 41	8,655 31
Malles et divers.....	2,675 09	2,216 80	458 29
Total.....	\$89,235 57	\$72,992 61	\$16,442 96

MASSACRE.

Une dépêche de Buenos Ayres, en date du 24 janvier, donne des détails sur le massacre des habitants de Pisco par des soldats péruviens. Le colonel Mas, ayant sous son commandement six cents hommes de troupes d'Ica, a attaqué Villavicencio, l'a mis en déroute et s'est rendu à Pisco qu'il a saccagé. On a distribué mille pipes de vin parmi les soldats qui ont incendié les maisons et massacré les habitants. Quatre cents étrangers qui ont fait une résistance ont été tués, entre autres le consul français. Le nombre total des victimes est de mille. On dit que Mass a été ensuite fusillé par les troupes de Calderon.

RECENSEMENT DE 1881.

PROVINCE DE QUÉBEC.

District No 38, Bonaventure—Population 18,908.

	Population.
Port Daniel.....	1,670
Hope.....	1,924
Paspébiac.....	1,568
New Carlisle.....	1,525
Saint-Bonaventure.....	1,267
Saint-Charles de Caplan.....	1,069
New Richmond.....	1,893
Maria.....	2,298
Carleton.....	1,033
Shoalbrook.....	369
Saint-Jean l'Evangéliste.....	1,638
Escumiac.....	221
Manu.....	730
Saint-Laurent.....	285
Restigouche.....	339
Matépédic.....	1,012
Tracadighash.....	67

District No 39, Gaspé—Population, 25,001.

	Population.
Cap Châti.....	1,427
Sainte-Anne des Monts.....	1,844
Montlouis.....	789
La Grande Vallée.....	713
Les Chloiydormes.....	488
Rivière au Renard.....	1,208
Saint-Joseph de l'Anse aux Grilles.....	907
Saint-Alban du Cap des Rosiers.....	860
Gaspé Bay N et S. Sydenham.....	669
Gaspé Bay, Sud.....	587
Gaspé.....	174
York.....	485
Douglas.....	1,260
Saint-Pierre de la Malbaie.....	1,545
Percé.....	1,805
L'Anse du Cap.....	1,490
La Grande Rivière.....	2,150
Sainte-Adélaïde de Pabos.....	1,200
Newport.....	1,154
Havre Amherst.....	1,410
Etang du Nord.....	1,530
Havre aux Maisons.....	999
Grosse Ile.....	377

District No. 40, Rimouski—Population 33,791.

	Population.
Saint-Mathieu.....	1,175
Saint-Simon.....	1,266
Saint-Fabien.....	1,816
Sainte-Cécile du Bic.....	2,772
Saint-Valérien.....	199
Notre-Dame du Sacré-Cœur.....	750
Rimouski, ville.....	1,417
Rimouski.....	1,736
Sainte-Blandine.....	500
Sainte-Luce.....	1,567
Saint-Anaclet.....	1,437
Saint-Donat.....	914
Saint-Gabriel.....	975
Sainte-Flavie.....	1,068
Saint-Joseph.....	556
Sainte-Angèle.....	1,199
Saint-Moise.....	465
Saint-Edmond du lac au Saumon.....	729
Métis.....	570
Macnider, township.....	2,364
Saint-Octave.....	2,092
Saint-Damase.....	465
Saint-Ulric.....	2,017
Matane.....	2,611
Sainte-Félicité.....	1,541
Cherbourg.....	690

District No 41, Témiscouata—Population 25,484

	Population
Fraserville.....	2,291
Rivière-du-Loup.....	1,280
Notre-Dame du Portage.....	734
Saint-Antoine.....	1,234
Saint-Modeste.....	733
Cacouna, village.....	648
Cacouna.....	1,047
Ile Verte.....	3,131
Saint-Epiphanie.....	1,337
Saint-François-Xavier et Saint-Hubert.....	922
Saint-Eloi.....	1,193
Saint-Paul de la Croix.....	233
Saint-Clément.....	1,015
Trois-Pistoles.....	2,372
Saint-Françoise.....	659
Saint-Jean de Dieu.....	1,290
Détour du Lac.....	1,276
Saint-Louis du Ha! Ha!.....	570
Saint-Honoré.....	280
Sainte-Rose du Dégel.....	672
Saint-Arsène.....	1,467

CONFERENCES

STR

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE

FAITES AU

CERCLE CATHOLIQUE

PAR LE REVD F. L. P. PAQUIN, O. M. I.

1ère conférence.

Principes fondamentaux du libéralisme.

Monsieur le Président, Messieurs,

Le premier mensonge fait au début du monde a été une semence maudite jetée sur la terre. Grâce aux soins vigilants dont l'enfer ne cessa de l'entourer, cette semence n'a pas tardé à marquer sa fécondité. Elle est devenue un grand arbre pénétrant par ses racines tous les coins du globe. Ses rameaux, venant à couvrir le monde entier, se sont étendus à travers tous les siècles.

Que d'hommes, que de peuples, les uns par ignorance, les autres par indifférence, d'autres par suite de tendances mauvaises, sont allés s'abriter sous son ombre délétère, respirer son atmosphère empestée, manger ses fruits empoisonnés ! Mais aussi, que d'hommes, que de peuples y ont trouvé la mort ! Que de générations ont disparu les unes après les autres, laissant derrière elles une odeur bien éloquente pour dire au sein de quelle profonde corruption elles s'étaient éteintes ! Pauvre humanité ! elle a payé bien cher sa première faute de croire à la parole trompeuse du prince du mensonge ! Il était bien vivace le germe de corruption qu'elle reçut alors dans son sein ! Il était bien épais le bandana qui se plaça devant ses regards, puisque quarante siècles n'ont pas encore réussi à lui ouvrir complètement les yeux !

Le soleil de vérité a brillé cependant dans le monde ; et, il était si facile de le regarder. Qui peut s'excuser de ne pas voir le soleil en plein midi ?

La parole de vérité s'est fait entendre au sein de l'humanité ; et, il était si facile de l'écouter. — Qui peut s'excuser de ne pas entendre une voix dont les échos ont si souvent réveillé les morts au fond de leurs sépultures ?

Depuis dix-huit siècles surtout, ce soleil n'est-il pas placé comme un phare sur le haut des sept collines dont avait parlé Isaïe, d'où il ne cesse de lancer ses rayons lumineux dans toutes les directions ? — Et pourtant combien sont-ils nombreux les yeux qui sont restés et restent encore fermés !

Cette Parole a-t-elle cessé de se faire entendre du sommet des sept collines et de crier la vérité au monde entier ? — Et pourtant, combien sont-elles nombreuses les oreilles qui sont demeurées et demeurent encore closes ! — Ils ont des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre, disent les saintes Ecritures.

Et voilà comment tant de fils d'Adam, non seulement chez les infidèles et les idolâtres, mais, ce qui est plus triste, chez les chrétiens eux-mêmes, s'en vont si nombreux voguer dans des eaux étrangères, où ils ne devraient jamais montrer leur pavillon, parce qu'ils n'ont rien à gagner, et ont tout à y perdre.

Comment, messieurs, expliquer un pareil mystère ? — Ah ! c'est que le serpent qui parla à notre première mère n'est pas mort avec elle. D'apercevoir bien sa tête au milieu des fleurs du paradis qu'il fit perdre à l'homme, mais le corps du dragon s'étend au-delà du jardin ; il prend les proportions gigantesques d'un monstre enroulant dans ses anneaux tortueux tous les siècles, pour venir atteindre de sa queue les temps où nous vivons.

Je n'oserais entreprendre la seule nomenclature des erreurs qui peuplent chaque coin de ces anneaux, aussi nombreuses que les écailles répandues sur le corps du monstre. Qu'il me suffise de vous rappeler un proverbe bien connu : *ipsum venenum*. C'est dans la queue que se trouve le venin le plus subtil et le plus dangereux. Or cette queue — terminaison de la longue chaîne des erreurs humaines — est une erreur si habile à se glisser et s'étendre partout qu'elle semble envelopper aujourd'hui la terre comme un filet ; une erreur dont le propre est d'être insaisissable et de se dérober même aux yeux de ceux qu'elle a infectés ; une erreur d'autant plus perfide qu'elle est plus subtile et possédée d'avantage le secret de s'infiltrer parfois jusque dans les esprits qui la combattent avec le plus de vigueur. Vous devinez déjà que je vais nommer le libéralisme catholique.

J'ai, plus d'une fois, entendu quelques-uns de nos amis, carrément décidés à être rien moins que catholiques libéraux, se demander cependant, dans des moments de franchise de leur manière de penser, de dire et de faire, s'ils ne se laissent pas enlancer parfois dans quel-

ques-uns des nombreux réseaux du libéralisme.

Le libéralisme, tout le monde en parle, mais il s'en faut de beaucoup que tous ceux qui en parlent le plus aient toujours réussi à le bien connaître. Tant s'en faut aussi que ce soit un mythe, ainsi que l'ont si longtemps prétendu les catholiques libéraux eux-mêmes. C'est bien plutôt un Protée possédant à merveille l'art de se déguiser en changeant perpétuellement de forme, afin de réussir à opérer ses vols clandestins dans le trésor des vérités catholiques.

L'ennemi du genre humain, disait Mgr de Poitiers, change de langage et modifie le ton de sa voix selon la nécessité des temps et la marche des idées ; il varie ses évolutions selon la tournure des événements et les chances du combat.

Aussi, messieurs, s'il était possible d'appliquer, sans profanation, l'épithète de catholique au prince des ténébres, je n'hésiterais pas à dire que Satan est le type le plus accompli du catholique libéral. C'est qu'en effet le libéralisme catholique est un serpent qui a l'art de se faire assez petit pour entrer presque partout sans être aperçu, et pour réussir, avant d'être démasqué, à tout empoisonner, les sociétés comme les individus. Il réussit peut-être à empoisonner l'Eglise elle-même, si l'Eglise n'était incorruptible et environnée, comme par un mur d'acier, par la vertu toute-puissante de l'éternelle parole de son divin Fondateur : *et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*.

Je puis donc dire, Messieurs, sûr en cela de rencontrer la pensée de chacun d'entre vous : ici, on ne veut pas du libéralisme catholique ; on le rejette parce qu'il est rejeté par l'Eglise, par le Pape, par tous nos Evêques réunis. Ici, on ne veut pas être catholique libéral, mais catholique tout court.

Mais si, comme nous le disent nos Evêques dans leur lettre pastorale du 22 septembre 1875, le libéralisme catholique est un serpent qui tente de se glisser imperceptiblement jusque dans les lieux les plus saints, et peut fasciner les yeux les plus clairvoyants, il importe donc à tous d'être en garde contre ses pernicieuses subtilités, et pour cela de le bien connaître, de l'examiner autant que possible sur toutes ses faces. C'est ce que nous allons commencer ensemble ce soir, grâce à votre attention indulgente.

D'abord, l'erreur libérale existe-t-elle ? — Pie IX a lui-même répondu à cette question : c'est assez dire qu'elle est toute résolue pour nous.

Dans un Bref daté du 6 mars 1873, adressé au cercle Saint-Ambroise de Milan, après avoir flétri les odieux attentats des ennemis déclarés de l'Eglise, il ajoute : « Cependant, et bien que les fils du siècle soient plus habiles que les fils de la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès, si un grand nombre, parmi ceux qui portent le nom de catholiques, ne leur tendaient une main amie. Oui, hélas ! ils ne manquent pas ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténébres, un accord entre la justice et l'iniquité, au moyen de ces doctrines qu'on appelle catholiques libérales, lesquelles, s'appuyant sur de pernicieuses principes, approuvent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que personne ne peut servir deux maîtres. » Et plus tard, en 1876, dans un Bref daté du 18 septembre, le même Pape disait à nos Evêques du Canada : « Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcés de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du libéralisme dit catholique, d'autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes. »

A une date antérieure, en 1871, le Souverain Pontife disait à la députation des catholiques de France, venue à Rome à l'occasion du 25^e anniversaire de son pontificat : « Ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misérables de la cour de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non, c'est ce libéralisme catholique, qui est le véritable fléau. »

Et nos Evêques, dans leur lettre pastorale du 22 septembre 1875, après nous avoir enseigné que « le libéralisme catholique est l'ennemi le plus acharné et le plus dangereux de la divine constitution de l'Eglise » ; après l'avoir comparé « au serpent qui se glissa dans le paradis terrestre pour tenter et faire déchoir la race humaine » ; ajoutent ces vigoureuses paroles : « Défiiez-vous surtout de ce libéralisme qui veut se décorer du beau nom de catholique pour se complir plus sûrement son œuvre criminelle. »

Or, Messieurs, lorsque nous voyons le Chef suprême de l'Eglise et tous nos

Pasteurs s'unir ainsi pour nous crier : au loup ! au loup ! que nous reste-t-il à conclure, sinon que le loup est dans la bergerie ?

Dès que le loup est dans la bergerie, et est d'autant plus dangereux qu'il se cache sous la peau de l'agneau, il nous importe à nous, permettez-moi de le répéter, à nous qui voulons vivre de la vie pleine, forte, vigoureuse, alimentée par la pure sève catholique sans aucun mélange délétère, il importe, dis-je, de le bien reconnaître afin d'échapper toujours à sa morsure : morsure que longtemps on a tenté de regarder comme une blessure légère, et qui n'en a pas moins été mortelle pour un grand nombre.

Avant l'Encyclique et le Syllabus, avant le concile du Vatican, et tous ces Brefs où Pie IX ne laisse plus de subtilités aux habiles, qu'un Religieux célèbre et pieux ait pu dire : « J'espère mourir catholique pénitent et libéral impénitent » cela donne le frisson, mais encore peut se concevoir. Aujourd'hui que la lumière a brillé avec un éclat si vif, que l'on voit des catholiques, estimables d'ailleurs, se faire un trophée de cette antithèse maladroite, cela fait plus que donner le frisson ; on a réellement raison de trembler pour eux, parce que, l'on ne peut plus en douter maintenant, mourir dans l'impénitence libérale est synonyme de mourir dans l'impénitence finale. Car, nous disent encore nos Evêques dans leur lettre pastorale : « Il ne peut plus être permis en conscience d'être un libéral catholique. » — Voilà qui est assez clair, n'est-ce pas ?

Qu'est-ce donc que le libéralisme catholique ? De prime abord, il ne présente pas l'aspect d'une erreur unique, mais plutôt d'une vadiété presque infinie d'opinions vagues et incertaines. Il semble se tenir enveloppé dans des nuages aussi souples à changer de configuration et à modifier perpétuellement leur apparence, que des nuages errant dans les airs au gré des vents qui les poussent en se jouant d'eux. Aussi, cent personnes peuvent donner du libéralisme cent définitions particulières, selon le point de vue où chacune d'elles se place pour l'envisager.

Cependant, remuez un peu toutes ces opinions vagues et incertaines, dont est peuplé le monde des idées libérales, et vous les verrez toutes reposer, nonobstant leur diversité, sur une base commune. Cette base c'est ce que l'on est convenu, dans l'idiome de notre temps, d'appeler les idées modernes. Idées modernes ! bien que, pour la plupart, aussi vieilles que Satan ! Mais enfin, modernes sonne mieux à l'oreille contemporaine. D'ailleurs, ne sont-elles pas à la mode du jour ? Et, vous le savez, le propre de la mode est de rajeunir tout.

Allez plus loin. Percez les nuages de toutes ces idées modernes ; dégagez de ces formes diverses ce qu'il y a de commun au fond de toutes, et vous vous trouverez en possession d'une idée mère, d'où sortent toutes les autres. C'est là le cœur du libéralisme ; c'est sa quintessence. C'est le libéralisme exposé aux regards dans toute sa nudité ; c'est la tête du serpent arrachée à son fourrier de fleur, et mise à nu dans sa plus hideuse physionomie.

La tête du serpent, l'idée mère de toutes les idées libérales, le pivot autour duquel roulent tant de nuages, la base commune de tant d'opinions indéfinies, vagues et incertaines, le cœur même du libéralisme, en un mot, c'est le cri de la liberté proclamant l'émancipation de l'ordre naturel, dans toute sa portée aux intérêts temporels ; en d'autres termes, l'affranchissement de toute dépendance par rapport à l'ordre surnaturel. — « Ces hommes, disait le souverain Pontife dans son allocution solennelle à l'épiscopat catholique assemblé autour de lui, ces hommes veulent détruire la cohésion nécessaire qui par suite de la volonté de Dieu, unit l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. »

La doctrine catholique enseigne que Dieu a établi un lien supérieur et transcendant entre notre nature et la sienne. Ce lien, par suite de la volonté divine, est obligatoire et indéclinable. Aucun être moral, au sein de l'humanité, soit individuel et particulier, soit public et social, ne peut le rompre, en tout ou en partie, sans contredire formellement la volonté de Dieu. Voilà le catholicisme pur.

Le libéralisme pur, dont le nom propre est *Naturalisme*, rejette radicalement l'ordre surnaturel, et revendique le droit absolu de vivre dans le pure sphère de l'ordre naturel.

Le libéralisme catholique se place entre les deux. Il ne rejette pas l'existence de l'ordre surnaturel, ni son action dans le monde, parce qu'il tient à s'appeler catholique. D'un autre côté, il ne veut pas non plus répudier l'esprit moderne, qui lui sourit avec une douceur inénarrable, parce qu'il tient à s'appeler libéral. C'est ainsi qu'il accepte la présence et l'autorité du surnaturel, c'est-à-dire de Jésus-Christ et de son Eglise dans l'ordre des choses privées et religieuses ; mais il juge à propos de

l'évincer de l'ordre des choses publiques et temporelles.

Le catholicisme pur veut, ainsi que Dieu lui-même l'a voulu, l'intervention surnaturelle de la divinité dans le domaine de la nature, avec toutes ses conséquences atteignant les sociétés aussi bien que les individus.

Le libéralisme pur, pour faire table rase, d'un seul coup, de l'ensemble de ces conséquences, qui le gênent et lui tombent sur les nerfs, rejette radicalement le principe de l'intervention surnaturelle.

Le libéralisme catholique admet le principe, avec ses conséquences relatives aux individus, mais il recule devant celles qui ont trait aux institutions sociales.

Cohésion complète pour les catholiques purs.

Séparation complète pour les libéraux purs.

Cohésion partielle et séparation partielle pour les catholiques libéraux.

Tout, au sein de l'humanité, doit dépendre de Dieu, disent les premiers.

Rien, au sein de l'humanité, ne doit dépendre de Dieu, disent les seconds.

Pour nous, disent candidement les troisièmes, nous voulons que les âmes des individus et toutes les choses spirituelles soient sous la dépendance absolue de Dieu, administrées et gouvernées avec une entière liberté par ses représentants sur la terre ; mais les affaires sociales et politiques peuvent parfaitement se passer de lui, et se gérer, en toute liberté, dans une pleine et entière indépendance par rapport à toute direction venant des hautes sphères de l'ordre surnaturel. *L'Eglise libre et l'Etat libre*, ce qui, dans la pensée des libéraux catholiques, veut plutôt dire : *L'Eglise libre et l'Etat libre : chacun chez soi*. — Nous en parlerons plus tard.

Le Catholique sincère obéit tout simplement à l'Eglise de Dieu.

Le Libéral franc se met en révolte ouverte contre elle.

Le Catholique libéral, lui, se fait tirer l'oreille. N'osant lever ouvertement l'étendard de la rébellion, parce qu'il a peur des foudres suspendues au-dessus de sa tête, il a recours à mille et mille subterfuges pour obéir le moins possible et arracher le plus de concessions qu'il peut.

Selon les *Enfants de la lumière*, l'humanité a besoin de tutelle, d'un système protectionniste qui étende sur elle une influence directe et active, par le ministère d'un médiateur envoyé de Dieu pour l'aider d'un secours supérieur à bien voir la voie à suivre, et y marcher avec constance et fermeté.

Selon les *Enfants des ténébres*, les lumières de la raison et les lois intimes de la conscience résument tout le personnel tutélaire dont la race humaine a besoin pour marcher dans les voies de la vérité. Les conditions essentielles dans lesquelles le créateur a dû poser sa créature raisonnable sont immuables et définitives ; et aucune introduction personnelle de la divinité dans le monde terrestre ne doit jamais porter atteinte à la suprématie inaliénable de la raison ni à l'autonomie rigoureuse de la nature humaine.

Selon les *enfants bâtards* issus de l'illégitime union du jour et de la nuit, bien que, disent-ils, la pure doctrine catholique soit bonne, et même, en théorie, de beaucoup la meilleure, cependant, vu le siècle où nous sommes et les idées courantes qui dominent aujourd'hui dans le monde, il vaut mieux, en pratique, conformer son tempérament à l'atmosphère au sein de laquelle on est forcé de vivre, afin de ne pas s'en trouver trop mal. Allons donc, s'écrient les catholiques libéraux d'un bout à l'autre du monde, allons nous abriter sous les ailes du droit commun, lesquelles couvrent et protègent aujourd'hui la terre entière. Voilà la tutelle, sinon la meilleure en principe, du moins la seule admissible en fait, la seule praticable de nos jours. En accordant une égale liberté au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur, la vérité et le bien ne pourront que bénéficier de cette commune franchise ; et, grâce au principe de vitalité placé au fond de leur nature intime, ils finiront par triompher malgré tout. — Peu important à leurs yeux, les droits de Dieu et les blessures faites à la nature de l'homme par suite de la déchéance originelle. Peu importe la vraie notion de la liberté. — Fi ! de tout cela ! liberté illimitée à la presse, à la conscience, aux cultes, aux associations, etc ; et voilà toute la phalange des idées libérales, ou des libertés modernes, qui prend son essor et va peupler cette atmosphère à laquelle il faut à tout prix, conformer son tempérament ! — Et ces braves gens s'en vont gaillardement se nourrir de plats où sont mêlés la lumière et les ténébres ; ils invitent gracieusement les catholiques purs à venir prendre part à leur festin ; ils supplient le Pape lui-même de ne pas être si regardant, et de venir occuper le siège présidentiel.

Pauvres fous ! ils semblent ignorer ce que tous les enfants savent : c'est qu'un drachme de poison mêlé à une livre de nourriture saine suffit pour empoisonner tout le sang et causer la mort.

Voilà le libéralisme assez clairement défini. Du moins, je le crois.

Son principe, c'est l'indépendance de l'ordre naturel, indépendance que l'on décore du grand nom de *liberté*. C'est au nom de la liberté que l'on cherche à constituer, à tous les degrés, l'émancipation de l'existence humaine. Ce qui diversifie les deux catégories des libéraux naturalistes et des libéraux catholiques, c'est le degré d'indépendance qu'ils prétendent établir.

Chez les premiers l'émancipation radicale et absolue.

Chez les seconds subordination de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, en théorie, mais en pratique séparation des deux ordres, sans ingérence du spirituel dans le temporel.

Chez les deux, liberté sortant de sa place, et par conséquent faussée.

Dieu a dit à la mer : tu n'iras pas au-delà des dignes que je t'ai posées. — Or, si par suite d'un cataclysme, l'ordre de Dieu est violé, il y a inondation, désordre, ruine. — Ainsi en est-il des hommes et des sociétés. Dieu, en leur donnant la liberté, — je parle ici de la liberté vraie et non de la liberté libérale — leur a dit : voilà des bornes que vous ne devez pas dépasser. — Et de fait, la liberté sera d'autant plus parfaite qu'elle se tiendra plus strictement en dedans de sa sphère. — Un fleuve, roulant avec majesté le grand volume de ses eaux, est-il gêné dans la liberté de son cours par les deux digues qui le continuent ? — Qu'il vienne, au contraire, à briser ces digues ; il se déplace, il se répand, il s'amointrit, il s'affaiblit, il finit par aller mourir en un marais stagnant et boueux.

Les hommes et les sociétés sont vraiment libres tant que, dans toutes leurs évolutions, ils se tiennent à la place que Dieu leur a assignée. S'ils sortent de là, ils se déplacent, ils s'amointrit, ils se décomposent, et finissent par aller s'éteindre dans un marais tout fumant du sang versé par la révolution.

Le libéralisme, Messieurs, opère ce déplacement.

Le libéralisme est donc une liberté débordant son cadre naturel, une liberté extravasée, une liberté corrompue, une liberté qui ne peut vivre longtemps, parce qu'en voulant trop s'agrandir elle ne réussit qu'à s'amointrit et pour aboutir à sa propre ruine. La grenouille, disait le bon vieux Lafontaine, à force de vouloir se grossir à la taille du bœuf, a fini par en crever, et devenir rien du tout.

Le libéralisme, c'est donc ni plus ni moins un abus de liberté. C'est un *libertinage*, pour employer le mot propre, un *libertinage* de l'esprit, moins grossier, mais plus funeste encore que le *libertinage* des sens.

Le libéralisme pur abuse de la liberté, en brisant tout simplement les bornes déterminées par le Créateur. Aussi se fait-il bientôt l'égout commun où viennent confluer toutes les erreurs qu'il ont précédé.

Le libéralisme catholique ne brise pas les bornes ; il se contente de *sauter* par-dessus sans les toucher, et d'aller touter dans le champs des libertés modernes. S'il ne devient pas l'égout commun de toutes les erreurs humaines il leur tend, au moins, complaisamment la main à toutes.

Voilà pourquoi, il se pavane si fièrement tout pachacé de la brillante carde de la conciliation.

La conciliation ! voilà la grande marotte des catholiques libéraux : conciliateurs téméraires qui n'ont reçu de mandat que d'eux-mêmes. Voyez un peu l'attitude d'un catholique libéral. Homme louche, il regarde la vérité d'un œil et l'erreur de l'autre ; il tend une main à Dieu, et l'autre au démon ; il fléchit un genou devant le Christ et l'autre devant Satan ; d'une oreille il écoute les enseignements de l'Eglise, et de l'autre ceux de la franc-maçonnerie. Au nom de la pacification universelle, dont il se déclare l'apôtre en face de Dieu et des hommes, il se pose en docteur entre le catholicisme et l'esprit moderne, prêchant au premier l'opportunité de tempérer un peu la rigueur de sa doctrine, invitant le second à froncer un peu moins les sourcils. Il se place entre le Pape de Rome et le Pontife des loges, les invitant tous les deux à venir à lui, et là en sa présence, et à sa grande jubilation, se donner enfin l'accablée fraternelle. Ne voyez-vous pas que le rêve qu'il caresse si chèrement lui donne la délire et lui fait oublier que le Pape ne descend jamais du rocher où il est assis depuis dix-huit cents ans, et que le Pontife des loges est incapable de monter jusques là. Il oublie en outre un point capital, le seul qui, une fois résolu, pourrait placer dans sa main la clef du succès qu'il poursuit avec tant d'ardeur : c'est que, pour réussir à concilier la vérité catholique avec l'erreur moderne, il faudrait d'abord, reconcilier Dieu avec Lucifer. Qu'il tente ce tour de force ; et s'il réussit, oh ! alors, quel spectacle grandiose ! quel triomphe ! Les cieux s'entr'ouvrent, et les myriades des anges, Michel en tête, s'élançant dans l'espace

À la rencontre de leurs vieux compagnons de jadis, lesquels à leur tour sortent de l'abîme en jubillant, à la suite de Lucifer; et tous ensemble, après avoir signé l'acte de réconciliation, chantent en chœur : paix, paix, paix, sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Le Pape descend de son trône et va se jeter entre les bras de Bismarck et de Paul Bert.

Catholiques et Franc-Maçons jettent bas les armes, et s'embrassent comme des frères à jamais unis.

Les Religieux expulsés rentrent dans leur patrie où ils sont accueillis en triomphe par Gambetta et Cie.

Le vieux Veillot brise sa plume et court auprès de tous ceux à qui il en a tant donné sur les nerfs; et tous l'accueillent avec le plus gracieux sourire.

L'humanité tout entière prend place à un grand banquet où coule à grands flots le doux miel de la paix.

Voilà donc que l'Eglise de Dieu cesse d'être militante sur la terre. Elle va s'appeler l'Eglise pacifique, avant de recevoir, au sein de l'éternité, le nom définitif d'Eglise triomphante.

Quelle atmosphère de délices enveloppe désormais notre planète! Les vents eux-mêmes se taisent. A peine si la brise rafraîchissante ose troubler de son léger souffle l'océan de quiétude dans lequel est plongé l'univers tout entier. Seul, le libéralisme catholique, et certes il a bien gagné cela, seul, il a le droit de faire entendre sa voix de sirène. Ses accents moelleux s'infiltrèrent comme des flèches d'une douceur inénarrable dans toutes les âmes, au fond desquelles distillent goutte à goutte les avants goûts des délices futures du ciel.

Dites maintenant, Messieurs, s'il n'y a pas là de quoi captiver toutes les puissances d'une âme libérale. Dites s'il n'y a pas là de quoi donner le délire à une tête libérale!

Oh! mais, par exemple, s'il y a échec du côté du point capital; si Dieu se refuse à la réconciliation, alors, mes bons amis libéraux, adieu eau, cache, cochon, couée. Sous la tête de la sirène reparaissent tout à coup les pieds du satyre.

Les anges restent dans le ciel, où ils continuent leur chant favori: Saint, Saint, Saint est le Seigneur. Les démons demeurent dans l'abîme qu'ils font retentir comme de plus belle de la lugubre cacophonie de leurs blasphèmes.

Le Pape demeure sur son roc, et les catholiques persistent à serrer leurs rangs autour de lui; et la lutte contre Dieu, contre l'Eglise, contre la vérité se poursuit dans le monde.

Les Religieux expulsés continuent à manger le pain de l'exil, et Gambetta et Cie à dire et faire des sottises au parlement de Paris, pour ne rien dire des autres.

En un mot, le monde reste ce qu'il est; l'Eglise demeure militante sur la terre, et nous, messieurs, nous continuons à faire ensemble la guerre au libéralisme catholique.

Ce soir nous avons vu son principe fondamental et sa définition. Dans d'autres entretiens nous le poursuivrons sous les différentes formes qu'il a si bien l'art de revêtir selon les besoins de la polémique et la marche des événements. Merci messieurs de l'attention que vous m'avez accordée avec tant de bienveillance. Vous venez, par là, de faire preuve de tant de patience, que je serais à jamais convaincu, si je ne l'avais été déjà, que pas un d'entre vous veut être Catholique libéral.

L'ISLE-VERTE.

(Suite.)

Pent-on connaître l'étendue des mérites de cet homme de Dieu qui édifica pendant plus de trente-cinq ans nos colons et nos sauvages établis sur les bords du fleuve, à partir de Québec jusqu'en bas de Rimouski. Ce n'était qu'un homme après tout, et que d'obstacles de toute espèce à surmonter pour atteindre ses missions! Que de force en face de tant de dangers, toujours si nombreux, semés sur sa route! que d'abnégation de soi-même pour se faire tout à tous comme l'apôtre saint Paul! Voyez-le au sein de la tempête qui soulève les eaux de notre grand fleuve aux jours d'automne; voyez-le encore perdu dans les bois à la recherche des sauvages; voyez-le exténué de fatigue, brisé, incapable d'avancer, tous ses membres vermineux lui refusant leur service. Sa figure change-t-elle? Jamais. On voit toujours le même sourire errer sur ses lèvres, le sourire du martyre; toujours le même rayonnement sur ce front bien fait pour la couronne des martyrs; toujours le même éclair dans ces yeux purs, vrai miroir de l'âme. Et le cœur? Sans cesse battant de l'amour de Celui qui lui donna l'exemple des souffrances en parcourant la douloureuse voie du Golgotha. Ce que nous disons du Père Ambroise Rouillard, nous pouvons le dire de tous ces humbles enfants de Dieu qui vinrent sur nos bords porter la foi et sa compagne, la civilisation, pour le plus grand bien de notre pays et de ses habitants. *Ab uno disce omnes.* Cet esprit de l'apostolat, ces désirs d'immolation, de sacrifice, d'abnégation pour les âmes, ces aspirations au martyre, aux souffrances de toutes sortes pour la plus grande gloire de Dieu ont-ils diminué de nos jours? Interrogez l'histoire moderne et elle vous dira: Non! Ici encore, notre clergé est fort, vivace, et animé de la grande charité apostolique qui a conquis le monde. Nous avons encore des missionnaires qui, comme le Père Ambroise Rouillard ou le Père De LaBrosse, vont à la conquête des âmes ou veillent sur les tribus sauvages confiées à leur sollicitude toute pastorale.

Voici maintenant une liste des missionnaires et curés qui ont desservi, soit la mission, soit la paroisse de l'Isle-Verte. Nous ne pouvons commencer que par les noms de ceux qui figurent aux registres paroissiaux d'ici, tout en y ajoutant le nom du Père Henry Nouvel, qui, d'après la relation des Jésuites, vint ici pour nos sauvages Malécites, avant de se rendre à Rimouski. Les notes qui vont accompagner la nomenclature qui suit sont dues aux actives recherches du Révérend M. R. Philippe Sylvain, vicaire ici du mois de mars 1878 à l'octobre 1879. C'est un travail laborieux pour lequel nous lui sommes très reconnaissants: ces notes qu'il a transcrites dans un livre spécial resteront là comme un monument de notre histoire paroissiale, auquel nous pourrions avoir recours au besoin.

M. Auclair, 1713 à 1729.
Père Ambroise, 1731-1735.
Père Chs. Barbel, récollet, 1736-1738.
Père Luc, récollet, 1742.
Père Ambroise Rouillard, 1746-1758.
M. Charles Genest, Annonciateur des vaisseaux de Sa Majesté, 1759.
M. J. Trutaut, 1760.
Père Ambroise Rouillard, 1760-1767.
M. J. Trutaut, 1768.
Père Ambroise Rouillard visite l'Isle-Verte pour la dernière fois en 1769.
M. J. Trutaut est chargé de la desserte de la mission de l'Isle-Verte depuis le mois de janvier 1770 jusqu'au mois de juillet 1774.
Le Père LaBrosse, 1777 à 1782.
M. J. Trutaut, 1783.
M. A. Leclaire, premier missionnaire résidant à l'Isle-Verte, 1783-1790.
M. Jos. Piquet, (1) deuxième missionnaire de l'Isle-Verte, qui y réside 1790 à 1794.
M. Charles Genest, troisième missionnaire en cette paroisse, 1794 à 1802.
M. Michel Bezeau, quatrième missionnaire de l'Isle-Verte, 1802 à 1805.
M. J. Dorval, curé de St-André, desservant de l'Isle-Verte, 1805 à 1806.
M. Charles Hott, (2) cinquième missionnaire, 1806 à 1813.
M. Jos. Lacasse, sixième missionnaire résidant, 1813 à 1817.
M. P. Grenier, 1817 à 1818.
M. François Noël, 1818 à 1822.
M. Pierre Bourget, 1822 à 1827.
M. P. Beland, 1er curé, 1827 à 1834.

(1) Monsieur Joseph Piquet, est le premier qui ait eu la bonne idée de réunir, de collationner les familles éparses des baptêmes, mariages et sépultures, laissées dans les diverses familles par le missionnaire d'alors. A lui donc revient l'honneur d'avoir donné, par ses recherches, un état à la liste des registres, ces pièces si précieuses à plusieurs points de vue.
(2) Monsieur Charles Hott avait été auparavant de 1806 à 1807, curé de Kamouraska et missionnaire à Ste-Anne des Monts, en bas de Rimouski.

M. Luc Aubry, (3) 2e curé, 1834 à 1837.
M. Isidore Doucet (4) 3e curé, 1837 à 1852.
M. L. Provancher, (5) 4e curé 1852 à 1854.
M. J. B. Gagnon, 5e curé, 1854 à 1856.
M. I. L. Marceau, 6e curé, 1856 à 1870.
M. Aug. Ladrière, 7e curé, 1870 à 1875.
M. P. C. A. Winter, 8e curé, 1875.
Vicaires du Révérend M. Augustin Ladrière:
M. J. Monge, maintenant à St-Jean de Québec.
M. Ed. Roy.
M. J. F. Audet.
M. Narc. Gagnon.
M. Louis Piquet, ancien zouave pontifical.
M. Louis Lamontagne.
M. A. D. Jobin.
Vicaires du Rév. M. P. C. A. Winter:
M. J. Z. Jean.
M. Ant. Leblanc.
R. Phil. Sylvain.
Théophile Vander Moortel.
H. J. Bernier et P. C. Lavoie, maintenant desservant de la paroisse de Notre-Dame des Sept Douleurs, sur l'Isle-Verte.

Comme nous l'avons déjà dit, pour retenir le Canadien aux lieux où l'on veut faire des défrichements dont la grande étendue servira à la réunion de plusieurs individus pour former plus tard une importante paroisse, il faut lui bâtir un temple qui lui rappelle la religion de ses ancêtres qui est la sienne aussi. C'est pour cela que, dès les premiers temps de la colonie on s'empressait de grouper, sur n'importe quel point de ce territoire du Canada, un grand nombre de colons et de sauvages autour d'une humble chapelle et là, ce petit troupeau était instruit et civilisé par les missionnaires venus du "Pays de France". Ainsi en fut-il de l'Isle-Verte. Dès les premiers temps de son établissement, les colons encore peu nombreux et les Malécites élevèrent un temple au culte religieux. C'était bien modeste, bien uni, mais enfin c'était approprié aux circonstances. Le peuple n'était pas riche alors; il n'en était encore qu'à ses premières arpentures de terre défrichée; mais celui qui s'était contenté d'une humble crèche à Bethléem, quand il vint racheter le monde, pouvait bien, mystérieux prodige de son amour, s'abaisser encore jusqu'à descendre sur un pauvre autel; mais de là il devait descendre sur un autel orné de toutes les vertus qui ont fait de nos pères, des hommes forts; cet autel, c'était le cœur de ces hommes simples et grossiers qui pouvaient en revendre à bon nombre de nos jours. Oh! c'est qu'ils n'avaient pas senti passer sur leur âme pure ce souffle pestilenciel de l'indifférentisme religieux qui menace sourdement nos populations actuelles. La cognée est au pied de l'arbre; le remède est-il trouvé? Les évêques sont là; notre clergé est là aussi, faisant face à l'ennemi. Qu'il n'y ait pas de désertion honteuse; que le scandale ne se recouvre pas du hideux manteau de l'hypocrisie et l'on triomphera du mal; l'air pur de la saine morale remplacera l'atmosphère viciée de l'indifférence religieuse.

Où plaça-t-on la première chapelle ouverte au culte religieux dans cette paroisse? Elle devait être placée de manière à offrir le plus d'avantage possible aux colons, à nos sauvages et au missionnaire qui n'arrivait à la mission que par le trajet d'eau, puisque de Kamouraska à Rimouski, c'était le seul moyen de communication, n'y ayant pas de route praticable à travers les bois, si ce n'est les sentiers connus des sauvages allant à la chasse. Puisque les colons étaient sur les terres du côté Nord-Est à partir de la Rivière-Verte et que les sauvages Malécites campaient sur les hauteurs et sur la rive Sud-Ouest, et que le missionnaire arrivait par le détour de l'île ou des îlots pour remonter ensuite le coude de la Rivière-Verte, on plaça la première chapelle tout près du fleuve. Les

(3) Monsieur Doucet, mort curé de Ste-Hélène, était le frère de M. l'arpenteur Doucet de cette paroisse. Tous les ans, il allait, d'après l'ordre du gouvernement, faire la mission des sauvages sur la côte Nord.
(4) Monsieur Provancher, cet homme de mérite qui du fond de sa petite retraite du Cap Rouge, lance à travers un public lettré ces pages si profondes du *Naturaliste Canadien*, fut le quatrième curé de cette paroisse.
(5) Monsieur J. Bt. Gagnon, décédé curé des Trois-Pistoles, eut l'honneur de finir les travaux du magnifique temple qui orne notre belle paroisse.

registres n'en parlent pas; mais les anciens ont légué ces renseignements à leurs descendants qui m'ont eux-mêmes donné ces notes et montré le lieu où fut placé ce temple. Il a été bâti justement au nord du manoir seigneurial, remplacé aujourd'hui par les bâtisses de M. J. B. Côté, un descendant direct de la branche seigneuriale. Il y a deux ans, on voyait encore l'endroit où il fut édifié. Il a dû être entouré d'un monticule de sable, puisqu'on y voyait encore un soulèvement du sol, entourant une cavité assez profonde. Cet exhaussement a dû être fait comme rempart aux eaux de la rivière, qui devenaient plus menaçantes aux grandes marées d'automne ou à la fonte des neiges. Alors le lit de la rivière était trop étroit et les glaces qu'elle emporte pouvaient détériorer la chapelle, sur le bord de la rivière. Le cimetière était en avant, toujours sur le terrain appartenant au sieur J. Bt. Côté dont le terrain actuel est une partie du deuxième manoir seigneurial bâti à l'Isle-Verte. L'année dernière, les messieurs Côté ont labouré cette partie de leur champ où reposèrent les fondations de la première chapelle.

Quel beau site pour une chapelle! Comme tout s'harmonisait bien pour inspirer de graves et salutaires pensées en même temps pour élever l'âme. Quand le Malécite, descendant la rivière pour aller au large chasser le marsouin et le loup-marin, apercevait la petite chapelle, solitaire, mais coquettement assise sur la rive, comme il devait se découvrir avec respect, et entonner un cantique à celle qui du haut de son piédestal dit à tous ces pauvres enfants si souvent exposés: "Priez-moi, je suis l'étoile de la mer." Ce chant suave du pauvre enfant des bois, je ne l'ai entendu qu'une fois dans ma vie; mais jamais, il ne s'effacera ce souvenir, c'était sur les bords du lac St-Jean, sous la tente d'un Montagnais revenant de la mission. Quelle douceur! quelle pénétrante suavité dans cet humble chant partant de cœurs sincèrement simples comme la nature, leur mère! Et le colon lui-même, privé du missionnaire qui ne venait qu'une ou deux fois l'an, n'avait-il pas ce sanctuaire béni pour consolation? Ne devait-il pas y aller retremper ses forces? Le soir venu, quand les travaux étaient finis on devait aller à la chapelle prier Dieu publiquement, sans hypocrisie, sans ostentation, surtout sans luxe. Oh! c'était dans un temps où la foi était vivace; le respect humain était encore retenu sur d'autres plages. On y priait avec ferveur; on y priait bien, car le cœur était bon et grand comme la nature avec laquelle ils étaient en contact journalier. Il me semble entendre les joyeux accents de ces voix mâles et accentuées des laborieux entonnant un cantique à la louange de Dieu, des saints ou de la Mère de Dieu. Il me semble les voir recueillis et prosternés sur la dalle du temple à l'heure où à l'appel du missionnaire, Jésus vivant descendait sur l'autel modeste et pauvre du sanctuaire. Il me semble entendre le doux bruissement des lèvres récitant le chapelet mêlé aux mystérieux bruits des flots se brisant sur le rivage et qui, parfois, venaient lécher la muraille du temple.

Et quand le missionnaire arrivait, outre la réception enthousiaste que lui faisaient nos sauvages au détour de l'île, on s'empressait d'orner le sanctuaire. On y saluait avec joie l'étendard de la croix uni au drapeau blanc. L'étable, par sa verdure, reposait agréablement les yeux. L'autel illuminé resplendissait; des argenteries empruntées au Manoir rehaussaient par leur éclat, l'ornement du saint lieu. Le Missionnaire joyeux de se retrouver au milieu de ses enfants, heureux de la protection du ciel, rentrait au temple dont les pauvres lambris retentissaient du chant du *Te Deum* qu'entonnait d'un cœur rempli de joie, le missionnaire arrivant. Quelle sérénité sur tous les fronts! Combien de poitrines oppressées, de cœurs dilatés sous l'empire d'une allégresse mal contenue!

C'est dans cette chapelle que vinrent faire les exercices de la mission les Pères Ambroise Rouillard, Charles Barbel, J. B. de LaBrosse, et M. Charles Genest, annonciateur des vaisseaux de Sa Majesté. Plus tard, le nombre des colons augmentant en proportion considérable, on sentit le besoin de bâtir une nouvelle chapelle plus spacieuse. Et puis cette partie de la paroisse qui s'étend de la Rivière en descendant vers Trois-Pistoles était défrichée; et les colons gagnaient du terrain; la forêt se déboisait sous les coups répétés de nos infatigables défricheurs. Il fallait donc centraliser un peu la mission par l'établissement d'un nouveau temple. C'est ce qu'on fit, en effet. Au lieu de rebâtir près de la rivière, on construisit le nouveau sanctuaire à quinze ou seize arpents de la rivière, en venant vers la Pointe à la Loupe. Il était situé au sud du chemin du roi, vis-à-vis le coin nord-est du cimetière actuel, c'est-à-dire sur l'emplacement où est bâtie aujourd'hui l'ancienne

maison du Révérend M. Doucet, troisième curé de l'Isle-Verte. On ne trouve rien dans les Registres concernant cette seconde chapelle. On ignore la date de son ouverture au culte.

CHARLES A. GAUVREAU.

(A suivre.)

Il y en a encore.

M. le Rédacteur,
On disait, il y a cent ans et plus, chaque fois que la mort enlevait un vieillard de 70 à 100 ans, surtout, que cela ne se reverrait plus. Eh bien! pour relever le courage et donner la confiance à la génération actuelle, nous dirons qu'il meurt encore de nos jours, après plus d'un siècle de cette fausse prophétie, vénérables vieillards et de vénérables vieilles plus que centenaires, et un grand nombre de 70 à 80 et de 80 à 100 ans.

Depuis samedi dernier, le 11 du courant, à jeudi le 16, six jours consécutifs, nous avons fait un relevé de la presse française et anglaise de cette ville et des annonces de recommandations aux pères, et voici le résultat obtenu sur les personnes dont la mort a été annoncée âgées de 70 à 80 ans, de 80 à 100 ans et au-dessus. Le nombre s'élève à dix-huit tant qu'hommes et femmes, et les âges de ces dix-huit personnages, qui ont laissé ce monde pour un autre meilleur, représentent 1473 années, tout près de quatorze siècles et trois quarts.

Qu'on vienne nous dire encore qu'on ne voit plus de nos jours, ce que nos ancêtres voyaient au 18e siècle.

Voici le tableau des âges de ces dix-huit personnes dont la mort a été annoncée dans le cours de six jours consécutifs, du 11 au 16 février 1882:

105 ans; 103 ans; 101 ans; 94 ans; 85 ans; 84 ans; 81 ans; 79 ans; 78 ans; 77 ans; un autre de 77 ans; 76 ans; 74 ans; un autre de 74 ans; 72 ans; un autre de 72; 71 ans; et le dix-huitième de 70 ans.

Sur ce nombre deux ont vu la quatrième génération; six la quatrième génération, et la plupart des autres, la troisième génération.

Avec un peu de bonne volonté on se croirait en plein temps de Matusalem; ce qui n'est point trop mal, enfin de compte, pour la fin du 19e siècle.

V. P. A.

Un suicide.

Nous lisons dans la Patrie du 15:
Une dépêche au *Telegram* de New-York annonce que M. Alphonse de Bondy, contre-maître du *Guide du Peuple*, journal français bi-hebdomadaire publié à Glen Falls, New-York, s'est brûlé la cervelle, hier matin à 10 heures. Il avait eu la veille une vive altercation avec un compatriote, M. Rehome, à la fille duquel il était fiancé. Il s'agissait d'une représentation publique à donner prochainement et dans laquelle la jeune fille en question, Lucretia Rehome, doit jouer un rôle. Le suicide de M. de Bondy est attribué à son exaspération de ne pouvoir empêcher sa future épouse de se montrer sur la scène.

Le jeune homme est un des fils du Dr Douaire de Bondy de Soré et autrefois de Montréal et de Lavallée.

Depuis que la Patrie a donné ces renseignements, ce journal a reçu la correction suivante:
J'arrive à l'instant, et je lis sur votre journal que Alphonse D. de Bondy, contre-maître du *Guide du Peuple*, s'est donné la mort.

Je suis en mesure d'affirmer, (j'étais présent) que l'enquête a déterminé que Alphonse D. de Bondy était mort d'une congestion cérébrale.

Tout à vous,

J. O. D. BONDY,

Rédacteur du *Guide du Peuple*.

A l'un des derniers grands dîners du quai d'Orsay, pendant que les engagements circulaient, on entendait tout à coup un tapage infernal qui semblait partir des sous-sols.

Gambetta, qui prévoyait quelque escapade de Trompette, fronce le sourcil, et dit à l'un de ses familiers:

—Allez donc voir ce qu'il y a.

Le familier revient deux minutes après.

—Et bien? demande le gros Léon.

—Monseigneur, c'était une "batterie"... de cuisine.

Agriculture.

LES ÉCOLES PRIMAIRES ET L'AGRICULTURE.

Ce que j'ai déjà dit sur la même question supposait un projet dont l'exécution était encore à venir. J'ai scruté les avantages et les inconvénients auxquels peut donner lieu le nouveau système, comme si l'enseignement de l'agriculture était complètement étranger dans les écoles des campagnes. Au fond, la question ne se trouve pas changée; il s'agit de savoir jusqu'à quel point le plan est praticable, avec les instituteurs et les institutrices d'aujourd'hui, mais, de fait, il serait inexact d'affirmer que la théorie agricole est chose nouvelle pour tous les enfants qui fréquentent les écoles primaires. Elle forme maintenant partie du programme officiel.

Depuis cinq ou six ans le Conseil de l'instruction publique et le surintendant de l'éducation ne cessent d'inviter les commissaires et les inspecteurs sous leur contrôle, à exercer toute leur influence pour faire adopter le *Petit Manuel d'Agriculture*, de M. Larue. Cet appel généreux et patriotique a trouvé un écho fidèle chez les inspecteurs, mais les commissaires se sont généralement montrés indifférents. Toutefois, avec le puissant levier de la persévérance on est parvenu à vaincre en grande partie l'inertie, et, aujourd'hui, on peut constater avec plaisir que la perspective est des plus encourageantes.

Dans son rapport de 1879-80, M. Ouimet disait: «L'enseignement de l'agriculture fait de notables progrès, mais se heurte encore contre le préjugé. Dans un grand nombre de localités, les cultivateurs n'admettent pas qu'un maître d'école puisse apprendre aux enfants la manière de bien cultiver la terre; eux seuls, hommes d'expérience, habitués aux travaux des champs, peuvent faire cette éducation. Cette idée est toute naturelle, et pour faire admettre à un homme illettré que l'instruction, que les livres peuvent lui servir même dans le métier, qu'il exerce depuis son enfance, il faut beaucoup de temps. J'aime à constater cependant que nos écoles comptent aujourd'hui 24,792 élèves en agriculture.»

«Je répète ici, continue monsieur le surintendant, ce que je disais dans mon rapport de 1876-77 :

«Dans notre pays, habité en grande partie par des cultivateurs, il est utile, il est nécessaire que les principes de l'agriculture soient enseignés dans toutes les écoles. Il fut un temps où le sol canadien, encore neuf, poussait tous les grains sans qu'il fut besoin de conserver sa fertilité par des engrais ou par certains procédés de culture; mais, nos terres n'ont pu résister toujours au régime débilissant auquel elles ont été soumises, et aujourd'hui on se plaint en plusieurs endroits que l'agriculture ne paye plus. Il devient donc urgent de prendre les moyens de redonner au sol sa fertilité primitive.»

«Ces moyens sont connus et à la portée de tous. L'agriculture est un art qui a livré depuis longtemps ses secrets; il ne s'agit plus que d'en vulgariser les principes. L'école est le chemin le plus court pour arriver à ce but. Enseignez l'agriculture aux enfants des cultivateurs, et l'agriculture cessera d'être une aveugle routine.»

Comme on le voit, les autorités ont à cœur de propager l'instruction agricole, et, elles connaissent bien la voie qu'il faut suivre. Si leurs efforts ne sont pas couronnés d'un plein succès, c'est que leurs avis et leurs conseils ne sont pas mis en pratique, ou que leur œuvre se trouve, entravée par l'esprit de routine ou le défaut de moyens d'action.

Le surintendant de l'instruction publique répond, dans ses circulaires aux commissaires et aux inspecteurs, à diverses objections soulevées par le grand nombre contre le nouvel enseignement. Je saurai mieux faire que de reproduire ici ces réponses victorieuses.

«Je sais», dit M. Ouimet, «l'objection que l'on fait contre l'enseignement du *Petit Manuel d'Agriculture*: on dit qu'il ne contient rien que ne sachent déjà tous les cultivateurs et qu'ils ne puissent enseigner eux-mêmes à leurs enfants.»

«En disant tous les cultivateurs, on exagère, car, malheureusement, un bon nombre d'entre eux ignorent la moitié des bonnes choses que renferme le *Petit Manuel*. Mais supposons que pas un n'y trouve un seul mot, à apprendre; dans ce cas, voici ce que j'ai à vous dire :

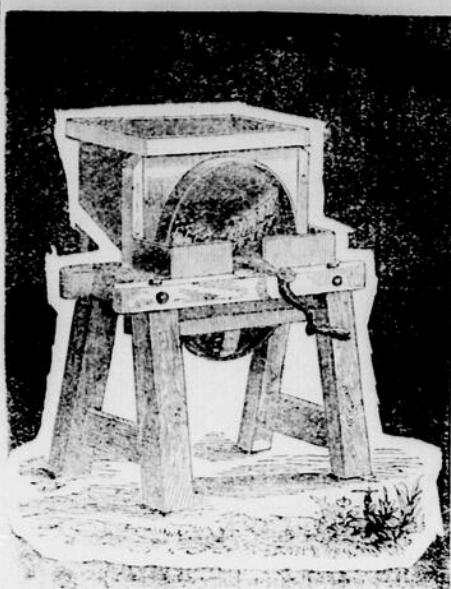
«Cette objection est faite par des personnes instruites ou ignorantes. Aux premières, je réponds: Vous connaissez la différence entre les choses que l'on fait par routine et celles que l'on fait pour les avoir raisonnées, entre une habitude de conduite et un principe de conduite dont on connaît la formule, et quand même tous les cultivateurs, par leur exemple, apprendraient à leurs fils à bien cultiver, ces derniers trouveraient encore un profit certain dans l'étude des principes d'agriculture, car on observe bien mieux ce que l'on peut se démontrer à soi-même qu'une chose dont l'exécution est une simple habitude routinière. Quant aux secondes, c'est-à-dire aux personnes ignorantes, qu'elles me permettent de leur dire franchement qu'elles ne sont pas les meilleurs juges de la question et qu'elles doivent avoir le bon esprit de se fier là-dessus à ceux qui savent mieux...»

«L'enseignement agricole a deux sortes d'adversaires», dit encore monsieur Ouimet. Les uns le trouvent inutile, attendu que l'enfant du cultivateur peut apprendre sur la terre paternelle tout ce que contient le *Petit Manuel*.

«D'autres personnes, mais en petit nombre, vous diront que l'enseignement théorique de l'agriculture ne peut que faire du mal aux enfants dont l'esprit est déjà surchargé par l'étude des manuels qu'on leur fait apprendre par cœur. — Un instant de réflexion suffit pour juger de cette assertion bizarre. En effet, prétendre que les fils des cultivateurs ne pourront profiter de l'étude du *Petit Manuel* parce qu'il contient une théorie trop abstraite, eux qui vivent, pour ainsi dire, au sein même de la pratique de l'agriculture, c'est formuler une objection qui ferait le désespoir des professeurs, si elle n'était vraiment puérile et contraire au simple bon sens. Assurément, c'est une grande faute que de surcharger la mémoire des enfants, de leur donner une instruction *a priori*, et c'est une méthode condamnée que d'agir sur leur esprit sans l'aide des sens; mais cela n'est pas à craindre dans l'espèce actuelle. Que l'enfant apprenne par cœur les règles du labour, des semailles, de l'irrigation, et de tous les autres travaux de la ferme, son esprit ne se trouvera pas surchargé de mots qui ne représentent rien pour lui; au contraire, chacune de ces expressions représente à ses yeux une chose ou un acte dont il est témoin tous les jours...»

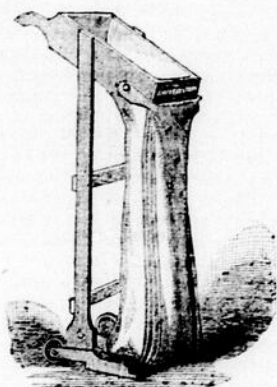
Les citations qui précèdent serviront à faire connaître à tous les lecteurs de ce journal, les vues des autorités en matière d'enseignement agricole, et comment elles entendent accomplir la tâche qu'elles se sont imposées. Les rapports du surintendant de l'éducation mériteraient d'être plus connus. A part mention des faits, ils renferment bon nombre de conseils dont les classes industrielles et agricoles ont grandement besoin.

A. THIBOUTOT.



Le dessin ci-dessus représente un coupe-racine pourvu de trois couteaux sur disque plat. En avant des lames, il y a des dents qui divisent les tranches coupées par les couteaux. Les racines sont mises dans la trémie dont un des côtés est formé par le disque qui porte les lames. Le poids seul des racines suffit pour qu'elles s'appuient contre les couteaux qui les découpent.

La culture des racines prend aujourd'hui, dans notre province, des proportions qui promettent pour l'avenir une amélioration notable dans l'alimentation du bétail. Afin que le perfectionnement soit complet; il faudra adopter le mode de distribution le plus économique, c'est-à-dire celui qui demande le moins de temps et ne donne lieu à aucune perte d'aliments. Or la division ou la préparation, de ceux-ci par l'instrument désigné plus haut, est ce qui répond le mieux au besoin. Quelques minutes suffisent pour préparer la ration d'un bon nombre d'animaux, et on peut toujours être certain de la mastication complète de la nourriture. Il n'y a rien à craindre sous le rapport de la grosseur des morceaux, tous étant à peu près de la même proportion et ne dépassant jamais une certaine limite; ce qui est loin d'avoir lieu, lorsqu'on se contente de découper les racines avec un instrument à bras ordinaire.



Emacheur mobile.

C'est un petit appareil simple mais très utile pour tenir un sac que l'on veut remplir de grains. La trémie se trouve à la partie inférieure de la boîte. Le sac est fixé par un petit levier et par un taquet. De petites roulettes, dont l'instrument est pourvu, permettent de le remuer facilement avec son fardeau.

Tout cultivateur qui a une machine à battre ferait bien de se procurer cet appareil. En certain cas, pendant le battage et le vannage, on pourrait, en l'employant, se dispenser des services d'un manœuvre.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

La population qui s'occupe de la pêche dans la Baie des Chaleurs et le golfe St-Laurent n'oubliera pas les services rendus par l'hon. P. Fortin. Nous venons de voir dans le *Cultivateur* la démarche qu'il vient encore de faire auprès de l'agent de la nouvelle ligne de vapeurs du Brésil afin d'obtenir le transport du poisson par ces vaisseaux et le succès qu'il a obtenu. Cependant le plus grand nombre des personnes qui font la pêche ne pourront profiter de cette faveur, car elles ne savent pas les prix que peuvent obtenir leurs poissons dans les Isles et l'Amérique du Sud, et elles ne connaissent aucune personne, à laquelle elles peuvent s'adresser.

Pour que la population qui exploite la pêche pût profiter des marchés que telle nouvelle ligne de vapeurs va ouvrir aux produits de leur industrie, il serait nécessaire que le gouvernement fédéral envoyât par un de ces vapeurs une personne qui obtiendrait dans chaque port de mer où le vaisseau arrêterait toutes les informations possibles sur les prix de chaque espèce de nos poissons; sur la manière la plus convenable de le prépa-

COUPE-RACINES.

L'alimentation au moyen de racines contribue si bien à conserver la santé des bestiaux et à exciter leur appétit que les administrateurs de fermes les plus expérimentés la regardent aujourd'hui comme nécessaire.

Pour prévenir les étouffements et pour rendre de digestion plus faciles les légumes, il faut les diviser en menus morceaux. L'avantage qu'il y a de faire subir aux aliments destinés aux animaux domestiques diverses préparations préalables est d'ailleurs, universellement admis. Avec la même quantité d'aliments découpés on peut nourrir un bien plus grand nombre de têtes, et les animaux ainsi nourris s'engraissent plus vite.

Afin d'obtenir tout l'effet désirable, on doit mélanger avec de la paille ou du foin haché les racines découpées; on laisse fermenter le mélange durant environ vingt-quatre heures, avant de s'en servir, pour les bêtes à cornes et les moutons; mais pour les chevaux, il est préférable de donner à l'état frais la nourriture.

Le dessin ci-dessus représente un coupe-racine pourvu de trois couteaux sur disque plat. En avant des lames, il y a des dents qui divisent les tranches coupées par les couteaux. Les racines sont mises dans la trémie dont un des côtés est formé par le disque qui porte les lames. Le poids seul des racines suffit pour qu'elles s'appuient contre les couteaux qui les découpent.

La culture des racines prend aujourd'hui, dans notre province, des proportions qui promettent pour l'avenir une amélioration notable dans l'alimentation du bétail. Afin que le perfectionnement soit complet; il faudra adopter le mode de distribution le plus économique, c'est-à-dire celui qui demande le moins de temps et ne donne lieu à aucune perte d'aliments. Or la division ou la préparation, de ceux-ci par l'instrument désigné plus haut, est ce qui répond le mieux au besoin. Quelques minutes suffisent pour préparer la ration d'un bon nombre d'animaux, et on peut toujours être certain de la mastication complète de la nourriture. Il n'y a rien à craindre sous le rapport de la grosseur des morceaux, tous étant à peu près de la même proportion et ne dépassant jamais une certaine limite; ce qui est loin d'avoir lieu, lorsqu'on se contente de découper les racines avec un instrument à bras ordinaire.

rer pour ces marchés; et qui entrerait en rapports avec des personnes recommandables qui pourraient et voudraient recevoir et vendre à commission tous les petits lots de poissons qui lui seraient consignés par nos pêcheurs et nous tiendraient au courant des marchés de leurs pays. Cette personne que le gouvernement enverrait pourrait recueillir des informations analogues relativement à nos autres produits. Ces informations rendues publiques donneraient une nouvelle impulsion à l'exploitation de nos riches pêcheries, car elles permettraient au plus grand nombre de nos pêcheurs de retirer le plus haut prix du fruit de leur travail et d'améliorer peu à peu leur position.

Cette mission ne coûterait que quelques cents piastres à la puissance qui retirerait un bénéfice considérable. Nous savons que le ministère actuel est très-favorable à toute mesure dont les pêcheurs pourraient bénéficier, et ce n'est que justice, surtout depuis le règlement de la question des pêcheries.

Si le gouvernement voulait nous faire donner ces renseignements, dès le printemps et l'été prochains, bon nombre de personnes de notre paroisse consigneraient des lots de poissons à des agents dans les ports de mer où les prix seraient rémunérables. Ce sont ces informations indispensables qui manquent.

Nous osons donc espérer que l'hon. M. Fortin ne voudra pas s'arrêter en bonne voie, mais qu'il obtiendra du gouvernement la mesure que nous proposons. D'ailleurs nous avons de bonnes raisons de croire que sa demande ne sera pas refusée.

Plusieurs Pêcheurs de la Baie-des-Chaleurs.

La Société de Prêts et Placements de Québec.

Lettre d'un abonné.

Monsieur,

Vous avez publié, il y a quelques jours un compte rendu des opérations financières de la société de Prêts et Placements de Québec pour l'année 1881-82. Au moins ça montre qu'il y a quelqu'un qui s'occupe de nous autres, actionnaires de la campagne.

Seriez-vous assez bon, cher monsieur, de nous renseigner au sujet des élections dernières?

Il paraît que pour se faire réélire, les directeurs ont fait tout leur possible. D'après ce que vous dites cependant, la société n'a pas été très-florissante sous leur règne.

La nouvelle me vient qu'ils sont allés assez loin pour faire la manigance suivante; écoutez bien: — le secrétaire de la société aurait accepté d'un action-

naire, connu pour ne pas être qualifié à voter, un chèque de \$600 ou \$800 tiré sur une banque de votre ville, dans laquelle le dit actionnaire n'avait jamais eu de fonds, sous condition que le chèque ne serait pas présenté, et qu'on le remettrait le surlendemain. — Tout cela pour le qualifier.

On m'écrit de Québec une foule de choses de ce genre. — Si tel est le cas, veuillez donc me dire si oui ou non, il est temps de convoquer une assemblée générale spéciale afin de s'enquérir des affaires de la société et de les tirer au clair. — Nous avons été assez échaudés par la Stadacona, je puis vous assurer, que nous sommes décidés à jouer gros jeu et à voir le fond du sac.

Envoyez moi des nouvelles sûres.

Je reçois à l'instant une lettre me disant que M. Laroche, secrétaire de la société, vient de refuser à M. Burroughs avocat et actionnaire important, communication des cahiers officiels, contenant l'enregistrement des votes et des procurations: si tel est le cas, nous sommes décidés ici à contribuer aux frais faits, dans toutes poursuites intentées contre la société au sujet de la régularité des élections, et de la communication des livres, aux intéressés.

UN QUI EST DÉCIDÉ.

Rivière-du-Loup, 17 fév. 1882.

P. S. — De nouveaux renseignements nous arrivent au sujet d'une nommée Catherine Powell, qui pourrait provoquer une enquête.

Les courses de Beauharnois.

Un jeune homme trouvé mort dans un hôtel.

Mercredi dernier, dit le *Progrès* de Valleyfield, les courses commençaient à Beauharnois. Tout se passa pour le mieux, malgré le grand nombre d'étrangers qu'il y avait dans la ville. Sur les six heures, cependant, la nouvelle se répandait qu'un jeune homme de St-Louis de Gonzague, du nom de Joseph Marleau, venait de mourir dans une des salles de l'hôtel Rapin. Nous sommes allés aussitôt aux informations et voici les détails que nous avons recueillis d'un témoin oculaire.

Sur les quatre heures de l'après-midi le jeune Marleau, en compagnie de deux amis, entra à l'hôtel Rapin et prenait un verre de boisson et un verre d'huile avec ses compagnons.

M. Edouard Langlois, de qui nous tenons ces renseignements, nous dit qu'il quitta alors l'hôtel: le jeune homme ne paraissait pas alors éméché. Une demi-heure plus tard, il retournait à l'hôtel Rapin, mais en entrant dans la bar, il tomba par terre. M. Napoléon Rapin, aidé de quelques personnes présentes, le transporta dans la petite salle voisine du comptoir et il fut couché par terre de la manière la plus confortable possible. Comme on savait que le jeune homme était épileptique, on crut qu'il prendrait du mieux sous peu, et comme M. Rapin et le commis étaient très-occupés dans le moment, on le perdit de vue.

Plusieurs personnes entrèrent dans la salle où était étendu Marleau sans occuper de lui, car on le croyait indisposé, lorsque, sur les cinq heures et demie, M. Langlois, aidé d'une autre personne, le transporta sur un banc qui se trouvait là. Sur les six heures, M. Alfred Meloché étant entré dans la salle avec M. Ernest Rapin dit à M. Langlois que ce jeune homme devait être malade, et ce disant, il souleva une de ses jambes croyant pouvoir l'éveiller, mais Marleau ne fit aucun mouvement. On l'examina alors plus attentivement, mais malheureusement pour constater que le jeune homme était mort.

M. le Dr Primeau fut mandé en toute hâte et put constater qu'en effet Marleau ne vivait plus. Le coroner fut immédiatement notifié par dépêche et l'enquête a dû avoir lieu ce matin. Lorsque nous avons vu le défunt il était couché sur le dos sur le banc dont nous avons parlé, sa cravate avait été détachée et sa figure portait l'empreinte de la mort. Il était très-bien vêtu et ne portait aucune blessure à la figure. Le défunt habite le village de St-Louis de Gonzague depuis sa jeunesse, où il demeurait avec sa mère qui est veuve: il faisait un petit commerce. Il est âgé de 17 à 18 ans. Il était bien connu à Beauharnois où il a été au service de M. John Kelly et de M. Octave Primeau. L'opinion générale à Beauharnois est que le malheureux jeune homme est mort des suites d'une attaque d'épilepsie.

L'Europe compte 1 soldat par 100 habitants et les Etats Unis un par 2,000. Avec une étendue presque double de celle du continent européen, les Etats-Unis ont 17 habitants par mille carré, contre 145 en Europe. Ces chiffres peuvent expliquer pourquoi en 1881, 700,000 hommes et femmes d'origine européenne ont traversé l'Atlantique.

Nouvelles Générales

Conflagration.

Nous apprenons avec le plus vif regret que l'église de la Pointe-du-Lac a été totalement détruite par les flammes dans la nuit de vendredi à samedi dernier.

C'est vers une heure du matin que l'incendie a été découvert. A ce moment les flammes enveloppaient déjà l'intérieur de la sacristie et le chœur de l'église. M. le curé de la Pointe-du-Lac, le Révérend Mess. Desautels rendu des premiers sur le théâtre de l'incendie se précipita dans le sanctuaire pour sauver les Saintes Espèces au péril de sa vie, mais il ne put atteindre l'autel tant la chaleur était déjà intense.

Toute la population du village était accourue et fit des efforts incroyables pour arrêter les flammes. Mais tout fut inutile et quelques heures plus tard la magnifique église n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes.

On croit que le feu a été communiqué par le poêle de la sacristie dans lequel on avait laissé du feu la veille.

Cette église était un bel édifice construit en 1845 et dont l'intérieur, terminé il n'y a que quelques années, était d'un style très élégant. Les pertes sont d'environ trente mille piastres; il n'y a pas d'assurance.

Cette lourde épreuve va peser considérablement sur les braves paroissiens de la Pointe-du-Lac qui achevaient à peine de faire les plus grands sacrifices pour répondre aux dépenses qu'avait entraînées l'achèvement de leur église.

—Le Journal de Trois-Rivières.

NOUVELLES DE MONTRÉAL.

(Le Courrier de Montréal)

LES SAUVAGES EN ÉMOI.—Dernière nuit, à la porte de l'église du village de Caughnawaga, le constable Moïse Lefort se disposait à faire la lecture de certains avis de l'agent, M. Chénier. Un des sauvages qui se trouvait là, se mit en train de l'interrompre à maintes reprises. Cet homme se nommait Moïse Thakentetta. Le constable, voyant que ses avertissements restaient sans effets, opéra l'arrestation de l'individu; il se disposait à le conduire au bateau traversier, lorsque le fils du prisonnier vint lui faire des menaces. Un grand nombre d'autres sauvages l'entourèrent aussitôt. Lefort leur ordonna de se disperser, ce à quoi ils ne consentirent nullement; il tira alors un revolver pour se garder contre leurs attaques.

Arrivé au bateau, deux chefs de la tribu lui ordonnèrent d'abandonner le prisonnier. Michel Mentor, un troisième chef, demanda comme une faveur au constable de libérer Thakentetta afin que la paix ne fût pas troublée. Lefort répondit bravement que son devoir le lui défendait et qu'il ne le ferait que sur l'ordre seul de M. Chénier.

Pendant que cela se passait, le groupe des sauvages grossissait toujours et ils étaient très certainement au nombre de 400.

M. Chénier voyant comment l'affaire allait tourner, commanda au constable de libérer le prisonnier. Nous devons féliciter l'officier Lefort de la conduite héroïque qu'il a tenue en cette circonstance. Le sentiment du devoir lui fit oublier le danger qui l'environnait. C'est là une action vraiment digne d'éloges. Il est à regretter que la force de la police en cette localité ne soit pas suffisante pour faire suivre le cours de la loi. Caughnawaga n'est pas encore un pays tout-à-fait civilisé. Avis à qui de droit.

LA ST-JEAN-BAPTISTE.—Les élections générales annuelles de l'association St-Jean-Baptiste ont eu lieu hier soir.

L'hon. M. Beaudin a été élu président; M. Jérémie Perrault, 1er vice-président; M. U. R. Archambault, 2nd vice-président; M. J. L. Barré, secrétaire-trésorier; M. Alex Desève, fils, ass-secrétaire-trésorier; M. A. D. Lacroix, secr-taire-archiviste; M. Rémi Tremblay, ass-secarch; M. Gustave Lamotte, sec-correspondant; et M. Aug. La-belle, commissaire-ordonnateur.

ELECTION DE VERCHÈRES.—On a continué hier devant Son Honneur le juge Mac-Kay, l'audition dans la cause de l'élection contestée de Verchères.

Un des témoins, Louis Blais déclara qu'un nommé C. Trudeau, lui avait offert \$5.00 le jour de l'élection pour donner son vote en faveur de M. Bernard. Un autre témoin a juré que le Dr C. Dansereau et MM. Amiot et A. Desjardins, électeurs de Verchères, et résidant à Montréal avaient été transportés dans le comté

aux frais de M. F. X. Choquette, avocat, et que ces messieurs s'étaient préalablement pourvus de certificats et de procuration auprès de M. A. Geoffrion, l'officier rapporteur. A. Gilbert, électeur de Sainte-Julie a dit avoir reçu \$1.00 de M. Pigeon, l'officier-rapporteur à Belle-Isle. Il a aussi prouvé que ce même M. Pigeon, avait offert sa voiture. Vingt tmoins ont été entendus dans cette cause et le requérant se propose d'en faire entendre encore une soixantaine. De son côté M. Brillon devra en faire examiner près de cent.

BUREAU DE POSTE.—Il est rumeur que le gouvernement fera tenir bientôt une enquête, pour s'enquérir de la manière dont les choses sont administrées au bureau de poste. M. Sweetman, du département des postes à Ottawa, fit son entrée dans nos bureaux hier matin; il était six heures. Il pénétra dans le département des journaux, sans s'être fait préalablement annoncer. Personne ne le connaissait et personne ne lui demanda les raisons qu'il avait eues. C'était là de l'imprudence. On croit que l'enquête doit s'ouvrir cette semaine.

SANG FROID.—Quelques enfants réunis dans une des chambres de la maison No 70 rue Saint-André s'amusaient avec des allumettes. Le plaisir allait son train et rien ne leur faisait pressager un incident qui allait les déranger. On s'aperçut bientôt qu'une fumée épaisse sortait de l'intérieur d'un lit qui se trouvait près d'eux. Quelques instants après, une flamme s'éleva. Attirée par les cris des enfants, la mère survint aussitôt et se mit froidement en frais d'éteindre le feu qui augmentait de seconde en seconde; elle y réussit en peu de temps. Ce ne fut qu'après s'être assurée que tout était éteint qu'elle fit des remontrances aux enfants.

ENTENTE.—La grève des imprimeurs de la Compagnie d'Imprimerie de Montréal vient d'être réglée par l'intervention du président et du secrétaire de l'Union typographique. Ces derniers eurent une entrevue avec le gérant de la compagnie et déclarèrent qu'ils n'avaient rien eu à faire avec ce qui s'était passé.

Le président de l'Union dit qu'il pouvait disposer du nombre d'employés dont la compagnie avait besoin. Le gérant accepta l'offre et de suite on se mit à l'ouvrage.

NOUVEAU WAGON.—Il y a actuellement dans les cours du Grand Tronc un nouveau wagon destiné au transport du bétail.

Ce wagon est divisé en compartiments dont les cloisons se replient comme des volets, de sorte que les animaux se trouvant séparés les uns des autres, ne peuvent se faire aucun mal, ni être blessés par les secousses des wagons. Chaque compartiment contient une crèche pour le fourrage et offre assez de place pour permettre à l'animal de se coucher.

On a calculé que d'après le mode actuel de transport, le bétail perd 100 livres de son poids dans le trajet de Chicago à Boston, tandis qu'avec le nouveau wagon, il ne perd que 22 livres.

Le wagon possède en outre l'avantage d'être chargé en moins de vingt minutes.

PROTECTION DES ENFANTS.—L'affaire des sinapismes de moutarde a eu un bon résultat: celui de faire organiser une société protectrice des enfants semblable à celles qui existent aux Etats-Unis. Plusieurs citoyens importants se sont réunis vendredi soir à ce sujet.

La constitution, les règlements, plusieurs rapports annuels et autres documents d'une société de ce genre établie à New-York, furent soumis, et après quelque discussion, un sous-comité fut chargé de préparer la constitution et les règlements de la nouvelle société, règlements qui seront soumis à une prochaine séance vendredi soir.

Le projet sera ensuite livré à l'approbation du public, à une assemblée convoquée à cet effet.

ARRÊTÉ.—Le sergent Bédard, et le constable Paradis ont opéré l'arrestation de George Girard dit Rochon accusé d'avoir commis plusieurs vols dans la partie Est de Montréal. On a trouvé à sa demeure une cuve remplie de lard. La cuve appartient à une dame Lavière, et M. Arsène Racette, boucher, est venu réclamer le lard comme étant sa propriété.

On le soupçonne d'avoir dérobé deux soupieres et des rôtis de bœuf chez M. Jos. Bourdon, épicer, deux paires de chaussures chez M. Gaudet et plusieurs autres articles.

Girard a l'habitude de visiter les caves, la nuit, et de s'emparer de tout ce qui lui tombe sous la main. Sa sœur a été arrêtée pour recel.

M. le Magistrat l'a condamné hier à subir son procès au prochain terme de la Cour Criminelle.

NOUVELLES DE LACOLLE.

(Le Franco-Canadien.)

—La Cie du chemin de fer "Canada Atlantique" est à localiser définitivement sa ligne qui devra partir dans les environs de Rouse's Point traversant les terres du Rang Odelltown à venir à une distance d'environ trois quarts de mille du village, de là courant vers le nord-ouest passant à quelques arpents au nord de l'église catholique, sur les propriétés du notaire Tremblay. Cette ligne devra naturellement donner une forte impulsion au petit village St-Claude qui est en voie de se former et qui possède déjà un bon magasin, qui fait un détail très considérable du à l'activité et à l'esprit d'entreprise de son propriétaire, M. Julien Duquette, fils.

—Les habitants de Lacolle sont à faire terminer l'intérieur de leur nouvelle Eglise qui sera sans contredit une des belles du sud du St-Laurent.

NOUVELLES DE MANITOBA.

(Le Manitoba.)

LAC AUX BROCHETS.—Les nombreuses scieries établies sur les bords du Lac et de la Rivière Winnipeg nécessitent des chantiers considérables durant l'hiver. Comme dans les forêts de l'Ottawa, les canadiens français y comptent pour les deux tiers. Nous sommes ici une cinquantaine de bons gaillards qui tout en ayant le mot pour rire aimons à faire notre devoir. Dès 5 heures du matin nous sommes à l'œuvre. Nos bourgeois MM. Beaupré et Landry paraissent contents de nous. De notre côté nous aimons à travailler sous de pareils commandants. M. Landry a passé près de vingt hivers dans les chantiers de l'Ottawa, et sa longue expérience dans le genre de vie que nous menons, nous est d'un grand secours. D'une patience admirable, il apprend aux novices à manier adroitement la hache et la grande scie, tout en exerçant une surveillance active sur le reste des travailleurs. Le froid intense que nous avons eu dernièrement a considérablement ralenti le transport des billots jusqu'à la rivière Barabue se fait rapidement et sûrement. Dans notre solitude nous ne sommes pas laissés sans préte, Dieu merci. Un des missionnaires du fort Alexandre, le Rév. Père Madore a découvert notre camp et de temps à autre vient nous faire une petite visite. C'est toujours avec bonheur que nous voyons arriver ce cher Père au milieu de nous.

Sa présence nous fait grand bien et d'un autre côté nous sommes certains de passer en sa compagnie une journée fort agréable. Le matin dès que le jour commence à poindre, l'autel se dresse; M. Elzéar Beaupré en est l'habile décorateur. Puis la Divine Victime est offerte pour le salut des pauvres bucherons. Oh! que l'on prie bien ce jour-là! Le Rév. Père nous adresse ensuite quelques paroles qui toujours portent juste. A l'entendre, de suite nous éprouvons le besoin d'aller compter nos affaires à M. le Curé, quand il a mis son surplus. Le temps des Pâques arrivé, notre cher missionnaire est bien décidé à ne pas laisser de renards dans notre chantier. Par amour pour nos âmes nous nous rendons tous à ses pressantes exhortations. Nos missionnaires ne craignent point les misères et les sacrifices de la vie que nous menons.

Ils tiennent à être ici, comme ailleurs, les pionniers de la foi.

FORT ALEXANDRE.

Le Rév. P. Madore nous a quitté depuis quelques semaines dans l'intérêt de sa santé il est allé faire une promenade à Saint-Basile. Le Rév. Père Dupont se trouve seul à la mission, et la besogne ne manque pas. Notre service compte à peu près 500 âmes. Du côté Sud se trouve la mission protestante établie depuis une vingtaine d'années. Les sauvages païens au retour de leurs pérégrinations dans les bois, érigent leurs tentes dans le voisinage de cette mission. Les catholiques occupent le côté nord de la réserve et forment la grande majorité des habitants du Fort Alexandre. Nous n'avons de prêtres résidents que depuis 7 ans. Notre église n'est pas encore terminée à l'intérieur mais elle est spacieuse et propre. Grâce à la générosité de Mgr. l'Archevêque, nos chers missionnaires auront, l'été prochain, une résidence convenable. Jusqu'à présent ils ont dû habiter le haut de l'école qui n'est qu'une pauvre mansarde percée et ouverte à tous les vents.

Les Révérends Pères, malgré leurs nombreuses occupations se sont chargés de l'école: les enfants s'y rendent tous les jours en grand nombre.

NOUVELLES DE NOTRE-DAME DE STANBRIDGE.

(Le Franco-Canadien.)

A l'assemblée des actionnaires de la manufacture de tricot de Notre-Dame de Stanbridge tenue ici, le 7

courant, cinquante actionnaires ont signé le contrat d'organisation; formant un montant d'un-déjà de 51,000.

A la même assemblée ont été élus directeurs, les messieurs dont les noms suivent:

Jos Couture, J. B. Brosseau, Eern. St. Armand Station.

Jacques Senesac, Stanbridge Station. A. N. Paré, Bedford.

Joseph Bouchard, N. D. de Stanbridge. Damase Durand, N. D. de Stanbridge.

J. G. Trahan, N. D. de Stanbridge. L'assemblée a été de la meilleure

entente possible et nous n'avons qu'à nous féliciter de la bonne volonté des cultivateurs de Notre-Dame.

Cette manufacture qui devra employer environ 200 personnes sera en opération aussitôt que possible.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

BURLINGTON, VT.—Depuis une couple de semaines, les accidents se succèdent très rapidement dans notre ville.

Le 27 janvier, après midi pendant que 8 employés de W. H. Brink & Co., étaient occupés à couler du fer bouillant dans un moule de la capacité de 1 tonneau le vaisseau contenant ce fer bouillant chavira soudainement d'une manière inexplicable et tout le contenu se répandit de tous côtés et 4 de ces employés furent horriblement brûlés, l'un nommé Patrick Donnelly fut tellement brûlé que ses vêtements tombèrent en lambeaux avec sa chair, il ne lui resta que ses bottes, les trois autres nommés Thomas Crowley, Benjamin Wright, et James Hayden eurent les mains, les jambes et le visage horriblement brûlés, ces pauvres infortunés furent transportés au Fletcher Hospital immédiatement, où les médecins les plus éminents leurs donnèrent les soins nécessaires. Malgré les efforts des médecins, Patrick Donnelly expira le soir même au milieu des plus cuisantes douleurs. Thomas Crowley souffrit jusqu'à samedi, le 4 février, jour où il expira; Benjamin Wright mourut lundi le 6, et James Hayden, est encore sous les soins des médecins et l'on pense qu'il ne survivra pas à ses blessures.

—Mercredi, le 1er de février, un nommé Pierre Cabana, jeune garçon de 13 ans, employé chez Holt Barnes & Co., était à jouer avec d'autres jeunes garçons entre midi et 1 heure, sur des chars à plate-forme qui étaient devant le moulin, quand tout à coup ces chars furent mis en mouvement et, il se trouva pris entre deux chars. Il fut blessé dans l'estomac et dans le dos, le pauvre petit fut transporté chez son père où il vécut jusqu'à dimanche soir et il expira au milieu des plus grandes douleurs.

TURNER'S FALLS, MASS.—Un accident des plus déplorables vient de jeter l'émoi au sein de notre population.

Le 3 du courant, une jeune canadienne du nom de Racicot, employée chez Jacob Yeter, restaurateur, voulut se servir de kerosine pour allumer le feu quand le vase fit explosion, et le liquide enflammé se répandit sur la jeune fille et sur le berceau où dormait l'enfant de Mde Yeter. Accourue aux cris de détresse de la jeune fille, cette dame arracha l'enfant du berceau et essaya d'éteindre les flammes. Victime de son dévouement, ses vêtements prirent feu et elle subit des brûlures dont elle mourut le même soir à 9 heures. La fille Racicot, âgée de 13 ans, dont les vêtements furent complètement brûlés, succomba vers les 6 heures de l'après-midi, et l'enfant de Mde Yeter mourut aussi, peu de temps après l'accident. M. Yeter qui était à Boston ce jour-là, est arrivé chez lui une heure après la mort de sa femme. Pauvre homme!

Hotel Russell à Ottawa.

Il nous a été donné de visiter dernièrement l'hôtel Russell à Ottawa, dirigé par M. J. A. Gouin, un Canadien-français bien connu à Québec où il a passé 13 ans. Cet hôtel a complètement changé d'aspect dans ces dernières années et peut être considéré comme un des plus beaux établissements du genre dans toute la Confédération canadienne.

Cet hôtel, situé à l'encoignure des rues Sparks et Elgin, fut construit en

1863. On ajouta une aile sur la rue Elgin en 1866 et une autre en 1874. Mais ces améliorations ne purent suffire aux exigences des voyageurs, et le printemps dernier, on démolit l'ancienne maison, que l'on remplaça par un édifice qui présente la plus belle apparence. La nouvelle bâtisse fut ouverte au public le deux février.

Le Russell House a maintenant 207 pieds de front sur la rue Sparks, 150 pieds sur la rue Elgin et 150 pieds sur la rue du Canal. On peut aussi entrer dans l'hôtel par la rue de la Reine, de sorte que cet édifice occupe une grande étendue. L'édifice est en briques blanches, avec de la pierre de taille dans les saillies. Il est à huit étages, avec un magnifique toit mansard, surmonté de tours magnifiques et d'une coupole dont les proportions ne laissent rien à désirer. En résumé, l'extérieur repose agréablement la vue.

Quant à l'intérieur, cet hôtel renferme toutes les améliorations les plus modernes et l'on y trouve le plus grand confort possible. On compte 250 chambres à coucher, très bien éclairées et aérées, variant en dimension, mais en moyenne de 16 sur 18 pieds. Il y a eu aussi des chambres qu'on peut appeler *chambres de famille*. Chaque chambre est mise en communication avec les bureaux de l'hôtel au moyen d'appareils acoustiques et de sonneries.

Les deux salles à dîner mesurent, l'une, de 40 sur 60 pieds et l'autre, de 20 sur 30 pieds.

L'hôtel est éclairé au gaz.

Les meubles, qui sont entièrement neufs sont en noyer noir et le dessus des tables est en marbre. Les chaises et les canapés sont recouverts en peluche, en velours et en *repp*. Les meubles et les fournitures proviennent des manufactures suivantes: la compagnie de meubles, de Bowmanville; R. Hay et Cie, de Toronto et de la compagnie de fournitures de London. Les tapis qui sont d'une très grande richesse ont été importés directement de Manchester, Angleterre.

Le bureau à la forme d'une rotonde. C'est le plus beau bureau d'hôtel de tout le continent. Près du bureau, se trouvent la chambre commerciale, la salle de lectures la tabagie, la *bar-room* et la salle de billard. Il y a aussi une salle de réception pour les dames comme il y a un parloir pour les messieurs.

La cuisine est des mieux soignées. M. Goin s'est assuré le service de quatre artistes culinaires qu'il a fait venir de New-York. Ce sont des européens qui ont appris leur art aux meilleures écoles. Le pain, les biscuits, les gâteaux, les croquignoles tout a été pétri par une main exercée, et avec une habileté qu'on ne peut acquérir qu'à Paris ou à Vienne. M. St-Jacques, le teneur de livres, le directeur de l'établissement ou plutôt le lieutenant de M. Goin, est aussi un Canadien-français qui jouit d'une réputation de capacité et d'une popularité bien méritées.

Il nous semble inutile de conseiller le public d'encourager cet hôtel, puisque le *Russell House* se recommande de lui-même et figure au rang d'établissement de première classe.

A LA NOCE.

Un des plus populeux faubourgs de Bruxelles a été mis en émoi, ces jours derniers, par une noce comme on en voit peu.

Le père de la mariée — une belle fille de vingt ans — n'avait donné qu'un rechignant son consentement et avait quitté la noce immédiatement après avoir apposé sa signature sur le contrat.

Le marié, furieux de ce dédain, arriva au domicile désormais conjugal, se mit à boire pour oublier l'outrage. Il faut croire que la consolation tardait à venir car il but tellement qu'il fut bientôt plus gris que toute la Pologne avant son démembrement.

Le dîner se passa plus ou moins bien et jusqu'à la fin du jour, le marié eut son vin. Vers le soir, il descendit à la salle à manger, ivre toujours, mais ivre de vengeance; il projetait, pour faire expier à son beau-père l'affront du matin, un supplice néronien.

Tout à coup, s'emparant du couteau dont la jeune épouse se servait pour découper le gigot l'époux sortit de la maison en courant et en vociférant des menaces à l'adresse de son beau-père.

Il était déjà loin, lorsque toute la noce, revenue de sa stupeur, s'élança à la poursuite du futur beau-parricide, invités et invités, têtes nues, la serviette au cou ou en main, et poussant des hurlements sauvages.

On traversa ainsi, escorté par la foule des curieux et des gamins, la plus grande partie de la commune. Arrivée à la place, la noce, essoufflée, réussit à s'emparer de l'époux. Quatre vigoureux gaillards l'emportèrent par la tête et les pieds, tandis que toute la smala, mise en belle humeur par l'épiscopie, s'en retournait en chantant à plein gosier.

Et pendant que le mari dormait à poings fermés, la jeune femme et les invités s'en allèrent faire le tour des cabarets de la commune, et vers le matin, tout le monde titubant et hurlant, s'en retourna prendre le café au domicile conjugal.

Quant au marié, il ronflait toujours!

(Courrier de Bruxelles.)

FAITS DIVERS.

UN VOL.—Un vol vient d'être commis chez un marchand du cap St-Ignace. Les filons ont enlevé un casque en loutre, un par-dessus et des mitaines. Le tout était évalué à trente piastres.

NOUVELLE ASSOCIATION.—A une assemblée tenue le 10 février courant, par l'Union dramatique de St-Sauveur, les officiers ont été élus dans l'ordre suivant :

MM. P. Lapointe, président ; L. Thérien, vice-président ; Nap. Kirouac, secrétaire ; J. Bilodeau, trésorier ; S. Dion, gérant ; W. Bedard, directeur de scènes.

Membres du comité de régie : MM. S. Gosselin, A. Vaillancourt, D. Marsan, F. Pruneau, A. Giguère.

NOMINATION.—M. George Clark, qui a rempli les fonctions de conducteur sur le chemin de fer du Nord, depuis l'érection de ce chemin, à la satisfaction générale, vient d'être nommé surintendant des chars Palais et chars-dorloirs.

MARIAGE.—M. Joseph Eden a été réélu maire de Gaspé pour la onzième fois.

EN BONNE SANTÉ.—Une dépêche, reçue en cette ville, annonce que M. Carbray, M. P. P., qui avait pris passage à bord du *Sardinian* le 28 janvier, est arrivé sain et sauf à Anvers.

INCENDIE.—Une grange, située au Gros Pin et appartenant au docteur Lemieux, est devenue la proie des flammes. On pense que le feu a été mis.

—La bibliothèque de l'Université Laval vient d'être enrichie de plusieurs ouvrages rares et vénérables par leur antiquité, dus à la munificence de M. le Chevalier C. Baillargé. Voici les listes de ces ouvrages :

- 1^{re} Histoire de Venise, illustrée, 3 vol., 1695.
- 2^e Description de Paris, illustrée, 2 vol., 1706.
- 3^e Histoire du Ciel, illustrée, 2 vol., 1740.
- 4^e Description de Versailles, illustrée, 2 vol., 1756.

M. le Chevalier pense que ces ouvrages précieux seront plus en relief et en même temps seront plus utiles dans les rayons de la bibliothèque de l'Université que dans une bibliothèque privée. Il a parfaitement raison et il est à espérer qu'il trouvera des imitateurs.

UNE NOUVELLE ACQUISITION.—On nous informe que M. Z. Paquet marchand de la rue St-Joseph St-Roch, vient d'acheter pour la somme de \$15,000 la propriété appartenant à M. McCorkell. Ce marchand entreprenant a l'intention de construire un magnifique édifice dans lequel il installera un magasin de fourrures et de fournitures de maison de première classe.

NOUVELLES DE SAGUENAY.—Le 5 février, M. l'abbé Louis St-Caron a reçu l'ordre sacré de la prêtrise, à la chapelle du couvent du Bon Pasteur, à Chicoutimi. Le lendemain, il célébrait sa première messe à la chapelle du Séminaire.

M. l'abbé Caron a été nommé vicaire à St-Pierre du lac St-Jean, où il se rendra immédiatement. La jeune paroisse de St-Prime ne doit pas exiger un ministre bien laborieux. Aussi nul doute que si Mgr de Chicoutimi a bien voulu y nommer un vicaire son intention a été de favoriser le plus possible la colonisation de ces endroits pleins d'avenir. M. l'abbé Belley, curé de St-Prime, aura plus de temps à consacrer aux intérêts des cantons *Normandin* et de la *Rivière Attikouapé*, qui avant longtemps seront de belles paroisses.

ACCIDENT.—Il est arrivé un accident samedi dernier sur le chemin de fer Québec Central. Le train de St-Joseph de la Beauce est arrivé à St-Henri douze heures en retard, à cause de la grande quantité de neige qui remplit la voie. A St-Henri, le chemin était complètement bloqué par la neige. On résolut alors de faire partir deux locomotives avec un chasse-neige. Trente hommes munis de pelle étaient à bord des locomotives. Tout à coup ces dernières rencontrèrent un obstacle et furent lancées hors de la voie. Cinq ouvriers ont été blessés par le choc des locomotives. Un nommé Carrier qui demeure à St-Anselme, a reçu

des blessures sérieuses. Le blessé est sous les soins du docteur Sinclair de St-Henri.

ENCORE LE PISTOLET.—On veillait dimanche, chez M. Latulippe, au village Bienville, Lévis. Au moment où l'entrain était général, il prit fantaisie à l'un des invités, de sortir à la porte et de tirer un coup de revolver, dans le but de faire une diversion. Il réussit au delà de son désir, car ayant tiré dans la première direction venue, la balle a passé à travers une fenêtre de la demeure de M. Nazaire Simoneau, rue Fraser, et est allée se loger dans le tuyau du poêle. On se figure aisément la frayeur des personnes présentes. Il n'y avait qu'un instant qu'une dame Pelletier venait de quitter la fenêtre dans laquelle elle regardait. La maîtresse de la maison, qui était indisposée d'avance, en a ressenti un choc qui compromet sa santé.

MORT SUBITE.—Une veuve du nom de Haley est morte subitement à Franpton le 7 du courant. Cette femme s'était toujours montrée excessivement empressée à soigner les malades, et c'est en se rendant auprès d'une personne souffrante que la mort est venue la frapper d'une manière aussi inattendue.

LES BOULANGERS.—Il paraît que les boulangers de Lévis vendent le pain deux cents à meilleur marché qu'à Québec. Pourquoi cela ? Nos boulangers auraient-ils à payer des droits plus élevés que notre voisin ou bien la farine est-elle plus abondante de l'autre côté du fleuve. Une explication ou plutôt une diminution dans les prix satisferait tout le monde.

VILLAGE DE LAUZON.—La municipalité du village Lauzon, outre le pouvoir qu'elle demande à la législature de voter \$10,000 pour l'érection d'une manufacture dans ses limites, a décidé d'accorder une exemption de taxes pendant vingt ans, à toutes les manufactures que l'on établira dans ce village, pourvu qu'elles emploient au moins quarante hommes.

IMPREDENCE.—L'accident arrivé dernièrement à un individu qui enlevait la neige du toit d'une maison, à St-Roch, s'est renouvelé lundi au magasin de M. T. LeDroit, rue Sault-au-Matelot. L'un des employés de M. Turgeon, charretier du nom de Chouinard et âgé d'une cinquantaine d'années, était occupé à nettoyer le toit ; lui aussi n'avait pas cru devoir se passer une corde autour du corps pour se protéger en cas de chute. Au moment où il s'y attendait le moins, les pieds lui ont glissé et en même temps toute la neige est partie comme une avalanche. Notre homme est tombé dans la cour, d'une hauteur de quarante-pieds environ. Chose vraiment inouïe, il ne s'est infligé que quelques légères contusions qui ne l'ont pas empêché de continuer le travail.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.—A l'assemblée annuelle des membres de cette société tenue lundi, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante :

Président : Hon. P. Fortin, M. P.
1^{er} Vice-Président : H. Miles, L. L.
D. D. C. L.
2^e Vice-Président : Lieutenant Colonel, W. Rhodes.
3^e Vice-Président : H. J. J. B. Chouinard.
Secrétaire-correspondant français : Dr N. E. Dionne.
Assistant : N. Levasseur, écr.
Secrétaire-correspondant anglais : W. C. Seaton, écr., assistant Crawford Lindsay, écr.
Secrétaire-archiviste : Frank D. Tims, écr.

Assistant : J. J. Frémont, écr.
Trésorier : L. P. Sirois, écr., N. P. Bibliothèque : E. T. Fletcher, écr.
Membres adjoints du comité : T. LeDroit, écr., Le Chevalier C. Baillargé, E. E. Taché, écr., G. Stewart junior, écr., et Jean, V. Gale, écr.

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE FRASERVILLE.—A l'assemblée annuelle et générale des membres de la société St-Jean-Baptiste de Fraserville, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante :

Président honoraire—L'hon. H. T. Taschereau.
Président actif—J. B. Pouliot, écr., N. P. réçu.
Président Adjoint—P. G. Grandbois, écr., M. P. réçu.
1^{er} Vice président—J. Elz. Pouliot, écr., avocat, réçu.
2^e Vice président—Elz. Pelletier, écr.
3^e Vice président—F. E. Chamberland.
4^e Vice président—Félix Saindout.
Secrétaire-archiviste—Auguste Bouchard, réçu.
Assistant-archiviste—J. O. Girard, réçu.
Secrétaire correspondant—C. E. Pouliot, écr., avocat, réçu.

Trésoriers.—Magloire Deschênes, N. G. Pelletier et Nil. Piquet, réçu.

Commissaires-ordonnateurs.—Colonel L. E. Hudon, capt. E. Ouellet, Victor Chamberland et L. A. Loris.

Comité de régie.—Rév. M. F. X. L. Blais, l'abbé W. A. Plaisance, MM. Ant. LeBel, Calixte Picard, Prudent Proulx, Polycarpe Nadeau, L. I. Poirier, Dr C. A. Dubé, Alexis LeBlond, François Lachance, Geo. Lemieux, A. H. Fortin, Lévy Thériault, Jean Bérubé, Louis Dugal, Benj. Desjardins, J. Euzèbe Bérubé, Fabien Plourde, Jos. Bérubé, fils de Paschal, Nap. Dion.

AGUSTE BOUCHARD,
Sec. Arch. S. St. J. B. de F.
Fraserville, 13 janvier 1882.

INSTITUT CANADIEN.—Les membres de l'Institut-Canadien prendront possession de leurs nouvelles salles sur la rue St-Jean, maison Bilodeau, le premier mai prochain.

Le nouvel édifice renferme 27 appartements, à part les hangars.

La salle de l'Institut sera située au deuxième étage. Elle a 90 pieds de longueur, 36 de largeur et 16 de hauteur. Il y aura une chambre spéciale pour les réunions des directeurs et des comités et une petite salle pour les fumoirs.

DANGERUSEMENT MALADE.—Nous regrettons d'apprendre que M. Valin, père de M. P. V. Valin, député aux Communes, est dangereusement malade.

M. le capitaine Marmen, de St-Roch, est aussi gravement indisposé.

NOMINATIONS.—MM. François Labrecque, Paul et Elzéar Mercier ont été nommés estimateurs pour la paroisse de St-Raphaël de Bellechasse.

ACCIDENT.—Un nommé Roger, occupé à faire les réparations à la Halle Montcalm, est tombé du toit dans une chambre qui se trouve au dessus d'une hauteur de plusieurs pieds et a reçu des blessures tellement graves dans sa chute qu'il lui est impossible de travailler d'ici à quelques jours.

MARIAGE.—M. John Sharples a été réélu maire de la paroisse de St-Colomban de Sillery.

PEUTE DE GAZ.—On rapporte qu'il s'est produit hier matin une fuite de gaz dans les résidences de MM. Montgomery, Huck et John Burns, au Foulon. M. Montgomery, sa mère et sa sœur, M. Huck et toute sa famille et toute la famille de M. Burns ont été plus ou moins asphyxiés par le gaz.

Une petite fille de M. Huck est gravement indisposée.

UN VÉTÉRAN.—M. Pierre Piquet dit Lavallée, de cette ville, est décédé ce matin à l'âge de 91 ans. C'est un vétéran de la guerre de 1812.

GLACE.—L'ingénieur de la Cité a écrit au bureau de santé, au sujet de la coupe de la glace près des égouts de la ville dans la rivière St-Charles.

Les commissaires du havre ont aussi démontré le danger qu'il y a pour la santé publique de couper de la glace en cet endroit.

On continue toujours à couper de la glace près des égouts comme si rien n'était.

Les personnes intéressées dans ce genre de négoce devraient se montrer un peu plus prudentes et ne pas oublier que l'année dernière on a condamné une glacière comme dangereuse et que les propriétaires ont perdu ainsi tout le travail de l'hiver.

La chose vaut la peine qu'on y songe. Le coût de l'installation d'une glacière est toujours assez considérable.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Jedi, 10 février, il est arrivé, dans la paroisse de St-Capetan d'Armagh, un accident bien déplorable. Zéphirin Brochu, cultivateur, travaillait dans un bois, lorsqu'il trouva une mort instantanée sous le poids d'un arbre qu'il avait lui-même abattu. Ce fut un de ses frères qui le trouva dans ce déplorable état. Quelques heures auparavant, le défunt avait laissé son épouse et ses enfants, pleins de santé, et bien loin de penser qu'il voyait, hélas ! ces êtres si chers à son cœur pour la dernière fois. On n'est pas capable de peindre la scène qui se passa lorsqu'on apporta le cadavre déjà froid.

Cinq orphelins, les liens d'une union des plus étroites rompus pour jamais, la tristesse, le deuil et l'ennui introduits dans une demeure où n'étaient entrées que la joie et l'espérance, tel est le triste résultat de cet accident ! Oh ! que les desseins de Dieu sont impénétrables !

ACCIDENTS.—On a appris hier soir que des accidents étaient arrivés le jour précédent sur le chemin de fer Québec Central. Peu de temps après que l'express No. 2 eut quitté la station du lac Wee-don et n'étant encore qu'à trois quarts de mille de cette station, le conducteur D. Finn aperçut un char-à-bras (hand car) qui venait à la rencontre et dans lequel se trouvaient deux hommes. Le conducteur donna l'ordre d'arrêter le

convoi, mais la chose fut impossible vu que le terrain était incliné d'une manière assez prononcée. L'un des deux hommes qui se trouvaient dans le *handcar* sauta sur la voie et réussit à se sauver, mais l'autre, épouvanté sans doute par sa terrible situation, tomba sur la voie et fut broyé par les roues du train en mouvement. On le transporta à sa résidence où il expira peu de temps après. Le défunt laisse une femme et deux ou trois enfants.

Vers le même temps, un jeune homme du nom de George Stanley, employé comme serre-frein sur le train Omnibus No 5, en marchant sur les chars en mouvement, perdit l'équilibre et tomba entre deux voitures. Il fut aussitôt taillé en pièces.

CHEMIN DE FER DU LAC ST-JEAN.—L'assemblée générale annuelle des actionnaires et porteurs de débentures de la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean, a eu lieu jeudi, comme nous l'avions annoncé l'autre jour.

Les directeurs ont soumis leur rapport, d'après lequel ils se déclarent satisfaits jusqu'à présent et espèrent que la compagnie marchera de succès en succès jusqu'à ce qu'elle ait atteint son but.

On a ensuite procédé à l'élection des directeurs et le ballottage a eu le résultat suivant : MM. T. Ledroit, Frank Ross, Hon. D. A. Ross, Simon Peters, R. P. Vallée, M. P. T. A. Piddington, lieutenant, M. W. Baby, et J. D. Brousseau.

VOYAGEURS CANADIENS.—Notre concitoyen, M. J. A. Langlais, est arrivé à Liverpool, lundi dernier, après une heureuse traversée.

M. Louis Dufresne, en ce moment à Paris, doit entreprendre prochainement un voyage en Terre Sainte.

M. Pierre Genest, actuellement à Paris, est entré au Conservatoire.

ELECTIONS.—MM. Théophile Ledroit et Simon Peters ont été élus, le premier, président et le second, vice-président de la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean pour l'année courante.

L'INSTITUT LITTÉRAIRE ST-PATRICE.—L'assemblée générale annuelle de cette société a eu lieu mercredi soir. Après l'adoption des rapports des directeurs et du trésorier, qui démontrent que l'état des affaires est très prospère, on a procédé aux élections dont voici le résultat :

Directeurs : MM. E. J. Walsh, M. Hayden, C. McCarron, M. O'Leary, John Lane, J. C. Kane, John Roche, P. E. Wright et W. H. LaRoche. A une réunion subséquente des directeurs, les officiers suivants ont été élus : Président ; John Roche ; vice-président, C. McCarron ; trésorier T. J. Walsh ; secrétaire W. H. LaRoche.

LES NAUFRAGES.—Le *Bahama* appartenait à la Compagnie des ports du golfe, dont les vaisseaux naviguent en été sur le St-Laurent, et qui en hiver font le trafic entre Halifax, New-York et les Indes Occidentales. Il était parti de Québec l'autanne dernier avec un équipage composé presque exclusivement de jeunes gens de la rue Champlain, Canadiens-français et Irlandais.

Nous avons raconté hier les circonstances du naufrage. Nous allons donner maintenant la liste aussi correcte que possible des victimes, et celle des survivants.

Les victimes sont au nombre d'une vingtaine et voici les noms :

Capt. E. F. Astwood, âgé de 39 ans ; il laisse une femme et des enfants aux Bermudes.

James Sutton, de Québec, âgé de 25 à 26 ans, était le commis du bord. Il appartenait à une bonne famille et avait déjà été employé à l'assurance *Stadacona*.

William, O'Brien, de Québec, laisse une femme et six enfants qui demeurent dans le quartier Champlain.

Charles ou Christian Smith, aussi de cette ville, laisse une femme et quatre enfants dont le plus jeune n'a qu'un mois.

Thomas Georges, de Québec, célibataire.

John Chapples, de Québec, non-marié.

H. Dubé, batelier, dont les parents demeurent au Cap-Blanc, en cette ville.

Patrick McCarthy, célibataire autrefois employé par M. Delaney, boucher.

Mme Foster, de la rue Champlain, a perdu trois des siens : son mari, son fils George et son gendre M. Heighon.

George Brymer, demeurait autrefois à l'Anse Spencer.

Paul Maburin, qui s'est embarqué à Québec.

Peter Heighon, de New-York.

John Mullins, de Halifax.

Un matelot suédois.

James Farrell, de St-Jean, Terre-Neuve.

John Peterson, de Suède.

Félix, de Québec.

Un passager d'Ottawa revenant de Porto Rico.

Un autre passager de couleur, venant du même endroit.

Parmi les survivants, qui sont au nombre de treize, nous voyons les noms de Alfred Després, Zéphir Samson,

George Thibault, James W. Milloy, Emile Frank, Donat Tremblay, Edmond Lavoie, et Hubert Trumble, tous de Québec.

Il est impossible de décrire les souffrances qu'ils ont endurées jusqu'à ce qu'ils aient été recueillis et ramenés à New-York par le navire *Glenmoray*, de la compagnie Allan.

Le *Bahama* était un vaisseau en fer de 214 pieds de longueur. Il valait environ \$100,000 et il portait une cargaison de sucre, mélasse et café de même valeur.

La nouvelle de ce triste événement a jeté la consternation parmi la population de Québec, et plus particulièrement dans le quartier Champlain.

M. l'abbé Marquis est arrivé mercredi en cette ville par le chemin de fer du Nord et a en, paraît-il, une longue entrevue avec les autorités de Laval.

FEU MGR. CAZEAU.—C'est à la Basilique et non à la Chapelle du Bon Pasteur, que sera chanté le premier service anniversaire de feu Mgr. Cazeau, jeudi 23 du courant, à 9 heures.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque officiera solennellement.

Le mercredi 1^{er} mars, à 8 heures, un second service solennel sera chanté dans la chapelle des Religieuses du Bon Pasteur, pour le repos de l'âme du regretté prélat.

Les parents et amis sont respectueusement priés d'assister à ces deux services.

ENFANT TROUVÉ MORT.—On a trouvé hier matin le cadavre d'un enfant nouveau-né sur le perron de l'hôpital du Sacré-Cœur.

ACCIDENT.—Un jeune enfant de M. Rowbottom charretier est tombé accidentellement dans la vitrine de M. Burke, chimiste et s'est fait de larges incisions surtout à un bras, que le docteur jugera peut-être nécessaire d'amputer.

UNION ST-JOSEPH.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph de Lévis les personnes dont les noms suivent ont été élus membres du comité : MM. Firmin Trudel, J. Turgeon, H. Picard, J. B. Guenette, Ed. Martin, George Denis, Pierre Sanschagrin, Cyrien Labonté.

AMÉLIORATIONS.—Nous apprenons que la communauté des Dames de la Charité vient d'accorder le contrat à M. N. Lavoie, pour la charpente et la menuiserie et à M. Jean Turgeon, la maçonnerie, pour la construction d'un toit français au couvent Notre Dame de Lévis.

Ces améliorations coûteront plusieurs milliers de piastres.

ALBUM MUSICAL.—Nous accusons réception du numéro de février de l'*Album Musical*. Voici le sommaire pour la musique : *Chants canadiens* (suite) choeur par E. Gagnon ; *O ma charmante !* (romance) par F. Jéhin Prume ; *Petits oiseaux*, (mélodie) par M. Hacheçois ; *Lilliput* (polka) par Fahrbach, Jr., *Pan's Angelicus*, par Weber.

Ce numéro contribuera à faire aimer davantage cette publication. Toute la musique est jolie et facile. Nous ne saurions trop recommander aux familles qui aiment la musique, ainsi qu'aux communautés et aux fabriques, de prendre un abonnement à ce journal.

PERTE DU STEAMER "BAHAMA."—On a reçu mercredi soir, au bureau de la Compagnie des steamers de Québec, un télégramme venant de l'agent de cette compagnie à New-York et annonçant la perte du *Bahama*.

Ce vaisseau était parti de Saint-Jean, Porto-Rico, le 5 de ce mois, pour New-York, avec une cargaison de sucre. Il a péri le 10, pendant une forte tempête. Le capitaine, dix-sept hommes de l'équipage et deux passagers se sont mis dans la première chaloupe qui a versé et a ainsi occasionné leur mort. Une autre chaloupe, contenant le reste de l'équipage et deux autres passagers, en tout 13 personnes, a été rencontrée par le voilier de la Compagnie Allan *Glenmoray* qui a transporté les naufragés à New-York. Ils avaient été 12 heures dans leur embarcation avant d'être recueillis.

Le steamer *Bahama* était parti de Québec l'autanne dernier, dans les derniers jours de la navigation.

NOUVELLES SOCIÉTÉS.—Brunet, Laurent et Cie, marchands de nouveautés ; Jos. Calixte Brunet, Pierre M. Laurent et Arthur P. Laurent, associés. Edouard Bélanger, marchand de nouveautés, Québec.

—Il est arrivé dernièrement un accident au Grand Cirque de Cole en se rendant à Kansas City. Aussitôt après son arrivée, un reporter du *Times* de Kansas City a trouvé John Sawbrigt, vétérinaire de la compagnie, qui traitait les animaux blessés avec de l'huile St-Jacobi. Il dit que c'est le meilleur remède connu pour les blessures de chevaux, et qui s'emploie le plus proprement.

LA CONFLAGRATION.

Les plus belles rues de Haverhill Mass., et la partie la plus commerciale de cette ville ne sont plus qu'un amas de ruines.

Huit établissements de chaussures sont devenues la proie des flammes, et plusieurs autres ont éprouvé des dommages plus ou moins considérables.

Des personnes qui possédaient hier plusieurs milliers de piastres sont aujourd'hui dans l'indigence.

Deux mille habitants sont sans emploi et sans logis.

Les pertes sont évaluées à \$2,000,000.

On rapporte que plusieurs personnes manquent, mais il n'y a encore rien de certain jusqu'à présent. On fixe le nombre des morts à trois, comprenant John St Germain, pompier, Geo. Wither et un inconnu.

L'incendie a consumé 60 édifices, la plupart en briques.

Ce sont principalement les commerçants de chaussures qui ont le plus souffert. D'après une dernière dépêche, on compte cent deux manufactures qui ont été réduites en cendres.

Le feu a balayé toutes les maisons situées sur la place bornée par la rivière Merrimac, sur la place Washington, le côté est de la rue Essex, et le côté nord de la rue Wingate.

La ville présente le plus triste aspect.

Notes Commerciales.

Voici un résumé du rapport fait au sénat de New-York par le comité spécial des canaux. Le comité est convaincu qu'à moins de prendre les mesures nécessaires pour réduire le coût du transport par les canaux, ces voies de communication seront bientôt complètement négligées. Les plus dangereux rivaux du canal Erie sont le fleuve Mississippi et le canal Welland; et il faut rendre plus économique le transport par le canal Erie, si on veut lui conserver sa supériorité acquise, et pour obtenir ce résultat, il n'y a absolument qu'à abolir entièrement les péages sur les canaux. Le coût de l'entretien de ces canaux ne sera qu'une bagatelle en comparaison des bénéfices qu'en tirera l'Etat de New York. Cet entretien coûtera environ \$300,000 par année. Le comité recommande l'adoption immédiate de la résolution soumettant au peuple un amendement à la constitution déclarant les canaux ouverts gratuitement au commerce. Il recommande aussi que la profondeur des canaux Erie et Oswego soit augmentée de deux pieds en creusant un pied au fond du canal et avec la terre de cette excavation, en exhausant d'un pied les murs de chaque côté. Cela aurait pour effet de diminuer le coût du transport des grains d'un centin par minot. Le canal Erie a versé au trésor \$400,000 de plus qu'il n'a coûté. Si l'on y ajoutait les sommes reçues par les entrepreneurs de transport et les propriétaires d'entrepôts, on atteindrait bien près de \$400,000,000. Le rapport conclut en demandant, en attendant, l'abolition de divers emplois, qui coûtent au trésor et ne sont pas indispensables.

Bulletin Commercial

MARCHÉ DE QUEBEC

MARCHÉ DES DENRÉES EN DETAIL.

Québec, 24 février 1881

FARINES.

Supérieure Extra.....	6 70	a	8 50
Extra.....	6 50	a	6 60
Fort à Boulanger.....	7 00	a	7 80
Extra du Printemps.....	6 40	a	6 50
Supérieure.....	6 20	a	6 25
Fine.....	5 50	a	5 50
Midlings.....	5 20	a	5 30
Pollards.....	4 75	a	5 00
Farine en poche.....	3 10	a	3 30
Farine d'avoine.....	5 75	a	5 75

GRAINS.

Blé Mer Noire.....	0 00	a	0 00
Blé d'Inde.....	1 40	a	1 50
Orge.....	0 90	a	1 00
Pois.....	0 95	a	1 00
Avoine.....	0 45	a	0 47
Blé d'Inde.....	0 85	a	0 90
Graine de mil.....	3 00	a	3 00
Graine de trèfle rouge.....	0 08	a	0 10
Graine de lin.....	1 15	a	1 25
Sarrasin par minot.....	0 75	a	0 80
Fèves par 60 lbs.....	1 75	a	1 80
Son par 100 lbs.....	0 95	a	1 00
Moulée do.....	1 25	a	1 50

GIBIERS.

Poulets par couple.....	0 40	a	0 60
Canards par couple.....	0 60	a	0 75

Dindes, par couple.....	1 50	a	3 50
Canards noirs, par couple.....	0 0	a	0 80
Fleuviers, par douzaine.....	1 50	a	1 60
Bécasses, par couple.....	0 60	a	0 60
Pigeons dom., au couple.....	0 25	a	0 30
Perdrix, au couple.....	0 50	a	0 55

LEGUMES.

Patates par minot.....	0 50	a	0 90
Carottes par douz.....	0 05	a	0 00
Navets par baril.....	1 80	a	1 90
Betteraves par minot.....	2 00	a	0 00
Oignons par baril.....	2 75	a	3 00
Artichaux, par minot.....	0 00	a	0 00
Laitues, par douz.....	0 10	a	0 15
Epinards, Américain, par minot.....	0 00	a	0 00
Celeris par botte.....	0 12	a	0 20

FRUITS.

Nouv. Pommes par quarts.....	4 00	a	5 00
Oranges.....	14 00	a	16 00
Citrons par caisse.....	12 00	a	13 00
Airelle, Cap. Cad par mts.....	8 00	a	10 00

PRODUITS DE LAITIÈRES.

Fromage, à la livre.....	0 12	a	0 18
Œufs, au quart.....	0 20	a	0 25
Œufs frais à la douzaine.....	0 25	a	0 30
Fromage à la botte.....	0 13	a	0 14

SUCRE.

Sucre d'érable, par lb.....	0 10	a	0 12
-----------------------------	------	---	------

VIANDES.

Bœuf par lb.....	0 08	a	0 10
Mouton par lb.....	0 08	a	0 10
Agneau par lb.....	0 09	a	0 11
Veau par lb.....	0 12	a	0 15

POISSONS.

Hareng Labrador No 1.....	6 00	a	7 00
Hareng No 2.....	5 00	a	6 00
Morue sèche.....	4 50	a	5 50
Morue verte No 1.....	6 25	a	6 50
do No 2.....	5 00	a	5 50
Morue grande en draft.....	6 50	a	6 75
Traite Saumonée.....	12 00	a	12 50
Saumon No 1 par qrt.....	20 00	a	21 00
do No 2.....	19 00	a	20 00
do frais par lb.....	0 30	a	0 35
Maquereau No 2.....	0 00	a	0 00

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le clerc du marché.

Bœuf, 1re qual. p. 100 lbs.....	9 00	a	10 00
Bœuf, 2me qualité.....	8 00	a	9 00
Vaches à lait.....	30 00	a	40 00
Vaches extra.....	50 00	a	60 00
Veaux, 1re qualité.....	10 00	a	15 00
Veaux, 2me qualité.....	6 00	a	7 00
Veaux, 3me qualité.....	2 00	a	4 00
Moutons, 1re qualité.....	6 00	a	8 00
Moutons, 2me qualité.....	3 25	a	4 25
Agneaux, 1re qualité.....	4 00	a	5 00
Agneaux, 2me qualité.....	3 00	a	3 50
Porcs, 1re qualité.....	10 00	a	10 00
Porcs, 2me qualité.....	8 00	a	9 00

FOIN ET PAILLE.

Foin, 1re qual. p. 100 lbs.....	8 00	a	10 00
Foin, pressé, par tonne.....	8 00	a	10 00
Paille, 1re qualité.....	4 00	a	4 00
Paille, 2me qualité.....	3 00	a	3 50

MARCHÉ AU BOIS.

Érable de 3 pieds.....	4 50	a	4 60
Érable et merisier de 3 pds.....	4 00	a	4 20
Merisier de 3 pds.....	3 80	a	4 00
Merisier de 2 1/2 pds.....	3 50	a	3 50
Épinette rouge.....	2 55	a	2 60
do grise.....	2 20	a	2 35
Bouleau rouge 3 pds.....	2 50	a	3 25
do 2 1/2 pds.....	2 45	a	2 75

MARCHÉ EN GROS.

FARINE—Supérieure extra.....	\$6 25	a	\$6 35
Extra supérieure.....	6 15	a	6 20
De goût.....	6 00	a	6 07 1/2
Extra du printemps.....	5 95	a	6 00
Supérieure.....	5 60	a	5 75
Farine forte de boulangers.....	6 50	a	4 85
Fine.....	4 70	a	5 00
Moyenne.....	4 00	a	4 20
Recoupes.....	3 50	a	3 75
Farine en sacs du Haut-Canada par 100 lbs.....	2 75	a	3 60
Farine en sacs de la Cité (livrée).....	3 60	a	4 00
Farine d'avoine par 100 lbs.....	2 60	a	2 75
Farine de blé d'Inde.....	1 80	a	2 00
Farine de sarrasin.....	2 00	a	2 30
Blé d'Inde, 7 1/2 à 90c.....			
Avoine, 35 à 36c.....			
Orge, 65 à 75c.....			
Pois, \$0.76 à \$0.77 par 60 lbs.....			
Seigle, nominal.....			
Lard, par quarts de 200 lbs, \$21 à \$22.....			
Mil, \$2.80 à \$2.60 par 45 lbs.....			
Trèfle, \$4.50 à \$4.90 par 60 lbs.....			
Sainfoin, 14 à 14 1/2 au seau.....			
Jambons, 13c à 13 1/2c.....			
Beurre de l'Ouest, 16 à 20c.....			
do Est 20 à 21 1/2c.....			
do laiterie 21 à 25c.....			
Brookville, 20 à 23c.....			
Townships, 22 à 26c.....			
Morrisburg, 21 à 25c.....			
Kamouraska, 15 à 16c.....			
Potasse, \$4.90 à \$4.95 par 100 lbs.....			
Patates, \$1.00 à \$1.10.....			
Œufs à la douzaine, 23 à 24c.....			

Porcs abattus par 100 lbs.....	\$8.65	a	9.00
Miel, 12 à 15c.....			
Sirap d'érable, 80c à \$1.10.....			
Pommes par baril, \$3.50 à \$5.00.....			

Foin et paille.

Foin nouveau.....	12 00	a	13 50
Foin de 1re qualité par 100 bottes.....	11 00	a	12 00
Foin pressé par tonne.....	00 00	a	00 00
Paille, 1re qualité.....	4 00	a	5 00
Paille, 2me qualité.....	3 50	a	4 00

Fromage en gros.

Fin sept. et oct.....	13 à 00
Bonne qualité.....	12 à 12 1/2
Egouts.....	05 à 07

MARCHÉ DE ST-JEAN.

	Gros.	Détail
FLEUR CANADIENNE—		
Patentée.....	\$ 7 50	\$ 8 00
Supérieure extra.....	6 35	6 50
Extra.....	5 75	6 00
Supérieure.....	0 60	0 00
Fort pour boulanger.....	6 80	7 00
De printemps extra.....	6 30	6 50
Fort pour boul., en sac.....	3 50	3 60
FLEUR AMÉRICAINE—		
Choisie supérieure extra.....	0 00	0 00
Choisie XX.....	0 00	0 00
Famille très choisie.....	0 00	0 00
en sac.....	0 00	0 00
Blé d'Inde par 100 lbs.....	1 75	1 80
D'avoine par quart.....	5 50	5 75
Sarrasin par 100 lbs.....	2 14	2 25
Avoine par 32 lbs.....	0 36	0 38
Pois par 66 lbs.....	0 85	0 90
Orge par 50 lbs.....	0 00	0 70
Sarrasin par 50 lbs.....	0 60	0 65
Blé d'Inde du nord par 56 lbs.....	0 85	0 90
do sud.....	0 00	0 80
Lard melle par quart.....	22 50	23 00
Huile de charbon, gallon.....	0 32	0 40
Gros sel.....	0 65	0 70
Sel de table.....	1 15	1 25
Graisse en seau.....	3 15	3 20
Patates.....	\$ 0 70	\$ 0 90
Œufs par douzaine.....	0 20	0 00
Poules par couple.....	0 50	0 60
Poulets par couple.....	0 40	0 50
Oies par couple.....	1 00	1 50
Dindes par couples.....	1 50	2 00
Beurre frais par lbs.....	0 20	0 00
Beurre salé par lbs.....	0 10	0 20
Saindoux par lbs.....	0 10	0 12
Lard frais par 100 lbs.....	8 50	9 00
Bœuf par 100 lbs.....	5 00	6 00
Foin par 100 bottes.....	6 00	9 00
Paille par 100 bottes.....	3 00	4 00
Bois à la corde.....	3 60	6 00

LE CULTIVATEUR, édition hebdomadaire du CANADIEN le seul journal hebdomadaire publié en français, dans ce pays, qui donne à ses abonnés QUATRE-VINGT colonnes de matière à lire.

Il est le plus varié, le plus instructif et le plus répandu des journaux de Québec.

Mariages.

Mardi, le 14 du courant, à l'Eglise de St. Denis de Kamouraska, par H. l'abbé Brochu, curé de cette paroisse, Pierre Evariste Côté, Ecr., marchand, de St-Paschal, à Demoiselle Marie Louise Dionne, fille de feu M. Narcisse Dionne, de St-Denis.

A St-Jean Port Joli, mercredi, le 15 du courant, M. Hyppolite Dubé à Delle Anaïs Anetel. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. P.-P. Dubé, curé de St-Julie de Somerset, oncle du mari.

A l'Ange-Gardien, le 14 du courant, M. Nicolas Huot, fils de M. Jean Huot, cultivateur de l'Ange-Gardien, conduisait à l'autel Delle Rose-Delima Bureau.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. N. Gauvin, curé du même endroit.

Nos meilleurs souhaits de bonheur à l'heureux couple.

A St-Roch, hier le 20 à 8 heures, par le Révérend M. Sexton, M. Laurent Simon Leclerc avec Delle Marie Philomène Anna Dion, fille de sieur J.-B. Dion employé de la Douane.

DECES.

Décédé à Louiseville, le 12 courant, Louis Romuald Fortier, écuyer, à l'âge de soixante et treize ans.

Mardi, à St-Roch, à 7 1/2 hrs. a. m., à l'âge de 60 ans, Dame Geneviève Drolet, veuve de M. Bruno Primont, sacristain, le premier de la Chapelle des Congréganistes et toujours depuis ce temps jusqu'à sa mort. Brillante de santé, elle a conservé jusqu'à ses derniers jours toute la fraîcheur de la jeunesse, bien qu'elle fut la mère de dix

sept enfants. De ce nombre, onze n'ont fait que paraître à peu près sur la terre pour aller chanter les louanges de l'Eternel. Quelle belle couronne l'avait ainsi décernée dans le Ciel! Comme aussi, elle en témoignait sans cesse sa reconnaissance!

Les funérailles de madame Primont ont eu lieu vendredi matin à 9 hrs.

A l'âge de 4 ans et 2 mois, Delle Marie-Alvine Rousseau, fille de sieur Ferdinand Rousseau, tourneur.

Samedi matin à l'âge de 11 mois et 14 jours, Marie-Joseph-Charles-Eusèbe, enfant de George J. Audette, employé civil. Il a été enterré hier après-midi.

Samedi à neuf heures du soir, à l'âge de 2 ans et 3 mois Marie-Joseph-Noël-Arthur, enfant bien aimé de sieur François Auger marchand épicié.

A Lévis dimanche, après une douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, Etienne Saumon époux de Léocadie Lachance, sacristain de l'église de Notre-Dame, à l'âge de 54 ans et 5 mois.

Il était un des directeurs de la société de bâtisses de Lévis et membre des Sociétés du Sacré-Cœur de Jésus et Union St-Joseph de Notre-Dame de Lévis et de St-Joseph de Lévis.

SOCIÉTÉ DE PRETS ET PLACEMENTS.

ACTIONS A ACHETER

S'adresser à

A. E. DEMERS,

Boite 999, Québec.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

De Emory's Bar à Port Moody.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 95 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, après le 1er janvier prochain, auquel temps les plans et profils seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner toutes les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Sec. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN,

Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 21 octobre 1881.

1881.—12f—11ps 201

J. S. POULIN,

Marchand-Epicié,

Coin des rues d'Aiguillon et Ste Geneviève, faubourg Saint-Jean.

INFORME le public qu'il a constamment en mains un assortiment général d'épicerie et de liqueurs de première classe, telles que Vins, Eau-de-vie, Gin, Whiskey, Café, Thé, Sucre, Fromage, Beurre, etc. Les prix sont extrêmement réduits.

M. POULIN a aussi une magnifique écurie, comprenant 16 places de chevaux; les habitants de la campagne qui viennent au marché la veille au soir, pourront trouver

Feuilleton Littéraire
DU CULTIVATEUR.HISTOIRE
D'UN AVARE

ENFANT ET D'UN CHIEN.

X

LE LORD ET LE MENDIANT.

Suite.

Le lendemain, vers dix heures du matin, un homme de manières très distinguées, portant de longs favoris blonds et élégamment vêtu, entra chez le vieux mendiant d'Oudincourt.

— Je suis lord Hadisson, l'ami du comte de Molte, dit-il avec un accent anglais très prononcé.

Le vieillard s'empessa d'ôter son bonnet de coton.

— Vous faites beaucoup d'honneur à un pauvre vieux comme moi, mylord, répondit-il.

— Oh ! je savais bien que vous êtes un brave homme. Je suis le père de miss Amanda, que votre chien a sauvée hier. Je voudrais le voir, le chien à vous.

Le père Bérésine le lui montra, couché dans un coin, sur une épaisse natte de paille de seigle qu'il avait confectionnée lui-même.

— Comment s'appelle-t-il ? demanda l'Anglais.

— Pyrame, mylord.

— Oh ! yes, on m'avait déjà dit ce nom.

Il s'approcha du chien et le regarda un instant avec émotion.

— Je étais bien content, reprit-il de voir ce bon animal. Je voulais moi-même offrir mes compliments à Py... Py... Comment s'appelle-t-il ?

— Pyrame, mylord.

— Oh ! yes, Pyrame, on m'avait déjà dit ce nom. Pyrame, Pyrame, Pyrame... Maintenant, je ne l'oublierai plus, ce nom.

Il revint près du vieillard, lui offrit un siège.

— Nô, merci ! je voulais pas m'asseoir. Lady Hadisson et aussi miss Amanda voudraient voir le bon Pyrame et le remercier.

— Si vous le permettez, mylord, demain nous irons à Choiseul, et nous nous présenterons chez M. le comte de Molte.

— Oh ! yes, très bien. Un écrivain français, Voltaire, a dit : « le chien est le premier et le meilleur ami de l'homme. » Oh ! ce était une bien grande vérité. Son seul plaisir, ce était de s'attacher à son maître et de lui plaire. S'il n'a pas la lumière de la pensée, il avait beaucoup de sentiment. Il aime, et il est fidèle. Il est tout zèle obéissant. Pour le maître à lui, il sacrifie sa vie. Oh ! moi, je aimais beaucoup les chiens, beaucoup. Je étais plein de reconnaissance pour Pyrame, oh ! yes, plein de reconnaissance. Comment vous appelez-vous, monsieur ?

— Joseph Durand est mon nom, mais je l'ai presque oublié, car depuis quarante ans on ne m'appelle pas autrement que Bérésine ; aujourd'hui que je suis vieux, on dit : le père Bérésine, bien que, ne m'étant jamais marié, je n'ai pu avoir des enfants.

— Bérésine, Bérésine... pourquoi ce nom ?

Le vieillard se redressa :

— J'ai servi sous le grand Napoléon, répondit-il ; j'ai vu les grandes guerres et assisté aux belles batailles. J'étais à Iéna, à Wagram, à Friedland, à la Moskowa, à Lutzen,

à Bautzen... On m'a surnommé Bérésine, parce que je suis un de ceux qui ont failli périr dans l'eau glaciale de la rivière russe.

— Ah ! je comprenais. C'était peut-être un chien qui avait sauvé vous.

— Non mylord ; c'est moi, au contraire, qui ai fait ce jour-là ce que Pyrame a fait hier pour votre jeune demoiselle. Un général se voyait, et j'ai eu le bonheur de le sauver en même temps que moi.

— Un général ! ce était très-beau, oh ! yes, ce était très-beau.

— Je n'en suis pas plus fier, mylord. Je n'ai même pas demandé la croix d'honneur, qui a été donnée à un autre.

— Oh ! ce était encore bien plus beau.

Un sourire modeste glissa sur les lèvres du mendiant.

— Monsieur, reprit lord Hadisson, je voulais Pyrame pour moi. Oh ! yes, je voulais acheter Pyrame à vous.

Pyrame n'est pas à vendre, mylord.

— Oh ! je suis riche, très-riche ; je paierai lui ce que vous voudrez, une petite fortune.

— Une fortune à mon âge, mylord, je ne saurais qu'en faire.

— Si... si... vous serez heureux pour toujours.

— Je ne me plains nullement de mon sort. Tout le monde me connaît dans le pays, et on ne me refuse pas le pain dont j'ai besoin pour vivre. D'ailleurs, je n'ai plus guère longtemps à traîner mon sac de toile sur mon dos. Bientôt je dormirai du grand sommeil.

— N'importe, je voulais emmener le bon Pyrame en Angleterre.

Le vieillard secoua la tête.

— J'en donnais à vous cent guinées.

— Non, mylord.

— Oh ! ce n'était pas assez... cinq cents guinées.

— Je ne vends pas Pyrame, mylord.

— Si, si, je l'achèterai pour miss Amanda mille livres sterling.

— Mylord, j'ai eu l'honneur de vous le dire, Pyrame n'est pas à vendre ; je ne me reconnais pas le droit de disposer de lui. Il s'est donné à moi parce qu'il l'a voulu ; je suis son ami, non son maître. Pyrame est indépendant et libre. Il voudrait vous suivre, se donner à vous comme il s'est donné à moi, que je ne pourrais m'y opposer. C'est son droit absolu : je le lui reconnais, et je le lui laisse. Mais Pyrame n'est pas ingrat, mylord ; je sais d'avance qu'il ne quittera pas le vieux mendiant tant qu'il vivra. Il est incapable d'oublier les devoirs qu'impose l'amitié. Vous disiez tout à l'heure, mylord, que le chien était le premier et le meilleur ami de l'homme. Pour moi, il est aussi le dernier ami. Voyez vous, si Pyrame m'abandonnait aujourd'hui, je mourrais demain. Sans lui, que deviendrais-je ? Depuis un an, mylord, ma vue s'affaiblit de plus en plus ; j'ai le pressentiment que, si je vis un an encore, je mourrai aveugle ; si j'en arrive là, si je ne peux plus voir le ciel bleu, la verdure et le soleil, qui me consolera dans mon malheur ? Pyrame, mon dernier ami, ne plus l'avoir près de moi, ne plus sentir sa belle tête sous mes mains tremblantes... oh ! cette pensée me fait frissonner.

— Comme s'il eût compris qu'on parlait de lui, Pyrame se leva, s'approcha doucement et posa sa tête sur les genoux du mendiant.

— Voyez, mylord, voyez comme il me regarde... Moi, qui ne sais pas lire, je lis dans ses yeux. Il me dit : « Sois tranquille, pauvre vieux Bérésine ; ne crains rien : je t'aime, et je ne t'abandonnerai jamais. »

— Oh ! s'écria l'Anglais vivement ému et rempli d'admiration, je

raconterai tout cela à milady et à miss Amanda.

Il s'empara d'une des mains du mendiant et la serra dans les siennes.

— Nô, fit-il, je ne voulais plus acheter ce bon chien, le dernier ami du pauvre vieux ; mais je voulais faire riche le père Bérésine.

— Me faire riche, mylord... ce serait une générosité bien inutile. J'ai, pour m'abriter contre la pluie le vent et le froid, cette cabane qui m'appartient ; je possède aussi un petit jardin qui me donne plus de légumes que j'en peux consommer. Je ne puis craindre la faim : mon pain de chaque jour est assuré. Je n'ai jamais eu d'ambition mylord, et le bonheur m'a été facile. Si je devenais riche, cela chagerait mes habitudes ; je ne serais pas plus heureux, et je perdrais sûrement ma tranquillité. Riche, j'aurais des envieux, et on aimerait moins le vieux bonhomme. Mylord, gardez votre argent pour de moins heureux que moi. Il y a partout du bien à faire, aussi bien en France qu'en Angleterre.

— Si, si, répliqua l'Anglais, je tenais beaucoup à récompenser vous. Oh ! yes, je voulais faire une rente à vous et à Pyrame.

— Mylord, Pyrame accepte volontiers un morceau de viande crüe ou crue, — il a même, grâce à ses bonnes dents, un goût particulier pour les os, — mais je vous assure qu'une rente l'embarrasserait beaucoup. En ce qui me concerne, je vous prie de ne pas insister, mylord. En recevant une récompense quelconque, il me semble que je gâterais le mérite du dévouement de Pyrame.

Lord Hadisson ouvrait de grands yeux en regardant le père Bérésine avec un étonnement mêlé d'admiration. Sans vouloir admettre les raisons que le vieillard faisait valoir pour justifier son refus, il comprit qu'il ne pourrait vaincre son entêtement, et il renonça forcément à l'idée généreuse qui lui était venue de le récompenser.

Il se retira vivement ému et aussi très-contrarié de n'avoir pu témoigner comme il l'entendait sa reconnaissance au père Bérésine.

Quelques jours après, sur le conseil du comte de Molte, lord Hadisson envoya deux mille francs à la municipalité d'Oudincourt, pour être distribués dans l'année aux plus nécessiteux du village. Quatre communes voisines d'Oudincourt, que fréquentait le père Bérésine, reçurent chacune une somme de mille francs pour être également distribuée aux pauvres.

De cette façon, lord Hadisson se trouva à moitié satisfait.

Quand on sut que cet argent était donné aux pauvres parce que le père Bérésine n'avait pas voulu accepter une forte somme que lui offrait l'Anglais, ce fut dans les cinq communes un concert de louanges et de bénédictions. La réputation de Pyrame, le chien sauveur, grandit encore ; il devint un héros. Et si nous admettons qu'un chien puisse avoir de la gloire, nous dirons que celle de Pyrame était à son apogée.

XI

AVEUGLE.

Il y avait environ deux ans que le père Bérésine et Pyrame demeuraient sous le même toit et vivaient ensemble, lorsque le vieillard, en s'éveillant un matin, ne put voir le rayon de soleil qui entra par la fenêtre dans sa maison. Dans la nuit, sa pauvre vue s'était complètement éteinte. Il poussa un profond soupir, de grosses larmes roulerent dans ses yeux sans regard.

— Aveugle, aveugle ! s'écria-t-il, voilà le grand malheur que je redoutais... Ah ! j'aurais mille fois

préféré la mort... Mon Dieu, que vais-je devenir ?

En ce moment, le chien s'approcha du vieillard et lui lécha la main.

— Oh ! oui, reprit-il, Pyrame me reste, Pyrame mon dernier ami... C'est peut-être parce que je devais perdre la vue que la providence me l'a envoyé... Si je l'avais repoussé, si je l'avais vendu à l'Anglais, aujourd'hui je serais seul, seul... Mon bon Pyrame, je ne serai jamais pour toi un objet de répulsion, n'est-ce pas ? Si tu me quittais maintenant, ce serait bien mal ; mais non, tu ne m'abandonneras point : tes bons yeux y verront pour moi, tu guideras mes pas... Aveugle, aveugle ! continua-t-il avec un accent douloureux, que c'est triste ! quelle horrible chose.

Comme s'il eût compris la douleur du vieillard, Pyrame lui répondit par un sourd gémissement, et ses caresses redoublèrent.

Pyrame n'avait plus de collier depuis que celui dont nous avons parlé lui avait été prudemment enlevé par le père Bérésine.

Le cordonnier d'Oudincourt lui en fit un autre et y attacha un anneau dans lequel le vieil aveugle passait une longue lanière de cuir chaque fois qu'il voulait sortir.

Dès le premier jour, l'excellent animal avait compris ce que l'aveugle attendait de son dévouement et de son amitié, et, malgré l'habitude qu'il avait de courir en avant ou de flâner en arrière, il se soumit à ce que la position de son maître exigeait de lui et ne parut nullement contrarié d'être tenu en laisse.

Il ne se montra pas au-dessous de la grandeur du devoir qu'il avait à remplir. Il devint grave et sérieux comme il convient à un chien d'aveugle. Tant qu'il avait à veiller sur son maître, il ne le quittait pas, et on ne le voyait plus que rarement jouer avec les enfants.

Grâce à Pyrame, l'aveugle put encore faire d'assez longues tournées dans les villages voisins. Il le conduisait de maison en maison, de ferme en ferme. Il reconnaissait et flairait de loin les gens charitables. C'est à ceux-là qu'il s'adressait particulièrement, et un mouvement amical de sa queue les remerciait de l'aumône donnée.

Les chiens sont excellents physionomistes : ils savent lire dans le regard de l'homme ; aussi, qu'ils conduisent un aveugle ou qu'ils soient malheureux eux-mêmes, ils ne s'arrêtent pour les implorer que devant les personnes qui portent sur leur figure l'empreinte de la bonté. Un long regard, doux et expressif, une grande persévérance, voilà les seules armes du chien de l'aveugle ou du chien malheureux.

Pyrame s'éloignait avec dédain et mépris des indifférents et des égoïstes ; ses instincts généreux se révoltaient contre eux. Son approche était une sorte de pierre de touche reconnue dans toutes les communes où il passait.

Que dirons nous encore ? Son attachement, ses soins et sa vigilance pour le vieil aveugle redoublèrent. Celui-ci ne pouvait parler de Pyrame sans avoir des larmes dans les yeux.

— Quand nous sortons, disait-il souvent, il choisit le meilleur chemin ; il s'arrange pour que mes pieds ne heurtent pas de grosses pierres, et jamais il ne m'a fait marcher dans une flaque d'eau. Il sait où se trouve chaque chose dans ma maison. Je nomme un objet dont j'ai besoin, et il me l'apporte aussitôt. Il y a des jours où je m'imagine que Dieu lui a donné la raison comme à l'homme ; aussi je l'aime, mon bon mon excellent Pyrame, comme il n'est peut-être permis d'aimer une bête. Que voulez-vous ! le cœur a besoin d'affection ; nous aimons qui nous aime.

Les dimanches et les jours de foire, alors que beaucoup de villageois et d'étrangers passent sur la route, on rencontrait toujours l'aveugle et le chien. Le père Bérésine s'asseyait sur un des côtés de la route et restait là, des heures entières, dans une immobilité si complète, qu'on aurait pu le prendre pour un homme pétrifié. Pyrame se couchait à ses pieds, ayant près de lui une sébile de bois grossièrement façonnée.

L'homme et le chien, tous deux immobiles, formaient un groupe des plus intéressants que n'aurait pas dédaigné le crayon du savant de Randon.

Dès qu'un bruit de pas attirait l'attention de Pyrame, il se soulevait à demi et tournait vers le passant sa tête intelligente.

S'il jugeait que la personne passerait devant le vieillard avec indifférence, il ne bougeait pas ; mais s'il reconnaissait ou croyait deviner quelqu'un de charitable, un éclair de joie brillait dans son regard ; il se levait vivement, touchait la main de son maître avec son nez, prenait la sébile entre ses dents et venait se placer au milieu de la route.

L'aveugle averti se découvrait en disant :

— Donnez, donnez au pauvre aveugle, s'il vous plaît.

Et le chien, agitant la sébile, semblait supplier du regard. Il se trompait rarement, et presque toujours une pièce de monnaie tombait dans la sébile. Alors Pyrame retournait vers son maître et lui présentait l'écuelle contenant l'aumône.

Un jour de foire à Choiseul, un fermier de la commune retint à souper le père Bérésine. Il était tard quand on se leva de table, et le vieillard et son chien se trouvèrent en pleine nuit sur la route, à demi-chemin d'Oudincourt.

Tout à coup, Pyrame s'arrêta et fit entendre une sorte de grognement qui signifiait : « Il y a là, devant nous, quelqu'un que je ne connais pas. »

— Qui va là ? demanda l'aveugle.

Un homme qui était agenouillé sur la route et qui semblait chercher quelque chose se releva et répondit :

— Moi, Picard.

— Picard ! de quel pays ?

— Je suis de Chevroucourt. Est-ce que vous n'auriez pas, par hasard, des allumettes sur vous ?

— Pourquoi faire ?

— Je viens de la foire, où j'ai vendu une vache. J'avais trois cents francs en or sur moi ; ma poche s'est déchirée, et tout est tombé sur la route. Je suis poursuivi par l'huissier de M. Dubourg, d'Oudincourt, pour un billet que je n'ai pas pu payer à l'échéance. C'est pour payer l'huissier que j'ai vendu ma pauvre Rousselette... Voyez si je suis malheureux ! si je ne retrouve pas mon argent, je suis un homme perdu. Ah ! ma pauvre femme, mes pauvres enfants !

Et il se mit à pleurer.

— Ce ne sera pas facile de retrouver vos pièces d'or la nuit ; je ne puis même vous aider à les chercher, car je suis aveugle. Est-ce qu'il ne vous en reste plus du tout ?

— Si j'en ai encore une.

— Donnez la moi.

L'homme hésitait.

— Donnez donc, puisque c'est peut-être le moyen de retrouver les autres.

Le pauvre diable donna sa dernière pièce.

Alors le père Bérésine se leva, laissa ce qui était attaché au collier du chien, puis il lui dit en lui mettant la pièce d'or sous le nez :

— Pyrame, il faut de rendre un grand service à ce pauvre homme qui a perdu son argent sur la route ; il faut tâcher de le sortir de peine en retrouvant ses pièces d'or. Tu as de bons yeux, Pyrame, et le nez

meilleur. Allons, mon bon chien, cherche, cherche...

Pyrame s'illaira un instant la monnaie, renifla, puis il se mit à courir sur la route. A tout instant, il revenait en gambadant et déposait chaque fois un louis dans la main de l'aveugle.

Au bout de vingt minutes, la somme entière était retrouvée.

Le paysan se tourna plein de reconnaissance vers le père Bérésina :

— Ah ! vous êtes mon sauveur, lui dit-il.

— Moi, je ne vous ai rien fait du tout, vous l'avez bien vu ; votre sauveur, le voilà : c'est mon ami.

— Ah ! vous êtes le père Bérésina... Je ne vous connaissais pas, mais j'aurais dû le deviner tout de suite. C'est votre chien qui a sauvé l'an passé la demoiselle anglaise, et il vient aujourd'hui de me sauver moi-même. Je n'oublierai jamais le nom de Pyrame.

Il offrit son bras au vieil aveugle et l'accompagna jusqu'à Oudincourt. Puis, consolé, heureux, il continua son chemin pour aller retrouver sa femme et ses enfants, qui l'attendaient avec impatience et un commencement d'inquiétude.

XII

LE JEUNE BERGER

Nous franchissons un espace de trois années. La ferme de M. Dubourg, dont le père Martinet aidé de ses fils dirige l'exploitation, est en pleine prospérité. On compte par centaines les animaux des races chevaline, bovine et ovine, qu'on élève sur les gras pâturages du domaine.

Pour être juste envers M. Dubourg, nous devons dire que, comme cultivateur et éleveur, il rendit de véritables services à l'agriculture dans le Bassigny. Il fut le premier, dans le canton, qui assainit ses terres au moyen du drainage. Les paysans l'imitèrent, et des cotaux remplis de sources, qui ne produisaient presque rien, se montrèrent désormais couverts de riches moissons aux beaux jours de juillet et d'août. Il prouva en outre que la terre bien cultivée et recevant un amendement propre à la nature de chaque terrain pouvait produire tous les ans et ne jamais rester en jachère. Il créa de nombreuses prairies artificielles, et sa méthode eut un succès complet. Il en fut de même pour son système d'irrigation.

La réputation de M. Dubourg comme agronome distingué franchit les limites du département et s'étendit jusque dans les Vosges, la Haute Saône, la Côte d'Or, l'Aube et la Marne. Ses produits étaient primés à chaque concours régional. On parlait de bœufs superbes qu'il envoyait quatre fois par an sur les marchés de Paris. On les comparait quelquefois à ceux du pays normand. Son troupeau de marins de la plus belle espèce, qui ne comprenait jamais moins de quinze cents têtes, faisait l'admiration de tous les connaisseurs.

En vérité, si M. Dubourg avait été humain, s'il avait su se faire aimer, on lui aurait pardonné volontiers son avarice.

Un jour, en revenant de Langres, où il était allé vendre de l'avoine et de l'orge, Martinet ramena avec lui un jeune garçon d'une dizaine d'années, qu'il voulait attacher à la ferme en qualité de petit domestique. L'enfant fut présenté à M. Dubourg, qui parut satisfait. Il lui trouva même la figure agréable et l'air intelligent. Le berger de la ferme ayant beaucoup de travail pour soigner son énorme troupeau de moutons, M. Dubourg décida que le nouveau venu lui serait adjoint, et qu'il apprendrait son métier sous la direction du berger.

Celui-ci était un Alsacien des

environs de Sarreguemines. Depuis qu'il était à la ferme, le troupeau s'était augmenté de deux tiers. Pour toutes les maladies de bêtes à laine, il était plus habile qu'un vétérinaire. Nul mieux que lui ne savait composer et employer certains remèdes, qui empêchaient la mortalité de se mettre dans le troupeau.

M. Dubourg reconnaissait son mérite et savait ce qu'il valait ; il se gardait bien, toutefois, d'augmenter ses gages, qui étaient plus que modestes. Prévoyant que ce berger pourrait bien le quitter pour aller chercher fortune ailleurs, il avait pensé que le jeune garçon ramené de Langres, instruit par lui, serait à un moment donné capable de le remplacer.

Ce berger était de la meilleure pâte dont on fait les Alsaciens. Il parlait peu, riait quelquefois et ne se plaignait jamais. Du moment que ses brebis se portaient bien et qu'elles lui donnaient beaucoup d'agneaux, il était content. Il faisait son métier par goût et par attachement à son troupeau. Il était bon et fidèle comme son meilleur chien ; pour la douceur, on pouvait le comparer à un de ses moutons.

Henri — c'est le nom du jeune garçon qui allait devenir berger — lui plut tout de suite, et il se mit à l'aimer comme s'il eût été son frère ou son fils. L'enfant répondait à cette affection par beaucoup de prévenances, un grand désir de bien faire et de se rendre utile, et toute sorte de gentilleses. Il n'en fallait pas tant pour que le berger fût enchanté de son élève.

Henri était depuis huit jours à la ferme, lorsqu'un soir, après la rentrée des moutons, il se trouva en face de Pyrame dans une rue d'Oudincourt.

L'enfant et le chien s'arrêtèrent en même temps, à deux pas l'un de l'autre, et se regardèrent. Il y avait comme de l'étonnement dans le regard clair et brillant du chien. Trois fois de suite l'enfant porta la main à son front. On aurait dit deux vieux amis, séparés depuis longtemps, et qui hésitent à se reconnaître.

Enfin, Pyrame s'approcha presque timidement et tourna autour du jeune garçon en le flairant. Tout coup, ses yeux pétillèrent de joie ! Il se dressa sur ses pattes de derrière, et ses grosses pattes écartées tombèrent sur les épaules d'Henri.

— Ah ! ah ! ah !... faisait l'enfant.

Et soudain, en pleurant, il éteignit dans ses bras la tête du chien.

Alors Pyrame se remit sur ses quatre pattes, fit entendre un jappement joyeux et se mit à faire des bonds prodigieux en signe d'allégresse. Cela dura bien dix minutes. Plusieurs personnes, voyant Pyrame faire fête à Henri avec une joie si vive, s'approchèrent de ce dernier et lui firent beaucoup de questions.

Le jeune garçon, un peu craintif et embarrassé, répondit pourtant de son mieux, car il vit que c'était plus par intérêt que par curiosité qu'on le questionnait.

Il dit qu'il était de Langres, que M. Martinet l'avait amené à Oudincourt et qu'il était second berger chez M. Dubourg. Il ne gagnait rien encore que sa nourriture, mais au bout de six mois il devait avoir cent cinquante francs de gages. Il était toujours avec le berger, qui se montrait très bon pour lui, et il se trouvait heureux dans sa position.

Quand on lui demanda ce que faisaient ses parents, les larmes lui vinrent aux yeux, et il répondit qu'il l'ignorait. Il ne voulait pas en dire davantage. On crut deviner

que c'était un enfant abandonné par une mauvaise mère ou des parents que la misère avait poussés à cet acte douloureux.

Il rencontrait Pyrame pour la première fois, et il ne savait pas pourquoi le chien lui faisait tant de caresses.

Le soir même, le père Bérésina apprit par sa voisine Jacqueline ce qui s'était passé entre Pyrame et le jeune berger de M. Dubourg.

D'après ce que tu me racontes de ce jeune garçon, dit l'aveugle, cela ne m'étonne pas ; Pyrame raffole des enfants, et il aime particulièrement ceux qui sont bons et malheureux.

Depuis cette première rencontre, Pyrame et Henri se virent souvent. Dès qu'il avait un moment de liberté, le chien courait à la recherche de l'enfant et, chaque fois qu'il le voyait, c'étaient des manifestations à n'en plus finir. Il semblait que quelque chose de mystérieux entraînait l'un vers l'autre le jeune garçon et le chien.

Souvent, le dimanche, le petit berger venait s'asseoir au bord de la route, près du vieil aveugle, et causait longtemps avec lui en caressant Pyrame, pendant que le troupeau paissait sur le versant du coteau voisin.

Parfois, sans rien dire, le berger mettait son pain tendre à la place du morceau de pain durci de l'aveugle ; ou bien, quand ce dernier n'avait rien à manger, il faisait trois parts de son dîner, une pour l'aveugle, la deuxième pour Pyrame et l'autre pour lui. C'était toujours la plus petite.

Le père Bérésina n'était pas curieux comme le sont généralement les vieilles gens. Par délicatesse de sentiment et aussi pour éviter de faire de la peine à son jeune ami, il ne lui avait jamais fait aucune question sur son enfance et sa famille.

Un jour, le berger dit au vieil lard :

— Je ne sais pas ce que j'éprouve chaque fois que je vois votre chien, père Bérésina ; je me sens tout drôle ; il me semble que quelque chose remue dans ma poitrine. Depuis quelque temps surtout, je réfléchis, et je cherche... je cherche dans ma tête. Je crois toujours que je vais me souvenir de beaucoup de choses. C'est comme un voile que j'ai devant les yeux et qui ne veut pas me laisser voir... Dans tout cela, il y a un chien, un gros chien comme le vôtre, père Bérésina.

Ces paroles frappèrent le vieil aveugle et, pour la première fois, il s'aperçut qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans l'amitié de Pyrame pour le jeune berger.

— Oui, c'est bien étrange, pensait-il ; pourquoi Pyrame a-t-il fait tant de caresses à cet enfant lorsqu'il l'a rencontré par hasard dans la rue d'Oudincourt, ainsi que me l'a raconté Jacqueline ? Il l'avait donc reconnu ?... Mais, alors, ce jeune berger, qui passe pour être un enfant abandonné, qui est-il ? Un parent de la morte de Provenches, un parent, mon Dieu ! son enfant peut-être !

— Dis-moi, mon garçon, reprit-il en s'adressant au jeune berger, tu viens de me dire qu'il te semble à chaque instant que tu vas te souvenir de beaucoup de choses, et tu vois un chien, un gros chien comme Pyrame. Est-ce que tu ne retrouves rien dans ta mémoire ?

— Si, père Bérésina ; mais si peu, si peu...

— Voyons, mon garçon, rappelle-toi tous tes souvenirs, raconte-les moi. Tiens, si je peux, je vais t'aider. Te souviens-tu de ton père ?

— Non.

— Et de ta mère ?

— Loin, bien loin comme dans la nuit, il me semble que je vois une femme. Je suis tout petit ; elle me

tient dans ses bras ; elle me berce ; elle m'embrasse ; elle pleure...

— Et le chien, le gros chien ?

— Le gros chien ! Oui, je le vois... toujours près d'elle. Bien sûr, père Bérésina, c'était ma mère.

Et il essuya vivement deux grosses larmes qui roulaient dans ses yeux.

L'aveugle était en proie à une violente émotion.

— Tu te nommes Henri, reprit-il ; mais du dois avoir un autre nom, le nom de ton père.

— Oui, père Bérésina, si mon père me l'a donné, répondit-il tristement.

Le vieillard comprit, à l'accent dont ces mots furent prononcés, qu'il y avait déjà une douleur secrète dans ce jeune cœur de dix ans.

— Que veux-tu dire ? demanda-t-il.

— Oh ! je ne veux rien vous cacher, père Bérésina ; à Langres, à l'école des Frères où j'allais, les autres enfants m'appelaient bêtard.

— Pauvre petit, pauvre petit ! murmura l'aveugle.

— Pourtant, je sais bien que j'avais un autre nom qu'Henri, mais je l'ai oublié.

— Cherchons ensemble, mon garçon : tu l'appelles peut-être Henri Varimont.

Le jeune berger tressaillit.

— Varimont ! répéta-t-il ; je ne sais pas si c'est mon nom de famille, père Bérésina, mais ce n'est pas la première fois que je l'entends.

— Continuons. Est-ce que tu es né à Langres ?

— Non.

— Où donc ?

— Hélas je l'ignore.

— Comment es-tu venu à Langres ?

— J'y ai été conduit par une femme, m'a-t-on dit, celle que je nomme ma mère.

— Quel âge avais-tu alors ?

— Un peu plus de quatre ans.

— Il y aurait de cela cinq ans et demi ?

— Oui, puisque je dois avoir dix ans. Dix ans, je ne le sais pas non plus... je n'ai pas d'acte de naissance, moi.

C'est bien cela, pensait l'aveugle ; il y a cinq ans et demi que la jeune femme a été trouvée morte dans la neige. Était-ce sa mère ?

XIII

LES SOUVENIRS.

Il y eut un moment de silence pendant lequel l'enfant, le front appuyé dans ses mains, cherchait à rassembler tous ses souvenirs dispersés.

Père Bérésina, reprit-il, ce nom de Varimont, que vous avez prononcé tout à l'heure, comment le connaissez-vous ?

— Mon garçon, je pourrais te le dire tout de suite, mais je crois que le moment n'est pas venu de t'instruire de certaines choses que je sais et qui ont beaucoup de rapport avec ce que tu viens de me dire. D'ailleurs jusqu'à présent, je n'ai encore que des doutes.

Avant de parler, il faut être bien sûr de ce qu'on va dire. Mais tu peux croire que ce n'est pas par curiosité que je te fais causer.

C'est dans ton intérêt que je te questionne et que je te recommande de ne point parler de tes souvenirs d'enfance aux gens de la ferme de M. Dubourg. Maintenant, mon garçon, raconte-moi ton histoire ; plus tu me diras de choses, et plus il me sera facile d'arriver à la découverte d'un secret important, si toutefois je

ne me trompe pas dans mes premières suppositions.

— Tout ce qui n'est pas effacé de ma mémoire, je vous le dirai, père Bérésina.

— Commence mon garçon ; je t'écoute.

— Du plus loin que je me souviens, père Bérésina, je vois un pays où il y a beaucoup de neige. Je fais un long voyage...

— Avec ta mère ?

— Oui, elle me tient dans ses bras.

— Et le gros chien, est-il du voyage ?

— Il est toujours avec nous, couché aux pieds de ma mère, comme Pyrame aux nôtres en ce moment. En regardant la tête de votre chien, père Bérésina, je crois voir celle de l'autre ; il me lèche la figure, et je joue avec lui. Oh ! cela, cela je me rappelle bien ! Combien de jours dura le voyage ? Je ne sais point. Nous avons dû faire beaucoup de chemin, car la nuit comme le jour nous voyagions. Tout est si confus dans ma mémoire que je ne peux vraiment rien préciser, jusqu'à notre arrivée à Langres.

Plusieurs choses, qui m'ont été dites plus tard, vont aider mes souvenirs. Ma mère descendit à l'hôtel du Cheval-Blanc, celui qui coûte le moins cher, ce qui indiquait qu'elle n'avait pas beaucoup d'argent à dépenser. On était au mois de janvier. Le lendemain de son arrivée à Langres, ma mère annonça à l'hôtesse qu'elle allait faire un petit voyage. Elle ajouta que comme elle était obligée de marcher elle ne pouvait pas m'emmener. Elle recommanda à la maîtresse de l'hôtel et à sa domestique d'avoir bien soin de moi, puis elle partit. Où allait-elle ? On ne l'a jamais su. Elle devait être absente un jour seulement, et elle ne revint plus. Le troisième jour les gens de l'hôtel déclarèrent que ma mère m'avait abandonné. D'autres personnes soutinrent qu'une mère n'abandonne pas son enfant déjà grandet, quand il jase et babille comme toute une nichée de chardonnerets. Ils prétendirent qu'elle m'avait amené à l'hôtel du Cheval-Blanc n'était pas ma mère. Cela ne changeait nullement ma position, et tout le monde était convaincu que j'avais été volontairement abandonné. Aujourd'hui, que je grandis et que je réfléchis, je ne crois point cela. Si ma mère, qui m'embrassait si fort, n'est pas revenue, c'est qu'elle est morte en route ; n'est-ce pas, père Bérésina ?

— C'est aussi mon avis.

— Je n'en suis pas moins un pauvre orphelin abandonné, et on avait tout de même raison à l'hôtel du Cheval-Blanc.

— Et le chien ? demanda l'aveugle.

— Je ne l'ai plus revu. Je ne me serais certainement jamais souvenu de lui, si Pyrame ne l'avait rappelé à sa mémoire.

— Continue mon garçon.

— Voici : il paraît qu'on voulait m'envoyer à l'hospice des Enfants-Trouvés. Mais la femme d'un jardinier, qui venait vendre des légumes et des fruits à l'hôtel, s'y opposa. Elle me trouva gentil et déclara qu'elle me garderait chez elle jusqu'à ce qu'on vint me réclamer. Elle promettait d'avoir soin de moi comme si j'étais son enfant. On me donna à cette excellente femme, et elle m'emmena chez elle. Le jardinier, que j'appelai bientôt papa Frémy, habitait une petite maison au milieu des jardins, au bas

des remparts de la ville, du côté du grand séminaire. Ces braves gens avaient déjà deux enfants : un grand de douze ans qui commençait à travailler au jardin et allait avec sa mère vendre des légumes à la ville ; l'autre était à peu près de mon âge. Je vous assure père Bérésina, que je fus bien traité par ces bonnes gens. Il paraît que j'étais très-docile, très-aimant et pas méchant du tout. J'aimai tout de suite papa Frémy, et je devins le deuxième petit frère de leur fils aîné. Quand vint le printemps, on nous envoya à l'école. Le petit Philippe et moi. Abel n'y allait plus dans la journée, parce qu'il faisait du jardinage ; mais il suivait régulièrement les cours gratuits du soir. C'est maman Clémence Frémy qui, tous les matins, à huit heures nous conduisait chez les Frères. Nos petites provisions étaient dans un panier sur lequel on avait écrit en noir : d'un côté Philippe, et de l'autre Henri. Vous connaissez Langres, père Bérésina. La ville est tout en haut de la montagne ; c'est très-fatigant pour y monter. Maman Clémence avait pitié de nos petites jambes. Tout le temps de la montée elle nous portait l'un après l'autre, et souvent tous les deux ensemble, Philippe sur son dos, moi dans ses bras.

— Comme tu le dis, mon garçon, maman Frémy est une excellente femme.

— Oh ! oui, elle a été pour moi une véritable mère. Aussi, quand je serai plus grand, tout l'argent que je gagnerai sera pour elle.

— Pourquoi ces braves gens se sont-ils séparés de toi pour t'envoyer en condition ?

— Parce que, il y a quelques mois, un grand malheur est arrivé : papa Frémy est mort. La maison et le jardin au bas de Langres n'étaient pas à lui ; il les louait seulement. Un autre jardinier est venu ; il a donné une somme à maman Frémy, et il a pris possession de la maison et du jardin. Quand maman Frémy eut payé tout ce qu'elle devait à celui-ci, à celui-là, elle se trouva sans un sou : il fallut bien qu'elle pensât à nous faire gagner notre vie. C'est par l'entremise d'un marchand de grains qui connaît maman Frémy que M. Martinet m'a vu, et voilà comment je suis ici. Abel et Philippe sont aussi en condition ; ils ont été placés avant moi.

— Que fait-elle maintenant, maman Frémy ?

— Elle a loué une petite chambre derrière Saint-Mammès, et elle a repris son ancien métier de fileuse de laine. Mais elle ne gagne guère et compte bien que nous l'aiderons.

— Te parlait-elle souvent de ta mère ?

— Non, rarement. Elle ne sait rien, d'ailleurs, que ce que je vous ai dit. Elle pense, comme moi, que si on n'a plus entendu parler de ma mère, c'est qu'elle est morte.

— En arrivant à Langres, à l'hôtel du Cheval-Blanc, est-ce que ta mère n'avait pas de bagages ?

— Si, une grosse malle pleine de linge et de vêtements.

— Qu'est-elle devenue ?

— Au bout de quelques mois, on l'a donnée avec ce qu'elle contenait à maman Frémy. Le linge a servi dans le ménage ; je ne sais pas ce qu'on a fait des autres choses.

— Et il ne reste plus rien ?

— Il reste du linge. Maman

Frémy m'a dit qu'elle le conserverait pour me le donner plus tard.

— Ah ! c'est toujours quelque chose. As-tu vu s'il était marqué ?

— Non, je n'ai pas pensé à cela. — Il n'y avait donc pas de nom sur la malle ?

— Rien.

— Et dedans, aucun papier ?

— Aucun. Je me rappelle que papa Frémy trouvait cela bien extraordinaire. Pendant sa maladie, comprenant qu'il n'en reviendrait pas, il se tourmentait beaucoup. « Si je meurs, qu'est-ce que vous allez devenir tous ? » nous disait-il souvent. Un soir, je m'aperçus qu'il pleurait en me regardant. Je jetai mes bras sur son cou, et je l'embrassai. « Pauvre petit, dit-il, il doit avoir une famille, pourtant ; et pas un morceau de papier ! Rien, rien qui puisse nous aider à la retrouver ! »

— Ce sera, en effet, bien difficile, pensait l'aveugle ; mais le nom, je l'ai, moi, sur le collier du chien. Brave et bon Pyrame, qui a reconnu son jeune maître !

— Voilà toute mon histoire, père Bérésina, reprit le jeune berger ; comme vous le voyez, je n'avais pas grand-chose à vous dire.

— Au contraire, mon garçon, au contraire, tout cela est très-intéressant, et tu m'as donné des renseignements précieux. Tu as pour ami le père Bérésina ; il est vrai qu'un pauvre vieil aveugle comme moi ne saurait te rendre de grands services, mais d'autres s'intéresseront à toi, mon garçon ; sois tranquille, ce que je ne puis faire, ils le feront. Dis-moi, puisque tu as été à l'école, tu dois savoir lire.

— Oui, père Bérésina, je sais lire, je sais écrire, et je connais mes quatre règles.

— A la bonne heure ! Tu es plus heureux que moi, car je n'ai jamais pu dire sur un livre ou tableau : b, a, ba. As-tu fait ta première communion ?

— Pas encore. Comme je n'ai pas de papiers et que je ne puis dire où je suis né, je ne sais même pas si j'ai été baptisé. Pourtant, je suis chrétien... maman Frémy l'a dit aux Frères de l'école de Langres. Quand elle m'a pris chez elle, je savais Notre Père par cœur, et je faisais le signe de la croix. Il paraît que je disais aussi très-bien une autre prière en patois.

— En patois ! fit l'aveugle avec surprise.

— Oui. Et c'était très-drole, toujours d'après maman Frémy ; quand je me mettais à dire cette prière-là, je faisais rire tout le monde.

— Personne ne comprenait ?

— Naturellement.

— Est-ce que tu l'as oublié, cette prière ?

— A peu près. Pourtant, je me souviens encore de quelques mots, et peut-être qu'en cherchant bien dans ma mémoire, je pourrais la retrouver tout entière.

— En attendant, dis-moi toujours ce que tu sais.

— Le jeune berger prononça des lambeaux de phrase d'une langue étrangère.

— Mais ce n'est pas du patois, cela ! s'écria l'aveugle. C'est une langue que je ne connais pas, mais que j'ai sûrement entendue... Mon ami, il faut que tu parviennes à te rappeler cette prière de ton enfance.

— J'essaierai, père Bérésina.

— Et puis, il ne faut pas oublier ce que tu as appris à l'école des Frères.

— Ah ! dès que j'aurai de l'argent à moi, j'achèterai un livre pour lire, du papier blanc, de l'encre et une plume pour écrire. Ce qui me fait de la peine aujourd'hui, c'est que je ne peux plus aller à l'école.

— Encore une chose à ne pas oublier, se dit l'aveugle.

Henri se leva pour s'en aller. Le père Bérésina lui rappela la recommandation qu'il lui avait faite d'être très-circonspect dans ses paroles, et de ne parler à qui que ce fut des choses dont ils venaient de causer entre eux.

XIV

PREMIÈRES RECHERCHES.

Le surlendemain du jour où il avait causé si longuement avec le jeune berger, le père Bérésina laissa ses sabots dans un coin, mit ses pieds dans de gros souliers ferrés et s'habilla aussi convenablement que possible avec ce qu'il avait du moins vieux et de moins usé.

Il s'était si bien rajeuni que la voisine Jacqueline ne put s'empêcher de lui faire un compliment.

— Tu trouves ?

— Vraiment, vous avez un air guilleret qui vous va à ravir.

— Jacqueline, tu n'es qu'une flatteuse.

— Et vous un vieux coquet.

— Voilà ! fit-il en souriant, c'est un souvenir de ma jeunesse.

— Oh ! cela se voit, car vous vous redressez joliment. Peut-on savoir où vous allez ?

— Voyez-vous la curieuse... Je vais à la noce. Allons, Pyrame, en route mon ami ! nous ne marcherons guère vite, et il faut que nous arrivions avant midi.

L'aveugle et le chien gagnèrent le chemin de grande communication.

A onze heures et demie, ils arrivaient à Provenches. Le vieillard appela un petit garçon et se fit conduire chez le maire.

Cette visite de l'aveugle annonçait évidemment quelque chose d'extraordinaire. On s'empressa autour de lui. Et comme on était à dîner, Mme Goussel, la maîtresse, le fit asseoir à table à côté d'elle. Pyrame se régala d'une bonne soupe grasse que la servante venait de tremper à son intention.

Le père Bérésina ayant prévenu qu'il avait du nouveau à apprendre à M. le maire touchant la mort de Provenches, mais qu'il désirait parler en présence de M. le curé, le fils de M. Goussel n'avait pas attendu la fin du repas pour courir à la cure. On se levait de table lorsqu'il revint accompagné du vieux prêtre.

A la vue du chien qui lui rappelait la morte, le bon curé se sentit très-ému ; il ne put retenir ses larmes lorsque Pyrame, l'ayant reconnu, lui témoigna la joie qu'il éprouvait de le revoir. On passa dans la chambre du maire.

— Est-ce que Mme Goussel est avec nous ? demanda l'aveugle.

— Elle a craint d'être indiscret, répondit le curé. Elle est restée dans la salle à manger.

— Je n'ai pas oublié que Mme Goussel partage toutes mes idées sur le caractère de Dubourg, reprit le père Bérésina ; comme nous allons soulever un nouveau coin du mystère qui entoure la mort de cette jeune femme, qu'il prétend ne pas connaître il me sera agréable d'être entendu par Mme Goussel.

Le maire appela sa femme, qui accourut avec empressement.

Pyrame, débarrassé de sa laisse, était sorti pour s'offrir le plaisir de prendre un bain.

L'aveugle commença par raconter comment M. Dubourg, ayant eu besoin d'un petit berger, Martinet, son fermier, lui avait ramené de Langres un enfant d'une dizaine d'années. Il passa ensuite à la première rencontre de l'enfant et de Pyrame.

— Tout cela était bien singulier, fit-il ; mais je ne comprenais pas... Ce que c'est que d'être aveugle !... Sans quelques paroles échappées au petit berger, je n'aurais jamais eu la curiosité de l'interroger.

Il continua son récit en rapportant fidèlement sa conversation avec Henri. Il ne fut interrompu que par quelques exclamations de surprise. Quand de l'oraison dominicale et l'autre prière soi-disant en patois, ses auditeurs redoublèrent d'attention. Ils étaient suspendus à ses lèvres et vivement intéressés.

— Il n'y a pas à en douter, dit le curé quand le vieillard eut cessé de parler, cet enfant est bien le fils de Gabrielle Varimont. Le chien de la morte semble avoir été désigné par la Providence ou la volonté divine pour jouer un rôle important dans ce drame mystérieux. C'est lui qui nous a livré le nom de sa maîtresse ; c'est lui qui nous fait découvrir une partie du secret de la naissance de ce pauvre enfant abandonné que Dieu conduisit par la main chez M. Dubourg à Oudincourt, où se trouve chez un pauvre aveugle, le chien qui doit le reconnaître.

— C'était pour vous dire tout cela que je n'ai pas hésité à faire aujourd'hui le voyage de Provenches, je m'intéresse à ce pauvre enfant plus que je saurais l'exprimer, et j'ai voulu, à l'insu de tout le monde, de M. Dubourg surtout, lui trouver des amis, lui assurer des protecteurs.

— Et nous serons les uns et les autres, s'écria Mme Goussel.

— J'ai toujours de M. Dubourg la même opinion, reprit l'aveugle ; c'est un méchant homme. Aussi doit-il ignorer, jusqu'à nouvel ordre, qu'il a chez lui, parmi ses domestiques, le fils de cette malheureuse femme qui n'a fait, bien certainement, ce long voyage dont parle l'enfant que pour venir le voir à Oudincourt.

— Mon ami, dit Mme Goussel en s'adressant à son mari, il faut absolument que nous arrivions à découvrir la famille de ce pauvre petit.

— Je me mettrai en quatre pour cela. Quel est votre avis, monsieur le curé ? Que dois-je faire ?

— Mon cher Goussel, la tâche est pénible et difficile, mais ma confiance en Dieu est illimitée. Avec son aide on peut tout pour le bien. Si vous le voulez, demain nous irons à Langres ensemble ; peut-être pourrions-nous compléter les renseignements que vient de nous donner le père Bérésina.

— L'enfant parle d'un long voyage au milieu de la neige, reprit la femme du maire, et puis cette prière dans une langue étrangère... Ils venaient peut-être d'Allemagne.

— En hiver ; ma bonne dame Goussel, répondit le curé, il y a de la neige un peu partout. Quant au voyage, un voyage est toujours long pour un enfant, ne serait-il venu que de Paris à Langres. Néanmoins, vous pouvez avoir raison.

— La prière n'est pas en alle-

mand, répliqua le père Bérésina ; j'ai tant de fois entendu parler cette langue que je l'aurais reconnue tout de suite. Ce que m'a dit Henri ressemble à du latin, mais ce n'est pas du latin non plus.

— Je connais au grand séminaire de Langres, reprit le curé, un professeur qui parle plusieurs langues vivantes et qui a écrit deux gros volumes sur la linguistique. Je suis persuadé qu'il nous dirait immédiatement, en écoutant l'enfant, dans quelle langue est la prière. Du reste, si cela est utile, l'abbé Mougin est assez mon ami pour qu'il ne me refuse pas de venir passer deux jours à Provenches et de m'accompagner à Oudincourt.

— Alors c'est entendu, mon-sieurs le curé, nous irons à Langres demain.

— Oui, je dis messe à sept heures ; à huit je serai prêt à partir.

— Je vous attendrai avec une voiture devant la porte de la cure.

Pyrame revint juste au moment où le père Bérésina se disposait à reprendre le chemin d'Oudincourt.

Mme Goussel, qui avait bourré de friandises les poches de l'aveugle, voulait qu'on attelât un cheval pour le reconduire, mais le vieillard s'y opposa formellement.

— On pourrait me rencontrer en équipage, dit-il, et je ne veux pas qu'on sache à Oudincourt que je suis venu chez M. le maire de Provenches. Cela ferait jaser les envieux, et ils se mettaient en marche pour découvrir nos secrets.

Le lendemain, à midi, le maire et le curé étaient à Langres et déjeunaient tête-à-tête, dans un salon de l'hôtel du Cheval Blanc. Après qu'on leur eut servi le café, le maire fit appeler l'hôtesse, une grosse femme d'allure cavalière ayant la face large, épanouie et rouge comme une pivoine.

Le maire la pria de s'asseoir ; il lui fit des compliments sur sa cuisine, sur sa magnifique santé, et lui souhaita toutes sortes de prospérités.

Le visage de l'hôtesse rougit encore et s'épanouit de plus belle.

A son tour le curé prit la parole :

— Ma chère dame, demanda-t-il, vous souvenez-vous d'avoir reçu ici, il y a quelques années, une jeune femme avec un enfant de quatre à cinq ans ? Cette femme a disparu, et l'enfant a été élevé par de braves gens de Langres.

— Les Frémy. Je crois bien que je me souviens... Il y a des choses qu'on n'oublie jamais, monsieur le curé, quand on vivrait aussi longtemps que Mathusalem.

— Monsieur et moi, nous nous intéressons à cet enfant et nous voudrions avoir tous les renseignements que vous pourriez nous donner sur sa mère.

— Je ne sais malheureusement rien.

— Il y a dans tous les hôtels un registre sur lequel on inscrit les noms et prénoms des voyageurs, leur âge, leur profession et le lieu de leur naissance.

— C'est le livre de la police.

— Vous en avez un ?

— Oui, mais, hélas ! on n'a pas inscrit le nom de cette femme.

— C'est une négligence bien fâcheuse.

— Bien sûr, et j'ai assez grondé mon mari pour cela. Elle pa-

raissait très-honnête ; elle avait une grosse malle très-lourde. Mon mari pensa qu'elle resterait quelque temps chez nous, et c'est pour cette raison qu'il n'a pas été sévère sur le règlement.

—Fâcheux, extrêmement fâcheux ! murmura le curé. Ainsi, reprit-il, vous ne savez pas d'où elle venait quand elle est arrivée chez vous ?

—Point du tout. D'ailleurs, elle n'a pas eu le temps de causer beaucoup. Au bout de deux jours elle est partie pour ne plus revenir, en nous laissant le petit. Qu'elle soit sa mère ou non, la malheureuse créature n'en a pas moins abandonné le pauvre innocent.

—C'est vrai, elle l'a abandonné...

—N'est-ce pas, monsieur le curé ? Ah ! je savais bien que c'était le fait d'une méchante femme !

—Ne faites de jugement téméraire, répliqua le prêtre d'un ton grave. C'est involontairement qu'elle a abandonné son enfant. Elle a été trouvée morte, ensevelie dans la neige, à six lieues d'ici. Maintenant, elle est au ciel, où elle prie pour son cher orphelin.

L'hôtesse ouvrit de grands yeux effarés, et elle battit l'air avec ses gros et longs bras d'athlète.

Tous les journaux du département et même ceux de Paris ont raconté cela, dit le maire ; comment ne le savez-vous pas ?

—Nous ne lisons guère les journaux ; notre affaire n'est pas la politique ; mais c'est comme fait exprès que nous n'ayons entendu parler de rien, ni les Frémy non plus. Mon mari, qui est un bien brave homme — tout le monde vous le dira — et qui ne parle guère, a eu — comment dirai-je ? — la supposition d'un malheur en voyant revenir, trois ou quatre jours après, le chien de la jeune dame.

—Ah ! son chien est revenu ici ?

—Oui, monsieur, très-affamé, la pauvre bête ! Nous lui avons donné à manger. Mon mari aurait voulu le garder... c'était un chien superbe et, à ce qu'il paraît, très-rare ; mais il était impossible de l'approcher. Pendant quinze jours ou trois semaines, on le rencontrait rôdant à travers les rues de la ville. Enfin, il est parti, et on ne l'a plus revu.

—Voilà ce qui explique, dit le maire, pourquoi, malgré toutes nos recherches, le chien n'a pu être retrouvé ni à Provenches, ni dans les environs.

—Oui, répliqua le prêtre. Comprenez qu'il ne pouvait plus être utile à sa maîtresse, l'excellent animal était revenu à Langres, espérant retrouver l'enfant à l'hôtel. Ce dernier venait d'être emporté par la femme du jardinier Frémy. Ce fut pour le chien une déception et une nouvelle douleur ; et quand on le rencontrait errant à travers les rues et les ruelles de la ville, il était évidemment à la recherche de son jeune maître. Enfin, n'ayant pu retrouver sa trace et probablement las de le chercher en vain, il s'est décidé à quitter la ville. Il est revenu du côté de Provenches et d'Oudincourt, où il a vécu comme il a pu, jusqu'au jour où, par la volonté de Dieu sans doute, il s'est donné volontairement au père Bérésina.

—C'est parfaitement logique, approuva le maire.

—Mon homme a eu la même idée que vous, monsieur le curé, car un jour il m'a dit : "Le gros

chien est toujours dans la ville ; je parie qu'il cherche partout le petit garçon."

—Pourquoi, dans ce cas, n'a-t-il pas eu la bonne pensée de conduire le chien chez le jardinier ?

—Oh ! il l'a eue, mais voilà : mon mari a la mauvaise habitude de remettre toujours les choses au lendemain ; quand il s'est décidé, il était trop tard : le chien était parti.

—Vous avez dit tout à l'heure, reprit le maire, que l'étrangère, en arrivant chez vous, avait des bagages.

—Oui, une grosse malle.

—Qu'est-elle devenue ?

—Elle contenait du linge et des effets d'habillement ; tout cela était la propriété du petit ; nous l'avons remis à la mère Frémy.

—Vous n'avez rien gardé ?

—Nous sommes d'honnêtes gens, monsieur !

—Nous sommes persuadés ; mais, pour vous payer de ce qui pouvait vous être dû par l'inconnue, vous auriez eu le droit de retenir certains objets.

—Certainement, mais la jeune dame ne nous devait rien ; elle avait payé une huitaine d'avance.

—Dites-nous, n'avez-vous rien remarqué dans ses manières ou son langage qui ait pu vous faire supposer qu'elle n'avait pas toute sa raison ?

—Par exemple ! si celle-là était folle, il n'y aurait personne de raisonnable dans le monde.

—Parlait-elle bien le français ?

—Très-bien, seulement avec un accent étranger.

Le curé et le maire échangèrent un regard.

Mais tout ce qu'ils venaient d'apprendre ne faisait que confirmer ce qu'ils savaient déjà par le récit de l'aveugle d'Oudincourt.

N'ayant plus rien à demander à l'hôtesse du Cheval-Blanc, ils se firent indiquer la demeure de Clémence Frémy et se rendirent immédiatement chez elle.

(A continuer.)

SECOURS INATTENDU.

Sauvetage providentiel de voyageurs naufragés.

A 9 heures du matin, le 30 décembre dernier, le steamer *Moravian*, de la ligne Allan, en destination de Liverpool via Halifax, en se rendant de Portland à cette dernière ville, s'est échoué à la pointe sud-ouest de Mud Island, à quinze milles de la ville d'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Il soufflait dans le temps un vent violent, la mer était houleuse et la situation des plus périlleuses. On constata que le devant du steamer était rempli d'eau, des ordres furent donnés pour alléger la cargaison pendant qu'on se préparait à débarquer les passagers sur l'île, avec des vivres et des habillements. Le débarquement s'effectua en sûreté, mais le froid était intense et quelques voyageurs furent gravement gelés.

Parmi les envois à bord du navire, se trouvait une consignment d'huile St-Jacob que la Toronto House de A. Vogeler et Cie de Baltimore, M., expédiait à Francis Newbury et fils, de Londres, pour remplir des ordres anglais. Le rôle que cette huile a joué pendant la catastrophe est décrite dans l'article suivant, que nous glanons de la *Tribune* de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, en date du 18 janvier.

"Les passagers et l'équipage du steamer *Moravian* naufragé, pendant leur court campement à Mud Island, ont beaucoup souffert de leur exposition au froid et quelques-uns d'entre eux, ont été sérieusement gelés. Heureusement parmi les marchandises à bord du navire, se trouvaient des médecines à consigner, plus heureusement encore, la plus grande quantité de ces remèdes était l'huile St-Jacob.

En faisant un usage prompt et fréquent de ce remède inappréciable, les souffrants furent rapidement guéris et toutes les conséquences fâcheuses furent dissipées.

HUILE de ST. JACOB

MARQUE DE FABRIQUE.



LE GRAND

Remède Allemand

POUR LA GUÉRISON DU

RHUMATISME,

Névralgie, Sciaticque, Lumbago, Mal de Reins, Douleurs d'Estomac, Goutte, Esquinancie, Inflammation du Gésier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs du Corps en général, Migraine, Mal de Dents et d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Gélés, et pour toute espèce de Douleurs et Maux. Aucune préparation sur la terre peut s'égaliser à l'huile de St-Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux qui souffrent de quelque douleur peuvent avoir une preuve positive des mérites de cette médecine. Directions en onze langues.

Chez tous les Droguistes et Pharmaciens.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore Md. U. S. A.

T. DROLET



ET
HORLOGER

125, Rue du Pont, St-Roch

Vient de recevoir un grand assortiment de Montres, Horloges et Bijoux. Choix considérable, formes différentes, prix modérés. Toutes commandes de réparations seront exécutées sous le plus court délai.
24 décembre 1881.—3m

Piqua, Ohio, 21.—Rheinard Stelger, âgé de 60 ans, a tué sa femme ce soir et s'est suicidé ensuite.

F. X. GRENIER

Marchand-Épicier,

Nos 91 à 95, Rue du Pont,
ST-ROCH, QUÉBEC.

Profite de l'approche des fêtes de Noël et du jour de l'An pour adresser ses remerciements les plus sincères à ses nombreux acheteurs de la ville et de la campagne. Il a le ferme espoir qu'ils voudront bien continuer de l'encourager et d'inviter leurs amis à visiter son établissement qui ne renferme que des épiceries et des liqueurs de premier choix. Quand on achète chez M. Grenier, on est certain d'être bien servi. Tout le monde le dit : C'est un magasin de première classe qui ne redoute nullement la concurrence quant à la valeur des effets et à la réduction des prix. La politesse exquise avec laquelle le patron et les employés reçoivent les visiteurs, est la meilleure réclame que l'on puisse faire.

M. Grenier tient un établissement de gros et de détail. Vous êtes prié de faire une visite.
Québec, 21 décembre.—1881 2m.

M. A. MONTMINY,

PHOTOGRAPHE,

132, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Photographie sur papier séchément.

24 décembre 1881.—3m



Watch-Makers Jeweller

PRESENTS

—DE—

HAUT GOUT.

RICHES NOUVEAUTÉS !

Horloges et Bijouteries de grande valeur

—CHEZ—

Joseph Donati

158 rue St-Jean et 241 rue St-Paul.

[Vis-à-vis la Gare du chemin de fer du Nord.]

M. DONATI vient de recevoir à ses deux magasins, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An le plus riche assortiment d'horloges et de bijoux qu'il y ait dans Québec.

M. DONATI a des horloges françaises d'un goût tout nouveau et des plus riches. Le pendule de ces horloges est formé par une balance ou est assis sur un anneau doré.

Le choix de montres, bagues, bracelets et autres bijoux est des plus riches et des plus variés.

Les amateurs qui désirent se procurer de beaux présents pour Noël et le Jour de l'An, feront bien d'aller faire une visite à M. DONATI.

M. DONATI a des montres depuis la somme de \$5.00 jusqu'à \$200 et des horloges depuis \$1.00 jusqu'à \$80.

Tous ces articles sont marqués à une grande réduction à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et la vente à réduction durera tout le mois aux deux magasins.

Les montres, horloges, bijoux, boîtes de musique et de cuisine sont réparés avec une attention toute particulière à des.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Québec, 24 décembre 1881m

P. SIMARD,

TAILLEUR,

N° 94, rue St-François, St-Roch, Québec.

remercie cordialement tous les citoyens de cette ville et de la campagne de l'encouragement qu'ils lui ont donné pendant l'année 1881. Il espère qu'ils continueront à lui accorder leur patronage et fera tous ses efforts pour les servir comme par le passé.

M. Simard connaît et pratique la coupe anglaise et américaine. Toutes les personnes qui visitent son établissement en sortent enchantées et disent partout que c'est un des plus habiles tailleurs de la ville. Visitez l'atelier de M. Simard, et vous n'en serez plus ailleurs.
24 décembre 1881.—3m

Ulderic Michaud,

PERUQUIER et BARBIER,

N° 76, RUE DU PONT,
ST-ROCH, QUÉBEC.

M. MICHAUD a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un établissement de première classe et que s'étant assuré des services d'ouvriers les plus habiles dans cette ligne, il est en mesure de garantir la plus entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

A cet établissement seront confectionnées à ordre toutes sortes d'OUVRAGES EN CHEVEUX, tels que Tresses, Coudettes, Frisettes, Chignons, Perruques, etc., etc.
24 décembre 1881.—3m

T. PARENT

TONNELIER,

N° 43, rue Sault au Matlot, Basse-Ville, Québec.

M. PARENT a toujours en mains un assortiment général de tonnes, barils, depuis 5 gallons à 100 gallons, quarts à lard, quarts à poissons, quarts à potasse, mesures impériales vérifiées, seaux, etc., etc., à des prix très réduits.

Les personnes qui enverront leurs commandes par la poste peuvent être assurées qu'elles seront remplies à leur plus grande satisfaction.
24 décembre 1881.—3m

20 % meilleur marché que partout ailleurs !!!

AU BON MARCHÉ

Haute-Ville.

UN grand assortiment de nouveautés de tout genre, dans tous les prix. Soies Noires, Cachemires, Etoffes à Robes (une spécialité).

Tweeds, Draps, Serges, Caleçons et Camisoles, Chaussettes, Bretelles, une grande variété.

Marchandises à l'usage des Familles.

COTONNADES DE TOUTES SORTES

Ces effets qui sont achetés au comptant sont vendus au plus bas prix du marché.

N. GARNEAU

Coin des Rues St-Jean et Collins

HAUTE-VILLE.

N. B.—On demande plusieurs bons commis.

Québec, 9 janvier 1882.

GRAND LOT

—DE—

Marchandises

Nouvelles.

MARCHANDISES A REDUCTION.

Draps de Castor, Moscou et Pilotes. Imitation de Loutre, Etoffes à Robes. Châles en tricot nouveaux et dans les nuances les plus variées.

A VIS.

LES MARCHANDISES ci-dessus mentionnées seront vendues à des prix extrêmement réduits afin de faire place pour les marchandises du Printemps qui nous arrivent continuellement.

Que les personnes qui ont besoin de ces articles, profitent de ce bon marché exceptionnel.

—CHEZ—

J.E. Latulippe

Coin des rues St-Joseph et LaChapelle

ST-ROCH, QUÉBEC.

24 décembre 1881.—3m

LIBRAIRIE,

PAPETERIE.

F. Desjardins,

140, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

(Vis-à-vis la pharmacie Brunet.)

LES acheteurs trouveront à ma librairie le plus beau choix de Livres de piété, objets de piété, Littérature Sacrée et profane, imagerie religieuse, Chromos, Cartes de fantaisie, cartes à jouer, découpures, albums pour découpures, pour autographes, pour portraits, articles pour le dessin tels que, boîtes de mathématiques, équerres, godets, papier, etc. Fournitures de bureaux, livres et fournitures d'écoles, papier fool-cap, à lettre et à billet. Papier doré, argenté, glacé et papier de soie, enveloppes de lettre de toutes grandeurs et qualité.

Grande variété de cartes de visite. Dépôt de musique en feuille, romances nouvelles et morceaux nouveaux.

Une remise libérale est accordée aux marchands sur le prix du gros.

Une visite est sollicitée par F. DESJARDINS, Libraire,

140, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

N. B.—Almanach pour 1882, 30 cts la douzaine.
24 décembre 1881.—3m

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER,

AVOCATS,

N° 61, Rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

J. BLANCHET, L. L. B., C. R. G. AMYOT, L. P. PELLETIER, L. L. L.

N. B.—MM. Blanchet, Amyot & Pelletier suivent les cours des districts de Québec, Beauce, Montmagny et Kamouraska.
9 janvier 1882.—2m q et c 285